



HAL
open science

La stips des Alpes à la Méditerranée : interpréter la présence des monnaies dans les sanctuaires d'époque romaine

Raphaël Golosetti

► **To cite this version:**

Raphaël Golosetti. La stips des Alpes à la Méditerranée : interpréter la présence des monnaies dans les sanctuaires d'époque romaine. *Gallia - Archéologie des Gaules*, 2019, 76 (2), pp.121-163. 10.4000/gallia.5054 . hal-02474628

HAL Id: hal-02474628

<https://hal.science/hal-02474628>

Submitted on 27 Feb 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

La *stips* des Alpes à la Méditerranée

Interpréter la présence des monnaies dans les sanctuaires d'époque romaine

Raphaël GOLOSETTI*

Mots-clés. *Rituel, Sud-Est de la Gaule, temple, iactatio stipis, dépôt.*

Résumé. *Cette contribution s'intéresse essentiellement aux contextes de découverte des monnaies dans les sanctuaires d'époque romaine entre les Alpes et la Méditerranée. Ainsi, l'étude tend à mettre en évidence, qu'au-delà de la iactatio stipis, phénomène réel mais sans doute exagéré dans la littérature archéologique, d'autres hypothèses, tout aussi documentées par les textes antiques, peuvent expliquer la présence des monnaies sur les sols des sanctuaires. Une part de celles-ci (la majorité ?) provient, selon nous, très vraisemblablement et simplement de*

la dispersion des monnaies sur les sols des galeries des « fana » ou des zones de passage des sanctuaires, notamment lors des prélèvements de troncs monétaires ou d'autres types de conteneurs à stipes, en matériaux périssables ou en céramique, ou depuis les tables et autels sur lesquels elles étaient présentées. D'autres contextes encore témoignent d'autres formes de pratiques autour de la monnaie : dépôts de fondation ou dépôts d'offrandes de construction. Enfin, quelques cas permettent de souligner le danger de définir la fréquentation d'un lieu de culte à partir du matériel monétaire, en omettant par exemple le nettoyage régulier des sanctuaires.

The occurrence of *stips* from the Alps to the Mediterranean Interpreting the presence of coins in Roman period sanctuaries

Keywords. *Ritual, Southeast Gaul, temple context, iactatio stipis, deposit.*

Summary. *This contribution focuses mainly on the discovery contexts of coins from the Roman period found in sanctuaries between the Alps and the Mediterranean. The study of the coinage tends to show that, apart from the iactatio stipis phenomenon, which is undoubtedly real but somewhat exaggerated in the archaeological literature, other hypotheses can explain the presence of coins on sanctuary floors. These hypotheses are also documented by ancient texts. In our opinion, some (or most?)*

of the coins simply result from the dispersal of coins on the floors of "fana" galleries, or sanctuary passage zones, during the collection of money in boxes or other types of stipes containers, in perishable or ceramic materials, or from the tables and altars on which they were presented. Other contexts provide evidence of other types of practices, such as coin deposits in foundations or offering deposits for construction. Finally, several cases highlight the danger of defining the attendance of places of worship based on monetary material, which does not take into consideration the regular cleaning of sanctuaries, for example.

Cette contribution est essentiellement consacrée aux contextes de découverte des monnaies dans les sanctuaires du Sud-Est de la Gaule (fig. 1). Nos problématiques concernent la définition des gestes, notamment celle des rites (jets de monnaies, dépôt de fondation, quête...) qui se cachent derrière la présence de monnaies dans un sanctuaire, mais aussi quelques questions méthodologiques : comment faire la différence entre continuité de pratiques culturelles et pertes accidentelles dans le cadre de fréquentations non culturelles (chantier de récupération de matériaux, squat...) ? Les monnaies sont-elles représentatives

de la fréquentation du lieu ? Quid des nettoyages et du rôle des offrandes monétaires dans l'économie des sanctuaires ?

Si nous évoquons, au détour de ces quelques réflexions, la valeur des monnaies déposées ou d'autres considérations numismatiques, nous insistons sur les limites de ce travail qui est le point de vue d'un archéologue sur les monnaies en contexte de sanctuaire, et nous ne proposons qu'un panorama général des monnaies à partir des données accessibles en bibliographie. Nous avons donc été parfois confrontés à des problèmes difficiles à surmonter : il n'a pas toujours été possible, par

* Sorbonne Université, Orient et Méditerranée, F-75006 Paris. Institut d'Art et d'Archéologie, 3 rue Michelet F-75006 Paris.
Courriel : raphael.golosetti@sorbonne-universite.fr

exemple, de donner pour chaque site une évolution du nombre de monnaies par période avec les mêmes intervalles chronologiques, puisque les données ont été publiées sous diverses périodisations (souvent par règne ou dynastie – Julio-Claudiens, Flaviens –, parfois par siècle *i.e.* 1^{er} s. apr. J.-C.). Sur ce point de la chronologie, nous aurons à cœur également de revenir sur une erreur bien connue des numismates et des archéologues, mais qui a trop tendance à être oubliée. En effet, les monnaies indiquent uniquement les dates d'émissions/de frappes et les histogrammes du nombre de monnaies par siècle dissimulent alors la question de la circulation monétaire au-delà des périodes d'émission, mais aussi celle du volume monétaire émis. Nous verrons que cela influe parfois sur l'interprétation, dans la littérature archéologique, de la fréquentation de quelques sanctuaires de notre aire d'étude.

QUELQUES RAPPELS SUR LES MONNAIES EN CONTEXTE DE SANCTUAIRE DANS LE MONDE ROMAIN

S'il ne s'agit pas ici de présenter l'abondante historiographie relative à la *stips*, il nous semble inévitable de donner en introduction quelques bases pour clarifier notre propos. En premier lieu, toute offrande n'est pas forcément déposée à la suite d'un vœu ou *uotum*, et donc toute monnaie ne sera pas un *ex uoto* (Scheid 2007, p. 86). Par ailleurs, les monnaies retrouvées dans les sanctuaires ne sont pas autant de gestes individuels de déposition, mais peuvent aussi provenir de quêtes publiques. Toute une série d'inscriptions, par exemple dans la cité de Vienne, le démontre par la formule *ex stipe* et des indices d'une intervention publique. Ainsi, sur le monument d'Aoste (Isère) (*ILN, Vienne*, 596), la mention des Mères Augustes soupçonnées d'être honorées par un culte public (Golosetti 2016, p. 423), mais surtout la mention des augures sur l'autel de Creys-Mépieu (Isère) (*ILN, Vienne*, 557) ou encore des pontifes sur deux inscriptions de Vienne (Isère) même (*ILN, Vienne*, 30 et 31) démontrent le caractère public de ces offrandes *ex stipe*. En contrepoint, des inscriptions des environs d'Annecy (*ILN, Vienne*, 736 et 752) (Haute-Savoie) font intervenir le *praefectus pagi*, représentant sans doute également officiel de la cité. Un échelon plus local, tel celui des *uicani* comme dans l'inscription des Échelles (*ILN, Vienne*, 623), peut également être à l'origine de telles quêtes.

Cette distinction entre public et privé est importante, car seules les offrandes publiques sont, d'après le droit romain, consacrées ; les offrandes privées ne relevant pas de la même sacralité pouvaient ainsi être mises au rebut (Scheid 2007, p. 87 ; Cazanove 2013, p. 265). Dans le cas des monnaies, produit « recyclable », leur mise au rebut n'aurait cependant eu que peu de sens et on préférera l'idée que bien souvent ces monnaies ont été récupérées pour être réinjectées au profit de l'économie du sanctuaire. En effet, outre que tous les types d'offrandes, y compris publiques, ne sont pas si « intouchables » que cela dans la pratique (Plutarque, *Tiberius Gracchus*, 15, 8), Sylvia Estienne et Olivier de Cazanove (2009, p. 5-6) déduisent aussi clairement, par exemple de la loi de dédicace du temple de Jupiter à Furfo (Italie), que toute monnaie déposée dans un lieu de culte pouvait en ressortir si tant est que sa valeur y retournât sous une

autre forme. Sur cette question, pour John Scheid (2009, p. 3), les offrandes monétaires « entrent dans la catégorie des acquêts du temple, et non dans celle des biens sacrés ». C'est ainsi que les monnaies, parfois collectées par des représentants officiels chargés de la gestion du sanctuaire, pouvaient être réutilisées pour des travaux de construction ou d'embellissement, en Gaule (Van Andringa 2017, p. 134-135) comme ailleurs dans l'Empire (Estienne, Cazanove 2009, p. 5). Pour William Van Andringa (2017, p. 134-135), la présence d'un très grand nombre de monnaies sur les sites de sanctuaires de Gaule romaine rappelle cependant que persiste à la période julio-claudienne une pratique de dépôts monétaires sacrés et inviolables, n'alimentant pas une caisse dédiée à l'entretien du culte. Le « tarissement », à partir des Flaviens, des monnaies dans les lieux de culte de Gaule est alors compris par certains auteurs comme la conséquence d'un nouveau système de gestion des offrandes introduit à la période julio-claudienne (Izri 2011, p. 639).

Concernant les monnaies qui nous sont finalement parvenues, on retiendra donc qu'une part d'entre elles provenaient de dons faits à la suite de quêtes, notamment publiques, mentionnées sous la formule *ex stipe*. C'est ici une référence au sens premier du terme *stips*. Cela témoigne d'une acception dépassant largement la célèbre *iactatio stipis* (ou jet de monnaie) qu'a retenue une grande partie de la littérature archéologique. Plusieurs sources définissent clairement la *stips*¹ comme un don monétaire en premier lieu, soit dans le cadre d'une quête (Cicéron, *Traité des lois*, II, 16 ; Sénèque, *Des bienfaits*, VII, 4, 6), soit directement dans un tronc monétaire (Varron, *De la langue latine*, V, 182). Voici une information supplémentaire à ne pas oublier : la présence dans tous les sanctuaires de ces troncs ou *thesauri* (Veyne 1983, p. 293 ; Crawford 2003, p. 70). Par conséquent, la source d'une partie des monnaies découvertes en fouille a pu être ces troncs remplis d'offrandes, voire des amendes versées aux lieux de culte (Estienne, Cazanove 2009, p. 28 ; Doyen 2014, p. 145). Ce phénomène est d'ailleurs attesté dans notre aire d'étude par l'inscription des Échelles (Savoie) (*CIL XII*, 2426 = *ILN, Vienne*, 625) ; celle-ci évoque l'amende d'un denier qui doit être déposée au temple de Jupiter si l'on contrevient à l'interdiction d'uriner ou de déféquer dans la rivière *Ull---*. Même si l'archéologue ne les rencontre que rarement, notamment en Gaule (Doyen 2014, p. 145), quelques troncs monétaires, à Alésia (Côte-d'Or), Crain (Yonne), Pupillin ou Villars-d'Héria (Jura) sont là pour attester leur présence dans les sanctuaires de Gaule romaine (Aubin, Meissonnier 1994, p. 149 ; Popovitch 2012, p. 30-34). Outre les dons, privés ou publics, et les amendes, ces troncs ont pu accueillir également le paiement de la taxe sacrificielle ou droit au sacrifice² (Van Andringa 2017, p. 146, n. 145), ou encore d'un droit d'entrée dans le lieu de culte comme le laissent entendre un texte de Tertullien (*Aux nations*, I, 10, 24) et la localisation de nombreux *thesauri* près des accès au sanctuaire en Italie (Estienne, Cazanove 2009, p. 25).

Ces quelques rappels nous alertent sur la possible provenance d'une partie des monnaies retrouvées sur les sols,

1. Ce n'est pas le lieu ici de retracer l'origine du mot *stips* (Desnier 1987), mais seulement son usage à la fin de la République et au Haut-Empire.

2. Ne devait-on pas aussi payer un « honoraire » au dieu guérisseur ou pour un oracle (Malrieu 2005, p. 102) ? ou encore les droits d'adhésion à un collège sacerdotal (Malrieu 2005, p. 101) ?

mais aussi, bien plus souvent, dans les remblais des lieux de culte, depuis des troncs brisés ou vidés, ou d'autres formes de contenants (en matériaux périssables ?) destinés à ces dons monétaires issus de quêtes, privées ou publiques, des amendes, etc. De plus, un passage de Macrobe (*Saturnales*, III, 11, 6), précisant que la *stips* « peut être déposée sur la table d'offrandes, la *mensa*, devant la divinité » (Estienne, Cazanove 2009, p. 23), indique peut-être une autre origine pour une partie des monnaies retrouvées dans les *cellae*. Ces différents modes de présentation ou de dépôt des monnaies ne doivent donc pas être sous-estimés par rapport au jet de monnaie. En effet, à partir des témoignages de Lactance (*Institutions divines*, II, 2, 14) et surtout de Tertullien (*Apologétique*, 42), la littérature scientifique a largement discoursé sur une autre forme de rite autour de la *stips*. Ainsi, les nombreuses monnaies retrouvées dispersées lors de fouilles, notamment en Gaule, en particulier celles autour des *cellae*, devenaient quasi exclusivement représentatives de la célèbre *iactatio stipis* plus que de tout autre phénomène, et notamment celui d'un simple épandage du contenant des *thesauri*. Pour J. Scheid (2009, p. 3), l'archéologie permet effectivement d'évoquer un jet des monnaies au sol, mais sa lecture de Tertullien le conduit à considérer ces monnaies de la même manière que les *stipes* dans les troncs, à savoir l'acquiescement d'une taxe pour entrer dans l'enceinte sacrée. Si, comme nous y invitent S. Estienne et O. de Cazanove (2009, p. 26), qui interprètent aussi Tertullien dans le sens d'une pratique de la *iactatio stipis*, nous n'excluons pas la réalité de cette pratique, c'est sur son emploi systématique pour expliquer la présence des monnaies dans les sanctuaires que nous mettons en garde. En dernier lieu, comment ne pas évoquer le passage de Tacite (*Histoires*, IV, 53) à propos de la restauration du Capitole, sous Vespasien, qui laisse entendre l'existence d'une pratique du dépôt de fondation – mais cela est discuté (Scheid 2017, p. 241) –, à l'origine aussi d'une longue littérature archéologique (Cazanove, Popovitch à paraître).

Thesauri, *iactatio stipis*, dépôts de fondation sont autant de voies que nous avons tenté d'explorer pour identifier les gestes autour de la monnaie dans les sanctuaires des Alpes à la Méditerranée. Un tel intérêt pour les contextes des monnaies dans les lieux de culte de Gaule romaine connaît quelques parallèles pour la Gaule interne (Aubin, Meissonnier 1994 ; Izri 2011 ; Popovitch 2012). Cet « état de l'art » indique toutes les difficultés interprétatives : comment faire le tri entre un jet de monnaies et une monnaie perdue, à la suite d'un tronc brisé ou vidé, ou de la chute depuis une table cultuelle, lorsqu'on ne possède que des monnaies dispersées, y compris sur les sols des *cellae* ? Comment, à partir des monnaies recueillies en fouille, peut-on définir une évolution de la fréquentation alors que les monnaies sortent des sanctuaires ? À cela s'ajoutent les biais inhérents aux monnaies : leur longue période de circulation, le volume très variable de monnaies émises.

PRÉSENTATION DES DONNÉES

Ainsi averti, nous avons questionné la place de la monnaie à partir d'un inventaire réactualisé des lieux de culte (Golosetti 2009). L'aire d'étude s'étend, du nord au sud, depuis le lac Léman et le Valais suisse jusqu'au littoral méditerranéen, et,

d'ouest en est, de la rive gauche du Rhône jusqu'aux Alpes (y compris le versant italien), pour un arc chronologique allant du ^v s. av. J.-C. au ^{iv} s. apr. J.-C. De telles limites ont conduit à répertorier une soixantaine de sanctuaires datés de l'âge du Fer ou de la période républicaine, sanctuaires « indigènes » ou gaulois, mais aussi massaliètes, ainsi que 128 sanctuaires d'époque romaine (27 av. J.-C. - ^{iv} s. apr. J.-C.), soit un total de 169 occurrences³. Sur ce total, 73 sites se signalent par la présence de monnaies ; ce qui paraît bien peu. Seulement 17 sites datés de l'âge du Fer ont fourni des monnaies (Golosetti 2018) et il faut encore exclure 11 occurrences, qui sont au demeurant trop hypothétiquement des sanctuaires, pour que les monnaies soient interprétables comme issues de pratiques rituelles. Pour la période romaine, il faut aussi retirer de l'étude 18 sites qui sont avec certitude des sanctuaires, mais pour lesquels les monnaies ne proviennent pas de gestes rituels – et sont liées aux phases de récupération des matériaux, par exemple à Fox-Amphoux (Var) (Golosetti 2014, p. 178) – ou ne peuvent y être sûrement associés.

Comment d'ailleurs déterminer qu'une monnaie est issue d'un geste et/ou d'une pratique rituelle ? Les critères destinés à permettre l'identification des offrandes en contexte de sanctuaire donnés par Véronique Rey-Vodoz (1991, p. 215-220) sont applicables pour partie aux monnaies : si la miniaturisation ou l'épigraphie votive ne concernent pas le numéraire, on peut retenir le critère quantitatif, qui n'a toutefois de sens qu'en fonction de comparaisons avec d'autres contextes, et le critère associatif, c'est-à-dire l'assemblage de mobilier lié inévitablement au critère contextuel, qui seul permet de mettre en évidence le geste volontaire. On ajoutera à ces critères l'amplitude chronologique (Popovitch 2012, p. 29) ou encore les manipulations (Izri 2011, p. 641). Les monnaies dans les sanctuaires du monde romain peuvent être interprétées avec certitude comme des offrandes seulement si le contexte de découverte est primaire. En effet, dans quelques cas, le contexte stratigraphique invite à expliquer leur présence par des pertes accidentelles liées notamment aux activités de récupération des matériaux. Anne Malrieu (2005) nous rappelle enfin que la pratique de thésauroisation dans les sanctuaires romains intègre cet argent dans un circuit financier fermé⁴ : on peut utiliser l'argent donné et vendre les objets offerts seulement si c'est au bénéfice du temple ou du culte. Par conséquent, outre un biais méthodologique sur lequel nous reviendrons, il faut comprendre que si l'on écarte les monnaies éventuellement perdues à toute époque, mais surtout lors des chantiers de récupération des matériaux à la fin de l'histoire des sanctuaires, les monnaies recueillies dans les lieux de culte doivent bien être considérées comme des offrandes et non comme la marque d'une activité économique placée sous la surveillance des dieux.

In fine, à partir de ces critères appliqués au corpus, on conservera un total de 44 sanctuaires sur environ 170 pour lesquels 9 sont antérieurs au Haut-Empire⁵ et 41 des ⁱ^{er}-^{iv}^e s. apr. J.-C.

3. Puisque 19 sanctuaires sont occupés aux deux périodes.

4. En dehors de rares épisodes de déthésaurisation brutale (actes de pillage, confiscations lors de guerres civiles, emprunts d'empereurs indélébiles...).

5. Trois seulement, situés dans les Bouches-du-Rhône et les Alpes-Maritimes, sont uniquement de l'âge du Fer : La Cloche, Teste-Nègre, Vaugrenier I, qui est sans doute massaliète.

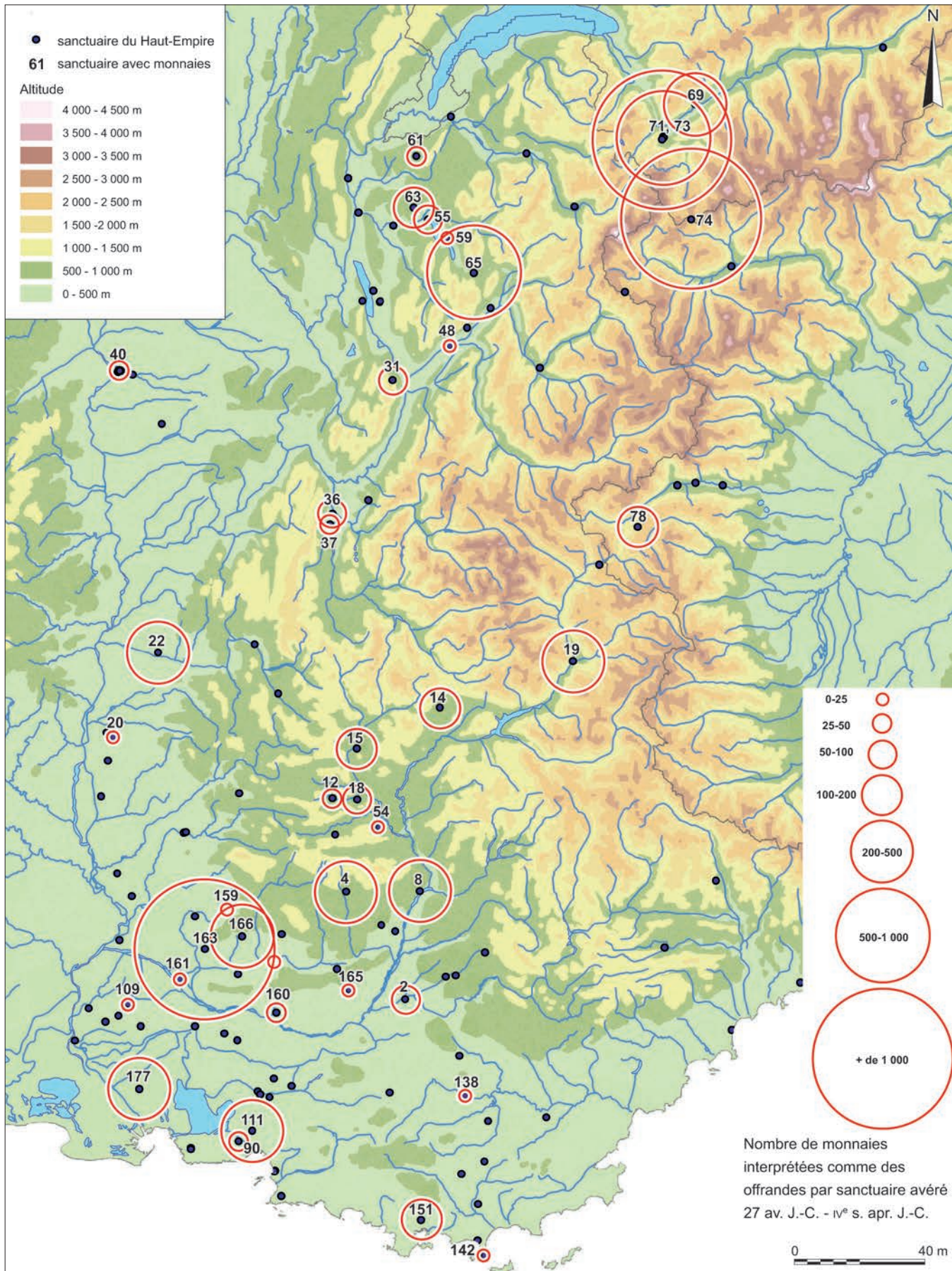


Fig. 1 – Répartition des offrandes monétaires au sein de sanctuaires bien identifiés d'époque romaine dans le Sud-Est de la Gaule. Les cercles sont proportionnels au nombre de monnaies interprétées comme des offrandes pour chaque sanctuaire avéré. Les numéros renvoient aux sites nommés sur la figure 2 (DAO : R. Golosetti, Sorbonne-Université).

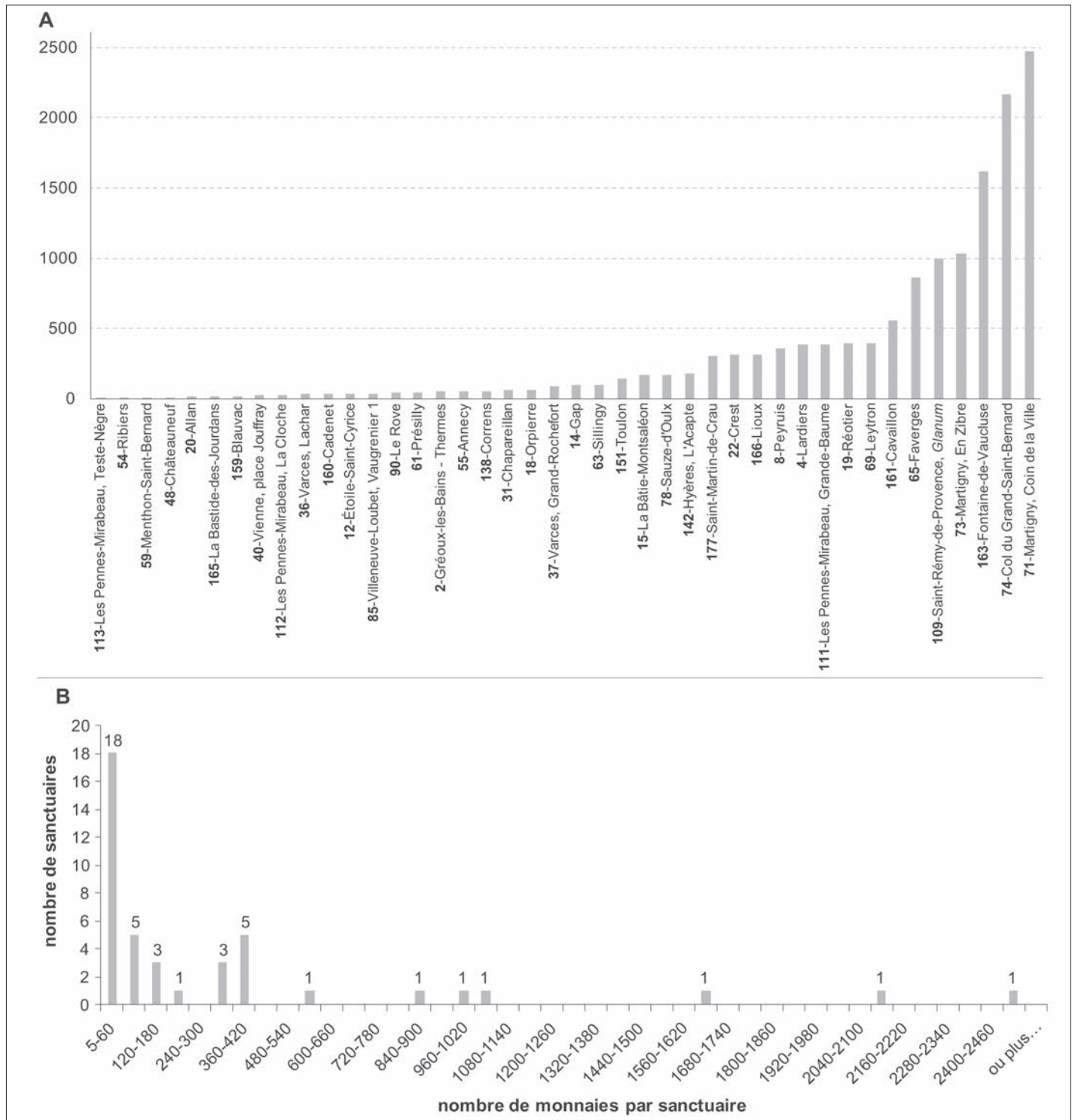


Fig. 2 – A, nombre minimal de monnaies par sanctuaire dans le Sud-Est de la Gaule, du ^v s. av. J.-C. au ^{iv} s. apr. J.-C. (les numéros permettent de localiser les sanctuaires sur la figure 1, à l'exception des sites 85, 111 et 112) ; **B**, histogramme du nombre de monnaies par sanctuaire du ^v s. av. J.-C. au ^{iv} s. apr. J.-C. dans le Sud-Est de la Gaule (graphique : R. Golosetti).

Pour la période romaine, le nombre d'occurrences reste donc faible (41/128). Sur ces 44 sanctuaires, nous pouvons estimer, en se référant à la bibliographie, un nombre minimal de monnaies pour 42 cas : ce nombre varie de 5 à quasiment 2 500 (fig. 2a). Un histogramme par classes de 60 monnaies⁶ (fig. 2b) démontre sans surprise que dominent les sanctuaires avec moins de 60 monnaies (18 occurrences), puis on assiste à une baisse

logique et graduelle jusqu'à moins de 240 monnaies. Apparaît ensuite un petit ensemble incluant entre 313 à 482 monnaies : quelques sanctuaires de ce groupe livrent essentiellement ce type de matériel, mais jamais exclusivement, à l'exception de Crest (Drôme). Dans d'autres cas (Lardiers dans les Alpes-de-Haute-Provence, Cavaillon dans le Vaucluse...), les monnaies ne sont qu'une partie des offrandes, parfois d'ailleurs une part relativement faible comme à Lardiers. Ensuite, on observe un autre groupe de trois sites livrant autour de 1 000 monnaies

6. Soit l'étendue (nombre maximum - nombre minimum) / nombre d'échantillons.

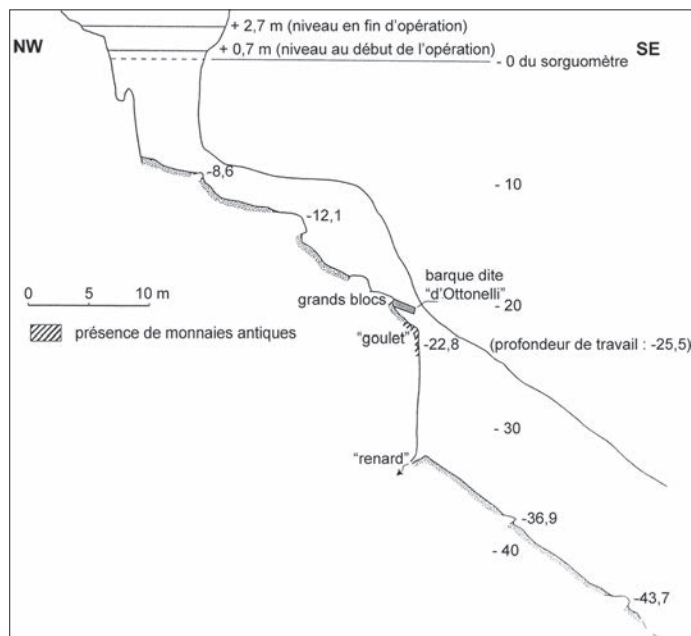


Fig. 3 – Profil de l'aven de Fontaine-de-Vaucluse (Vaucluse)
(relevé : Y. Billaud, Drassm, in Billaud 2002a, fig. 7).

– Faverges en Haute-Savoie, En Zibre, commune de Martigny en Suisse, et plus hypothétiquement *Glanum* (Bouches-du-Rhône), nous le verrons –, où là aussi elles ne sont pas les seules offrandes. Enfin se dessinent des sanctuaires très riches en monnaies : Fontaine-de-Vaucluse, le col du Grand-Saint-Bernard (Suisse) et, à Martigny, le site dit du « Coin de la Ville ».

Du point de vue de la distribution spatiale, tandis que pour les sites antérieurs au Haut-Empire, le littoral méridional et les Alpes suisses se distinguaient (Golosesti 2018, p. 253, fig. 2), la répartition des monnaies dans les sanctuaires de l'époque romaine nuance un peu cette image. C'est avant tout un effet de la recherche, comme on le remarque à partir du plus grand nombre de sanctuaires connus dans la basse vallée du Rhône que dans les Alpes et pré-Alpes, à l'exception peut-être des sanctuaires des Alpes Pennines (Valais suisse) où la présence de monnaies est importante (fig. 1).

LES STIPES DANS LES EAUX

Comme le rappellent S. Estienne et O. de Cazanove (2009, p. 21), l'exemple d'offrandes monétaires le plus évident et fréquemment attesté par l'archéologie est celui des monnaies dans les eaux. Les propos de Suétone (*Auguste*, 57, 1) quant aux vœux annuels faits à Auguste dans le *lacus⁷ curtius* où des pièces d'argent étaient jetées (Doyen 2014, p. 145), mais surtout le célèbre passage de Pline le Jeune (*Lettres*, VIII, 8) sur les sources du Clitmune et l'interprétation qu'en a faite J. Scheid (1996), ont servi à toute une littérature sur les monnaies (*stipes*) jetées dans les sources. Comme le rappelle O. de Cazanove (2013, p. 269, n. 14), « en réalité, les seuls cas absolument certains de jets graduels d'offrandes dans un réceptacle où elles restent amoncelées sont les troncs monétaires (*thesauri*) et les *stipes* dans

7. Le terme de *lacus* est polysémique en latin et désigne parfois une vasque ou une citerne (Cazanove 2013, p. 272).

l'eau ». Outre la probabilité forte de la réalité d'un geste tel que la *iactatio stipis* dans les sources, une deuxième conclusion doit être tirée de ces contextes : ces monnaies « n'étaient pas faites pour être récupérées » (Estienne, Cazanove 2009, p. 21) ; ce qui les singularise des monnaies dans d'autres situations comme nous le verrons. Si cette affirmation peut parfois se discuter, comme le fait par exemple O. de Cazanove (2013, p. 269-272) à partir d'une inscription de Narni en Ombrie (*CIL* XI, 4123), le caractère « intouchable » des eaux rendait généralement ces monnaies inaccessibles. Or un exemple archéologique dans notre zone d'étude ne peut que confirmer, dans ce cas, l'inaccessibilité des offrandes monétaires.

DANS LES SOURCES NON AMÉNAGÉES OU « NATURELLES »

La source de Fontaine-de-Vaucluse est une importante faille du réseau karstique du Vaucluse (Grandjean 2001), une des principales résurgences européennes donnant naissance à la Sorgue (Billaud 2002a). Les campagnes de plongée ont permis de récupérer, entre 25 et 31 m de profondeur, 1 624 monnaies allant du 1^{er} s. av. J.-C. au 5^e s. apr. J.-C., piégées dans les anfractuosités de l'aven (fig. 3) avec quelques clous en fer et débris d'objets en bronze et en argent (armilles, agrafes, épingles, fibules...) (Billaud 2002b, p. 6 ; Billaud, Besombes 2004, p. 15). Une telle situation ne permettait donc pas la récupération des offrandes monétaires dans l'Antiquité. De plus, la configuration du goulet exclut un jet direct vers le lieu de découverte et la topographie – grande profondeur et parois quasi verticales – interdit une introduction dans la faille par l'homme (Grandjean 2002, p. 1-2).

À l'exception de deux bronzes de Nîmes⁸ et de quelques monnaies julio-claudiennes qui ne représentent que 1 % du corpus (Billaud, Besombes 2004, p. 20), le corpus monétaire de Fontaine-de-Vaucluse débute à la période flavienne (fin du règne de Vespasien et sous Domitien). L'époque de Trajan et d'Hadrien, moment pourtant important de frappe monétaire, est sous-représentée dans le corpus, alors qu'à *contrario* le nombre de bronzes datés entre 193 et 260 apr. J.-C. est plutôt élevé (18 exemplaires) ; or il s'agit là d'une période où les frappes sont de moins en moins nombreuses selon les auteurs de l'étude. Selon eux encore, les deux derniers tiers du 1^{er} s. indiquent la fréquentation la plus importante de la source puisqu'en plus, après 260, les antoniniens et surtout les *aureliani*, caractéristiques de la circulation monétaire méridionale, sont bien représentés. Enfin, la première moitié du 4^e s. marquerait un renouveau dans l'apport d'offrandes monétaires avec plus de 700 exemplaires, soit 45 % des monnaies. Établir, comme le font les auteurs, une évolution de la fréquentation culturelle de la source à partir du nombre de monnaies par règne est pertinent, dans la mesure où la récupération des monnaies n'était pas possible dans l'aven et que leur nombre est mis en parallèle avec le volume d'émissions et la circulation monétaire. Pour ces raisons, comme nous le verrons, c'est l'un des rares cas où une telle approche peut être aisément validée. Malgré le nombre de monnaies déclinant à la période valentinienne et théodosienne, on remarque une valeur importante des monnaies avec six des huit monnaies d'or du site, notamment un *solidus* de Gratien

8. Frappés respectivement vers 70-30 av. J.-C. et 16-15 av. J.-C.

(Billaud, Besombes 2003, p. 205-206 ; 2004, p. 21). Étant donné la bonne représentativité des monnaies jetées dans la source, puisque le piège du goulet n'a sans doute pas été discriminant entre les monnaies de diverses périodes⁹, on peut penser avec une certaine probabilité que les fortes valeurs monétaires ont plutôt été déposées à la fin de l'Antiquité, tout du moins dans ce type de sanctuaire ou de culte précis. En définitive, les graphiques de Fontaine-de-Vaucluse peuvent sans doute être considérés comme représentatifs de la fréquence des dépôts monétaires dans ce lieu de culte (fig. 4).

Deux autres sources non aménagées, qui ont livré 150 monnaies pour celle de Saint-Antoine à Toulon¹⁰ (Var) (Vidal 1897, p. 154) et quelque 400 monnaies datées d'Auguste à Constance II pour la « fontaine pétrifiante » de Réotier (Hautes-Alpes) (Dupont-Delporte 1890, p. 105), confirment de manière attendue que l'on jetait bien des monnaies dans les points d'eau en Gaule romaine. À *Glanum* (Saint-Rémy-de-Provence, Bouches-du-Rhône) enfin, la monumentalisation en grand appareil à joints vifs, lors de la phase *Glanum Ic* (120-90 av. J.-C.), de la résurgence située à 5 m en contrebas de la voie (Rolland 1958, p. 91 ; Roth-Congès 2004, p. 32), n'a pas toujours été perçue comme significative de sa valeur culturelle (Leveau 1989, p. 62), notamment parce que des aménagements hydrauliques semblables réalisés sur le site sont profanes (Agusta-Boularot *et al.* 2004, p. 31-32). Seules, justement, les monnaies découvertes dans le bassin étaient jugées comme les indices bien faibles d'un culte dès l'âge du Fer. Mais si, en effet, des monnaies ont été recueillies dans les interstices du fond rocheux du bassin (Rolland 1958, p. 97 ; Leveau 1989, p. 62), nous n'en possédons aucun inventaire : tout au plus pouvons-nous signaler la présence de bronzes de Marseille au taureau cornupète, d'un quadrans de C. Rubellius Blandus de 4 av. J.-C., ainsi que des monnaies de Nîmes à l'effigie d'Auguste et d'Agrippa, de Claude, d'Hadrien, d'Antonin, de Marc-Aurèle, de Commode, de Septime-Sévère et de Maximin (Rolland 1958, p. 97). Plusieurs des monnaies sont du type *salus* (Rolland 1958, p. 97), ce qui pourrait être significatif selon A. Roth-Congès (1997, p. 186). D'une manière générale, il ne serait pas surprenant de trouver des offrandes monétaires dans la source à l'époque romaine, dans la mesure où la vocation culturelle du complexe est confirmée par le temple à Valetudo ou par les autels à Hercule qui encadrent l'accès à l'escalier. Pour l'âge du Fer, en revanche et en l'absence de données chiffrées, même approximatives, il convient de rester prudent (Golosetti 2015). En effet, l'estimation de H. Rolland (1968, p. 15) de plus d'un millier de monnaies d'argent massaliètes datant du v^e s. au i^{er} s. av. J.-C. qui proviendraient du bassin a été corrigée depuis et il a été proposé de les localiser plutôt dans le lit du Gaudre de Notre-Dame de Laval¹¹ (Provost 1999, p. 302). Malgré l'existence d'un culte aux Mères Glaniques, sans doute dès au moins le début du i^{er} s. av. J.-C., la perte accidentelle

9. Quoique le poids des monnaies ait peut-être pu jouer un rôle ?

10. Dont seules 13 ont pu être identifiées, soit 2 de Domitien, les autres des Antonins.

11. H. Rolland (1936, p. 232) précise en effet que des monnaies (avec d'autres objets antiques) ont été découvertes dans la partie du ruisseau, notamment son lit s'étendant sur environ 20 m au pied du versant occidental du vallon, sur lequel il procédait à des fouilles dans les années 1930. Le marquis de Lagoy a effectivement récolté des monnaies dans le lit du ruisseau avant le début des fouilles (Roth-Congès 1997, p. 186, n. 134).

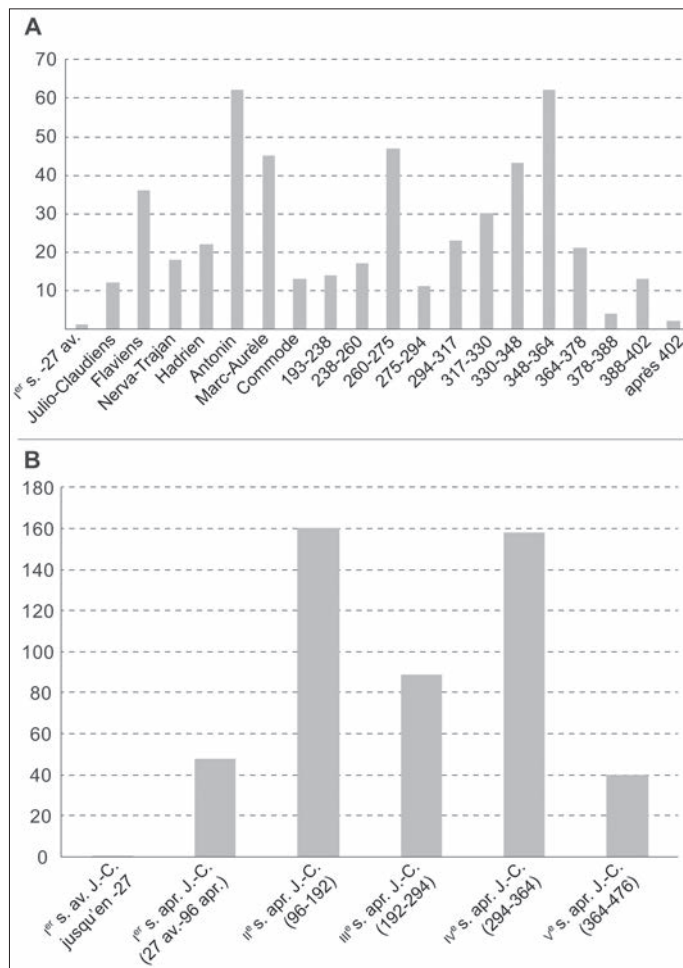


Fig. 4 – Nombre de monnaies recueillies dans l'aven de Fontaine-de-Vaucluse : A, par période historique ; B, par tranche d'environ un siècle (graphique : R. Golosetti, d'après Billaud, Besombes 2004, fig. 8).

de monnaies au niveau d'un accès à l'eau est somme toute très commune. On hésitera donc à qualifier d'offrandes les monnaies signalées dans le « nymphée » de *Glanum*, qu'elles soient de l'âge du Fer comme de la période romaine, et on notera, à la suite d'un article récent (Golosetti 2015), le manque d'indices en faveur de cultes de sources pour l'âge du Fer dans le Sud-Est de la Gaule. Ce constat suggère, avec les exemples précédents de Fontaine-de-Vaucluse, Toulon et Réotier, où les monnaies déposées sont uniquement de la période romaine, que la *stips* jetée dans les eaux (non aménagées) est un phénomène d'origine italique, comme l'a proposé Katherine Gruel (2015) pour le reste de la Gaule. Les études dans la Gaule de l'Est confirment cette généralisation, voire l'apparition des dépôts monétaires dans les sources : à partir de la période romaine, bien que le dépôt de monnaies existe bien avant dans d'autres types de sanctuaires (Izri 2011, p. 640 ; Barral *et al.* 2015).

RUISSEAUX ET MARES : DES CAS PROBLÉMATIQUES

Les découvertes monétaires dans des eaux non aménagées posent davantage de problèmes d'interprétation assurée en tant qu'offrandes pour le Sud-Est de la Gaule. Il en est ainsi à la Cassine, sur la commune de Peyruis (Alpes-de-Haute-Provence), au débouché d'un petit vallon et dans un méandre

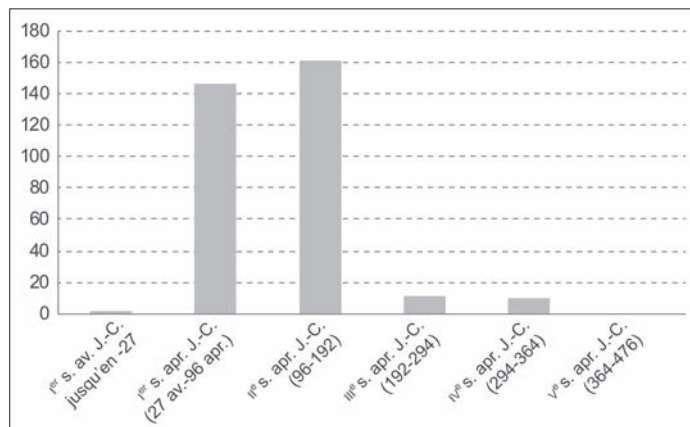


Fig. 5 – Nombre de monnaies recueillies dans le comblement du paléochenal de la Cassine à Peyruis (Alpes-de-Haute-Provence) par tranche d'environ un siècle (graphique : R. Golosetti, d'après Bérard 1997, p. 343).

d'un paléochenal du Roumijas, cours d'eau fossile à régime temporaire. Là, un comblement de 3 m de profondeur au minimum, composé d'apports naturels, mais aussi anthropiques (Boiron 1995, p. 18), avec une rive grossièrement aménagée (Müller, Lemaire 1990, p. 51), a livré un important lot mobilier, essentiellement des I^{er}-II^e s. apr. J.-C. Il se composait d'offrandes votives¹², et surtout, pour ce qui nous concerne ici, de 75 % des 366 monnaies répertoriées sur le site (Bérard 1997, p. 343). La répartition de celles-ci montre une nette domination des I^{er}-II^e s. (fig. 5), suggérant que le faible nombre de monnaies des IV^e s. correspondrait à du matériel résiduel¹³. Que comprendre du contexte de ces monnaies ? Ont-elles été jetées dans le ruisseau ? La première difficulté est liée à notre incapacité à définir cette concentration de matériel votif comme un ou plutôt des dépôt(s) primaire(s) ou secondaire(s), voire un dépotoir. En tout état de cause, rien ne permet de dire que les offrandes, y compris monétaires, ont été volontairement jetées dans le méandre. Il peut s'agir d'une simple décharge de matériel votif d'un sanctuaire, sans doute facilitée par l'existence d'un franchissement par un gué du ruisseau qui est fortement envisagé avec la mise en évidence du passage de la voie Domitienne à proximité immédiate (Müller, Lemaire 1990, p. 51). On ne dispose par ailleurs d'aucun exemple dans notre aire d'étude de jets de monnaies dans une rivière¹⁴. Faut-il donc plutôt reconnaître ici des monnaies rejetées avec le reste des offrandes ? Pourquoi n'auraient-elles pas été récupérées ? Deux raisons peuvent être avancées : d'une part, celle de la faible valeur des monnaies recueillies où dominent des *asses* (273 sur 330 monnaies identifiées), soit la monnaie la plus courante au Haut-Empire. Un tel nombre est à opposer aux huit monnaies d'argent seulement, suggérant que seules les plus fortes valeurs ont pu être récupérées. D'autre part, 307 monnaies datées des I^{er}-II^e s. apr. J.-C. ne fournissent finalement qu'une proportion de 1,57 monnaie par an, bien loin sans doute de la réalité des

offrandes monétaires déposées dans le lieu de culte d'où sont issus les rejets, même s'il était probablement modeste.

Nous nous sommes également posé la question de dépôts cultuels, notamment monétaires, dans une mare sur le sanctuaire d'Eccorçon-les-Murailles à Présilly (Haute-Savoie) (Golosetti 2016, p. 136). Si un cours d'eau traversait l'aire sacrée de 65 x 70 m, d'après un petit paléochenal circulant dans la partie occidentale du site (Ferber 2006, p. 13-14 et p. 25), il est difficile d'y voir un élément structurant puisque le thalweg est comblé partiellement dans un second temps, un bâtiment BAT. 57 venant s'installer sur ses bords. C'est donc plutôt à une cuvette (FS 98), qui est identifiée comme une petite mare de 1 m à 1,60 m de diamètre (Ferber 2006, p. 20-23 ; fig. 6) d'après la présence d'un drain et la nature très argileuse du terrain environnant, que nous nous sommes intéressé. En effet, cette cuvette a livré une coupelle en sigillée, une bague en argent, des fragments d'un miroir en étain, des clous, une tige en fer interprétée comme un éventuel fléau de balance (Ferber 2006, p. 21) et surtout 44 monnaies datables des Flaviens jusqu'à un *dupondius* de Marc-Aurèle frappé en 171-172 apr. J.-C. Les monnaies les plus fréquentes correspondent aux règnes d'Antonin le Pieux et d'Hadrien (Ferber 2006, p. 20). La présence de ces monnaies et du reste du matériel dans cette possible « mare » ne doit pas être surinterprétée : un rejet de matériel votif est là encore le plus probable. Sur un autre site, à Décines (Rhône), une fouille récente a mis en évidence un temple quadrangulaire à galerie périphérique de 18,86 x 17,50 m à proximité de deux grandes dépressions identifiées comme des mares au minimum temporaires : elles ont livré respectivement sept monnaies de la seconde moitié du IV^e s. et huit autres monnaies, dont quatre sont du IV^e s., accompagnant un matériel peu abondant, mais très varié (Ferber, Motte 2016, p. 252-255 ; fig. 7). Les auteurs interprètent ces monnaies jetées dans les mares comme des offrandes *a jactatio* (Ferber, Motte 2016, p. 264). Nous préférons rester très prudent là encore dans le cas de ces contextes peu clairs : en effet, outre une fondation tardive dans la seconde moitié du IV^e s. apr. J.-C., que l'on peut même qualifier de surprenante, seul le plan de l'édifice lors de la première phase d'occupation est véritablement significatif d'une vocation religieuse. Les auteurs reconnaissent eux-mêmes l'absence des indices les plus forts de pratiques cultuelles dans le mobilier découvert sur place : lampes, céramiques miniatures, statuettes (Ferber, Motte 2016, p. 264). Par ailleurs, les monnaies retrouvées dans les mares datent majoritairement des II^e-III^e s. apr. J.-C. (10 sur 18), soit à une période où aucune construction n'est connue, à moins de résoudre la contradiction signalée par les auteurs entre d'un côté des monnaies des I^{er} et III^e s. apr. J.-C. retrouvées dans la galerie du « *fanum* » et de l'autre le faciès céramique daté du IV^e s. apr. J.-C. Ceci irait dans le sens d'une datation basse du « *fanum* » et non « haute » comme le proposent les auteurs. Ce n'est pas le lieu de résoudre cette question, mais l'interprétation des monnaies comme offrandes est rendue *de facto* plus difficile. Par ailleurs, la réutilisation très tôt – en moins d'un siècle – du secteur pour une vocation artisanale, avec un fumoir installé dans le courant du V^e s. dans la galerie du « *fanum* » (Ferber, Motte 2016, p. 252 et 265), et la faible épaisseur stratigraphique nous semblent aussi rendre difficile la distinction, pour les monnaies tardives, entre des offrandes contemporaines du « *fanum* » et des pertes en lien avec l'utilisation du fumoir.

12. Ont été notamment recueillis des cruches et coupelles en céramique en grande partie miniaturisées, quelques tessons de lampes, deux sujets en plomb anthropomorphes et quelques objets de parure en métal (Rimbert 1996, p. 3).

13. Elles ne seraient toutefois pas en relation avec le bâtiment à cour très arasé interprété comme une auberge qui s'implante à proximité, mais dans la seconde moitié du IV^e s. seulement (Boiron 1995, p. 20).

14. L'hypothèse avancée par Luc Long (2009) de *stipes* offertes lors du franchissement du Rhône au niveau d'un pont arlésien ne trouve aucune confirmation dans la bibliographie consultée (Long 2004 ; 2005 ; 2008).

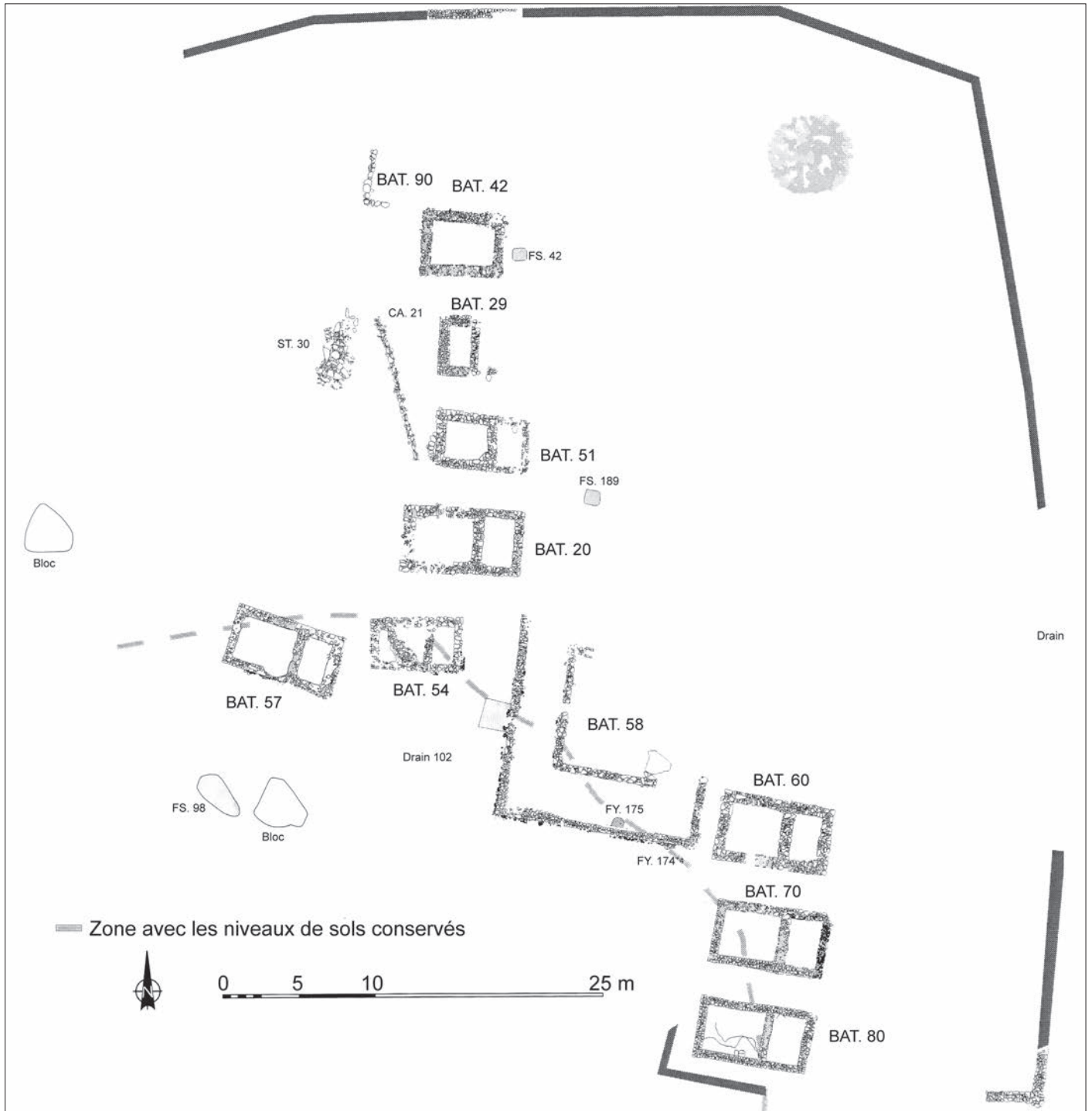


Fig. 6 – Plan du sanctuaire de Présilly (Haute-Savoie) (relevé : S. Couteau, P. Alix, J.-C. Mège, C. Ronco, Inrap, in Ferber 2006, p. 10, fig. 1).

Par ailleurs, nous avons souligné, dans le cadre de notre thèse, l'absence, en l'état de notre documentation, de pratiques de dépôts dans des lacs ou autres étendues d'eau sacrés dans le Sud-Est de la Gaule (Golosetti 2016, p. 72-73). Une recherche récente sur le site lacustre et immergé dit PLNV 1, à 200 m du rivage actuel du lac de Bourget, sur la commune de Conjux (Savoie), renouvelle, non sans poser des problèmes d'interprétation, cette perception en fournissant un mobilier très probablement culturel : gobelets en céramique fine et pots en céramique commune, mobilier métallique (clochettes, style, couteaux), faune et donc des monnaies en bronze, essentiellement de la période antonine (Nieloud-Müller 2014, p. 41-42).

Ces monnaies sont contemporaines¹⁵ des phases d'abattage d'une concentration de plus de 1 400 pieux et piquets, tous établis dans un temps court entre 132 et 186 apr. J.-C. sur une superficie d'environ 350 m², mais sans organisation d'ensemble évidente¹⁶ (Nieloud-Müller 2014, p. 38-41). Les monnaies ont notamment

15. Un *nummus* de Constantin frappé en 315-316 a toutefois été recueilli (Nieloud-Müller 2015b, p. 210).

16. Plusieurs éléments s'opposent à la restitution d'une quelconque superstructure : faible profondeur d'enfouissement des pieux de bois blanc ; diamètre réduit de ces deniers, simplement élagués ; absence d'éléments de structure supérieure et de clous de charpente (Nieloud-Müller 2014, p. 38-41).



Fig. 7 – Plan du temple à galerie et des édifices voisins du site de OL Land tranche 1 à Décines (Rhône)
(relevé : C. Plantevin, Inrap ; DAO : W. Widlak, Inrap, in Ferber, Motte 2016, fig. 3).

été découvertes en relation avec les concentrations de piquets, parfois accolées aux pieux. Sébastien Nieloud-Müller (2014, p. 42) a proposé d'identifier là un rite de *iactatio stipis*, mais les différentes observations réalisées, notamment la disposition particulière de certaines monnaies¹⁷, ainsi que les indices de suspension d'objets aux « mâts » d'après la présence de clous de menuiserie (Nieloud-Müller 2014, p. 42 ; 2015a), semblent signaler d'autres pratiques sur ce rivage où l'eau semblait assez peu profonde (Nieloud-Müller 2015a). Si la localisation du lieu de culte est expliquée par plusieurs hypothèses, telles que « l'environnement lacustre (couleur, profondeur, etc.), l'inversion saisonnière du proche canal de Savières et les variations de la nappe lacustre » (Nieloud-Müller 2015b, p. 211), le sens de ces gestes très probablement rituels nous échappe cependant en grande partie.

LES SOURCES THERMALES

La distinction que nous opérons ici avec les sources et étendues d'eau non aménagées précédemment évoquées n'implique pas *a priori* une quelconque différence au niveau des rites et des cultes. Mais un bon nombre de monnaies trouvées dans des thermes ne peuvent être définies comme des offrandes sans un contexte bien déterminé. Ainsi, les monnaies provenant des thermes de Bondonneau à Allan (Drôme) (Espanet 1859, p. 54), de ceux d'Uriage (Isère) (Pelletier *et al.* 1994, p. 65) ou encore de ceux d'Aix-les-Bains (Savoie) (Bouet 2003, III,

p. 19), où des ex-voto anatomiques et des inscriptions définissent parfois une activité culturelle, ne peuvent être identifiées comme des offrandes sans informations tangibles sur leur contexte de découverte, d'autant que les pertes accidentelles monétaires sont régulières dans les espaces balnéaires, notamment dans les vestibules. Toutefois, notre zone d'étude livre deux occurrences assez significatives d'un usage rituel de la monnaie dans les sources thermales. La première reste toutefois antérieure à la mise en place des thermes.

À Gréoux-les-Bains (Alpes-de-Haute-Provence), des monnaies recueillies dans un niveau gravillonneux¹⁸ de la première moitié du 1^{er} s. apr. J.-C. (Bouet 1996, II, 1, p. 176-177), sur lequel sont implantés des bâtiments thermaux, notamment l'espace 9, sont interprétées comme des offrandes (fig. 8). Au-delà du contexte, cette interprétation est renforcée par la « quantité anormale de monnaies », quasi exclusivement des années 20-40 apr. J.-C., soit 90 % des 53 monnaies recueillies sur le site, et serait éventuellement confirmée par la surreprésentation des monnaies « à l'autel » émises sous Tibère (Pauillac 1989, p. 22). Outre ce dépôt, quelques monnaies du début du 1^{er} s. apr. J.-C. accompagnaient des « plaques de bronze, repliées et introduites en force dans le rocher » du grand bassin (n° 3, fig. 7), au fond de failles géologiques en lien probablement avec l'alimentation en eau (Bonnet dir. 1988, p. 19-20). Elles confirment l'usage rituel de la monnaie en contexte de sources, y compris à l'intérieur des thermes (Golosetti 2016, p. 66-72).

17. Des monnaies étaient protégées sous des fragments de *tegulae imbrices* ou des fonds de céramique retournés, voire dans une tubulure ; une autre était installée au cœur même d'un pieu (Nieloud-Müller 2014 ; 2015b, p. 210).

18. Il correspond à un premier état dont on ne connaît que quelques rares structures, dont un mur de terrasse et des canalisations.

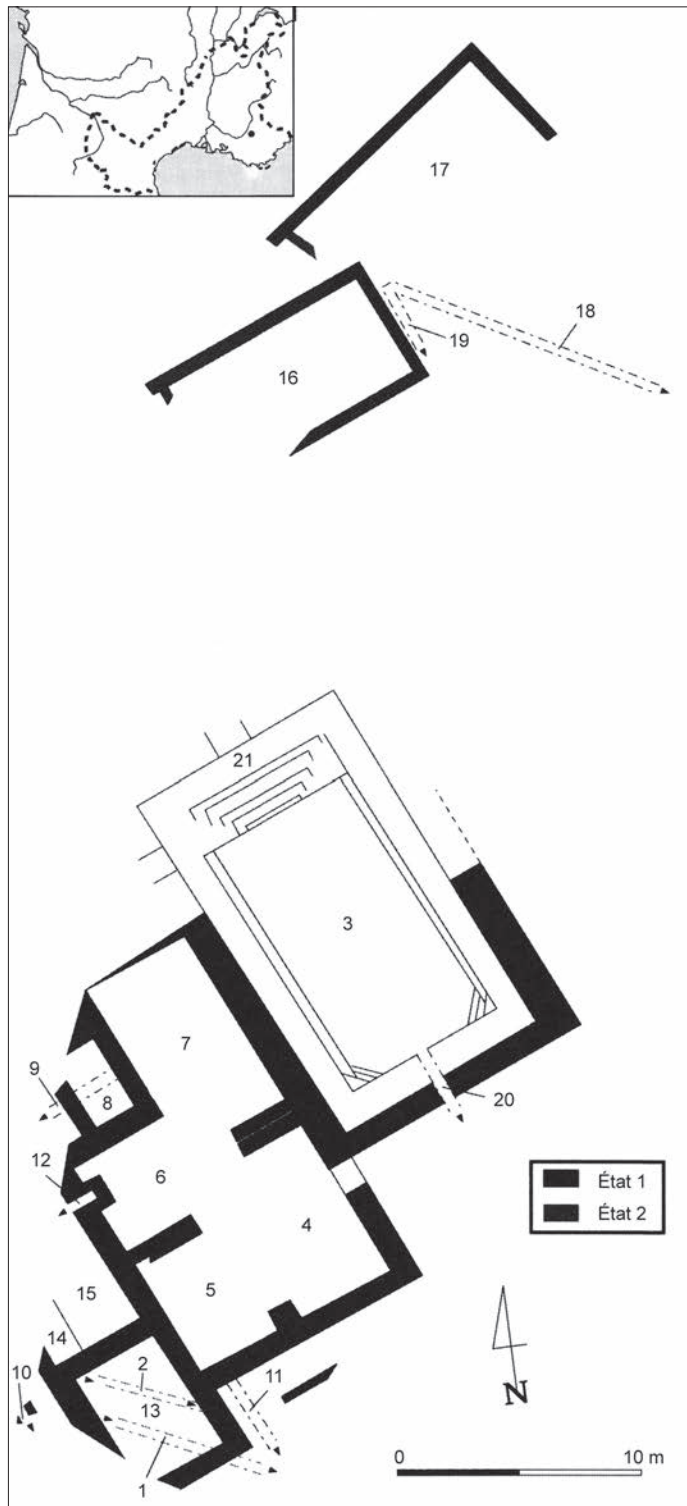


Fig. 8 – Plan des thermes de Gréoux-les-Bains (Alpes-de-Haute-Provence) (Bouet 2003, II, p. 132, fig. 88, d'après le plan de R. Chemin).

Toujours en relation avec une source alimentant des thermes, mais cette fois spatialement disjointe de l'établissement implanté à 300 m en contrebas, deux bassins ont été observés à Menthon-Saint-Bernard (Haute-Savoie) (fig. 9). Au nord-est d'un bassin carré en petit appareil régulier (Despine 1865, p. 16-17 dans Cécillon 1994a, p. 23) se trouvait un second bassin de forme polygonale (Marteaux, Le Roux 1913, p. 177-178 ; Bouet 2003, II, n. 134). Dans la vase comblant ce dernier, 150 petits vases, notamment miniatures, ont parfois livré 8 ou 10 monnaies des

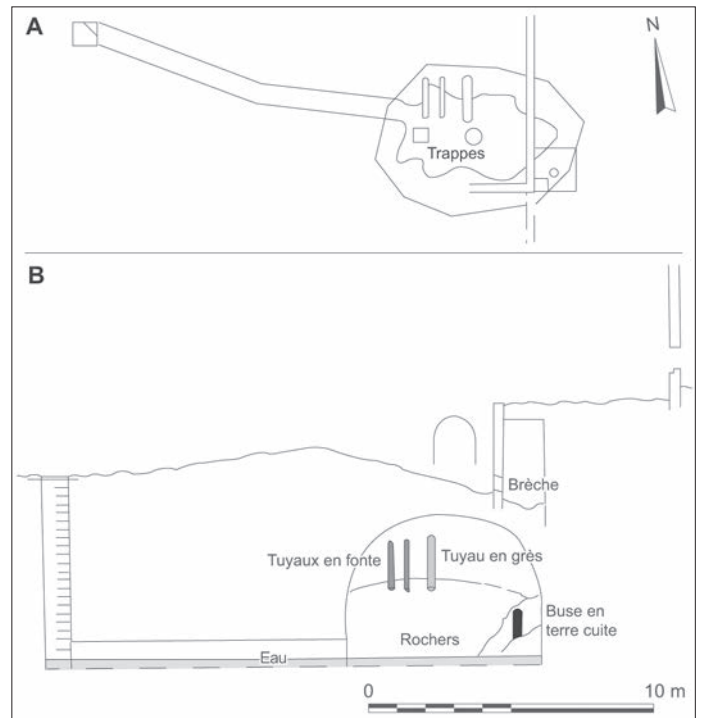


Fig. 9 – A, plan et B, coupe schématiques du bassin de captage de la source de La Muraz à Menthon-Saint-Bernard (Haute-Savoie) (DAO : R. Golosetti, d'après un relevé de B. Ruffet et P. Broise, in Broise 1984, fig. 51).

1^{er}-II^e s. apr. J.-C. – à l'exception d'une du IV^e s. –, majoritairement déposées sur leur fond et accompagnées par quatre instruments en métal, dont deux marteaux, un en fer, l'autre en bronze (Cécillon 1994a, p. 23-25). À celles-ci s'ajoute une monnaie « fleur de coin » d'Aurélien (270-275 apr. J.-C.) recueillie dans les couches supérieures des sondages 1 et 2 réalisés autour du bassin (Cécillon 1994b, p. 46). Ce petit nombre de monnaies n'est guère pertinent pour montrer l'évolution des pratiques de dépôts ou la valeur des monnaies, mais il atteste d'un type de dépôt, en vase, que l'on a rencontré ailleurs, peut-être à Sillingy (Haute-Savoie) (Marteaux 1907, p. 80), avec certitude à La Sauze d'Oulx (Italie).

LES GESTES VOLONTAIRES DE DÉPOSITION DES MONNAIES

DANS LES VASES

À La Sauze d'Oulx, à 1 920 m d'altitude sur le versant nord-occidental du Monte Genevris, un fossé profond situé à 0,60 m sous la surface contenait, *in situ*, au moins 462 vases en céramique, pour la plupart entiers et accolés les uns aux autres (Capello 1941, p. 96). Le caractère cultuel du ou des dépôts est largement attesté par les graffitis (Capello 1941, nos 1-243)¹⁹ réalisés sur 257 vases, dont 46 au moins s'adressent au dieu *Albiorix* et 14 à Apollon (après réexamen de Capello 1941, p. 98-131). Un examen sommaire en 2009 des planches publiées (Capello, 1941, p. 103, fig. 6a, b et c) avait permis de situer les vases dans la seconde moitié du 1^{er} et surtout le II^e s. apr. J.-C., avec des fragments notamment de Drag. 37

19. Pour un réexamen plus récent, voir Cimarosti, Facchinetti 2012.

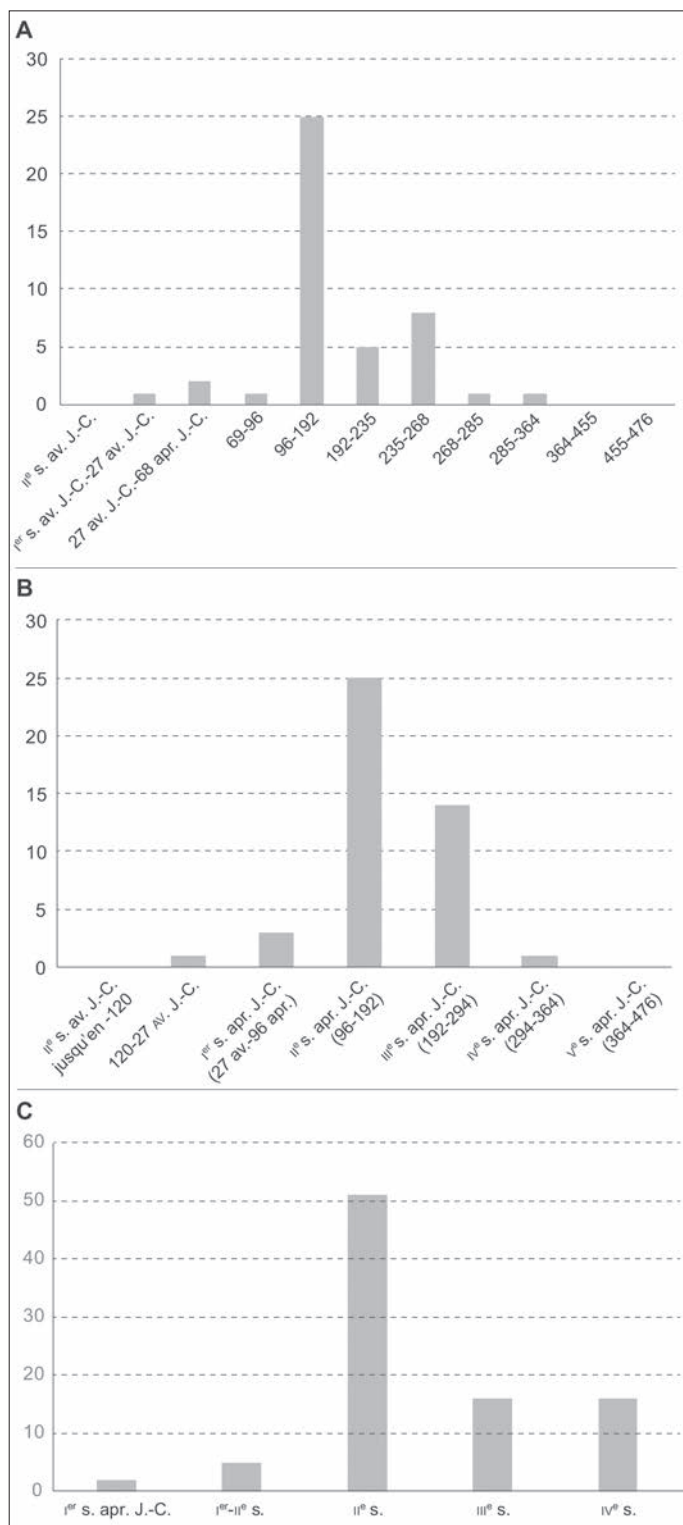


Fig. 10 – Nombre de monnaies recueillies au Richardet (La Sauze-d'Oulx, Italie) : **A**, par période historique ; **B** et **C**, par tranche d'environ un siècle (graphiques : R. Golosetti. **A** et **B** d'après Capello 1941 ; **C** d'après Cimarosti, Facchinetti 2012, tabl. I).

et 33, PAR-FIN 30²⁰ (Golosetti 2016, p. 173). Une étude plus récente de 94 vases conservés au Museo di Antichità de Turin identifie de la céramique commune des I^{er}-II^e s. apr. J.-C., et

20. Parmi divers objets métalliques, de parure notamment, plutôt une casserole ou patère qu'une tasse à parois courbes livre une autre dédicace à *Albiorix* gravée sur le manche (Capello 1941, p. 131-134 ; Barruol 1963, p. 358).

confirme la présence de céramique à parois fines et une datation du II^e s. de vases en sigillée gauloise ; elle signale aussi de la sigillée claire B tardive datable entre le II^e et le III^e s. (Cimarosti, Facchinetti 2012, p. 199). Au moins 175 monnaies (à l'origine peut-être 300) proviennent des vases, mais seulement 94 ont été récupérées par la surintendance, dont 91 nous sont parvenues en 2003 (Cimarosti, Facchinetti 2012, p. 210). La nouvelle étude numismatique a permis de réduire le nombre de monnaies non datables de 51, à l'époque de Carlo Felice Capello, à 23 (Cimarosti, Facchinetti 2012, p. 211). Leur datation est cohérente avec le matériel céramique, puisque les émissions s'étalent du règne d'Auguste jusqu'à celui de Constance II avec une prédominance du I^{er} s., à nouveau accentuée à la suite de l'étude de 2003 (fig. 10a-c). La relative absence des monnaies du I^{er} s., en comparaison de la datation des céramiques communes, doit peut-être ne pas être surévaluée puisque des monnaies de Vespasien ou de Marc-Antoine sont signalées comme perdues (Cimarosti, Facchinetti 2012, p. 210 et p. 220). Elle a en tout état de cause été perçue comme l'indice d'un changement entre le I^{er} s. et le II^e s. dans la pratique de déposition (Cimarosti, Facchinetti 2012, p. 220), mais peut-être faut-il réintroduire la notion de récupération des valeurs monétaires pour l'entretien du lieu de culte. Ces monnaies proviennent donc de l'intérieur de vases (Capello 1941, p. 96-137), même si nous ignorons effectivement si elles étaient concentrées dans quelques récipients ou, au contraire, dispersées isolément dans plusieurs (Cimarosti, Facchinetti 2012, p. 208). La possibilité d'une origine accidentelle de la présence des monnaies dans les vases (Cimarosti, Facchinetti 2012, p. 208) nous semble devoir être écartée, en raison du soin apporté dans le dépôt des contenants en céramique au sein d'un aménagement en bois installé dans un fossé (Capello 1941, p. 96 ; Cimarosti, Facchinetti 2012, p. 208-209). L'hypothèse la plus probable semble être celle d'un acte volontaire pour lequel l'épigraphie ne laisse planer aucun doute quant à la vocation culturelle. Or ce geste a été reconnu sur deux sites supplémentaires.

On le retrouve au sanctuaire de Viuz-Faverges (Haute-Savoie) où des monnaies, on n'en sait pas plus, ont été découvertes, avec des andouillers de cerf, à l'intérieur d'une patère en bronze, elle-même déposée dans une fosse au chevet du grand bâtiment ST 40 (Rebiscoul, Serralongue 1994-1995, p. 225), soit à l'extérieur, entre deux contreforts (?) d'après le plan de répartition du mobilier monétaire (fig. 25, ci-après). Malgré la fouille relativement récente – donc un contexte plutôt bien saisi –, même si nous manquons de documentation primaire publiée (plan de la fosse, stratigraphie), il est difficile de saisir le sens d'un tel geste en dehors du fait qu'il s'agit d'un acte volontaire évident. Bien plus délicate est la mention, sur l'*oppidum* du Castellar à Cadenet (Vaucluse), de la découverte, en 1773, de 37 monnaies en argent (?) d'époque romaine, dont des exemplaires de Sévère Alexandre et Gordien. Elles étaient soit contenues dans une des deux « tasses » (Jacquème 1922, p. 56), en fait deux vases en argent (?) mentionnés par le dominicain Bertrand (Bertrand 1773), soit dispersées dans le sol, accompagnées d'un « trésor »²¹, autour d'un bloc inscrit qui dépassait

21. Ce « trésor » réunissait un « bouclier » de forme circulaire avec représentation d'une couronne de laurier gravée, des anneaux de différents types, certainement des bagues d'après la description, une bague, une chaîne et un médaillon portant une gravure représentant une tête féminine, mais aucune légende ni revers, un bracelet formé de cinq à six fils d'or, trois petits récipients

de la surface, peut-être à l'extérieur de l'enceinte du côté occidental de l'*oppidum* (Roland 1837, p. 249). Ce bloc de marbre mentionne clairement le don de sièges aux divinités *Dexiua* et *Caudellenses* (CIL XII, 1064 = ILN, Aix, 222) et donc l'existence d'un lieu de culte auquel on associerait volontiers les monnaies (Golosetti 2016, p. 371-373).

Quoi qu'il en soit, ces monnaies, probablement déposées dans des vases, témoignent d'une modalité de traitement du numéraire dans les sanctuaires que nous devons prendre en compte pour interpréter également celles découvertes dispersées sur les sols et dans les remblais. Comme le rappelle Laurent Popovitch (2012, p. 29), « les *stipes* pouvaient être soigneusement réunies dans un ou plusieurs vases, comme à Versigny (Aisne), Port-Haliguen (Morbihan) et Saint-Germain-Source-Seine (Côte-d'Or) ». Ce type de déposition des monnaies a aussi été évoqué pour la Gaule de l'Ouest et la Bourgogne (Aubin, Meissonnier 1994, p. 148-149) ou plus récemment signalé pour le dépôt dit de Cobannus (Dondin-Payre, Kaufmann-Heinimann 2009, p. 111-112). Ces vases nous sont parvenus, pour les cas les mieux documentés que sont Menthon-Saint-Bernard, La Sauze d'Oulx et Viuz-Faverges, parce qu'ils n'étaient plus accessibles et donc enfouis, dans les eaux ou dans les sols. Ces offrandes étaient donc extraites du circuit fermé de l'économie du sanctuaire. Par ailleurs, il faut sans doute faire une distinction entre les quelques monnaies déposées ainsi à Viuz-Faverges ou Menthon-Saint-Bernard, et le regroupement tout de même plus important de La Sauze d'Oulx. Ce dernier ne peut-il pas être interprété comme la conséquence d'une quête, d'une *stips* au sens général du terme ? Les vases forment donc un mode de stockage ou d'enfouissement des monnaies dans les sanctuaires. Comme nous l'avons évoqué en introduction, une autre forme courante de stockage des monnaies devait être le tronc à offrandes. Or notre zone d'étude en livre justement un exemplaire.

DANS UN TRONC MONÉTAIRE

Au centre du village actuel de Leytron (Valais, Suisse), il a été découvert, dans le secteur sud-ouest du site, non loin d'une fondation maçonnée de 2,30 m par 1,60 m²², un tronc à offrandes recueilli à l'interface et dans un remblai incluant de nombreuses pierres et objets (et des scories ?) en fer et un riche mobilier votif (Wiblé 1995, p. 363). Il s'agit plus exactement d'une base de tronc à offrandes en schiste de section carrée (0,43 x 0,45 m) (Wiblé 1998a, p. 179 et fig. 137) (fig. 11). « Des tiges en fer, scellées au plomb dans des trous creusés dans son fond, cassées lors du pillage » du tronc, auraient appartenu à un système de fermeture (Wiblé 1995, p. 363). Dans cette base, six monnaies des II^e-III^e s. apr. J.-C. étaient encore présentes, à savoir des sesterces en laiton, sauf un *as* ou un *dupondius*, frappés à partir d'Antonin-le-Pieux jusqu'à Alexandre Sévère. Par ailleurs, plus de 55 monnaies (moitié d'*as*, *asses*, *dupondii* et un seul sesterce) du règne d'Auguste à la fin du II^e s. proviennent du remblai sur

circulaires munis d'une anse ainsi qu'un collier « en petits grenats » (Bertrand 1773 ; Jacquème 1922, p. 57-59).

22. Cette fondation constituerait la base d'une plate-forme, d'un podium ou plus modestement le sol d'un édifice bordé par des parois en armatures de bois dont rien n'aurait été identifié (Wiblé 1995, p. 363).



Fig. 11 – Vue de dessus du tronc à offrandes de Leytron (Valais, Suisse) (Wiblé 1998b, p. 179, fig. 137).

lequel s'implantent la structure maçonnée et le tronc à offrandes à la fin du II^e s. apr. J.-C. (Wiblé 1995, p. 363). Ces deux aménagements prennent place auprès de deux édicules, construits en bois dès le changement d'ère et de très faibles dimensions (1,70 x 0,90 m). Ils vont être ensuite englobés, probablement au II^e s. apr. J.-C., dans des constructions maçonnées rectangulaires : l'une au nord, de 3,50 x 2,10 m, respecte la construction antérieure, la seconde mesure 2 m de côté, tandis qu'un troisième édicule maçonné (C), de plan carré (1 x 0,96 m de dimensions internes), complète alors le dispositif (Wiblé, 1995, p. 364-365 ; 1998a, p. 179-180) (fig. 12). L'identification d'un lieu de culte est donc relativement claire et il s'agit du seul cas de tronc à offrandes dans notre zone d'étude, mais il suffit à évaluer différemment au moins une partie des monnaies dispersées dans les sanctuaires. Avant d'en venir à ces contextes, poursuivons notre tour d'horizon des modalités de dépôt des monnaies dans les sanctuaires par ceux qui le sont directement dans des fosses.

DANS DES FOSSES : DÉPÔTS DE FONDATION, DÉPÔTOIRS ?

La fouille du temple à double *cella* et galerie périphérique des Boissons à Châteauneuf (Savoie), qui mesure 10,20 x 20,40 m (fig. 13), a permis de dégager, dans un trou de scellement d'un autel ou d'une statue selon Christian Mermet (1993, p. 99-100), au centre de la *cella* sud, ce qui est interprété comme un « dépôt ». Il réunissait une petite hache et deux monnaies, un grand bronze du type *as* de Vienne frappée en 38 av. J.-C. et un grand bronze du type *dupondius* de Nîmes émis vers 14-15 apr. J.-C. (Mermet 1993, p. 103). Sans analyse possible de clichés et de relevés

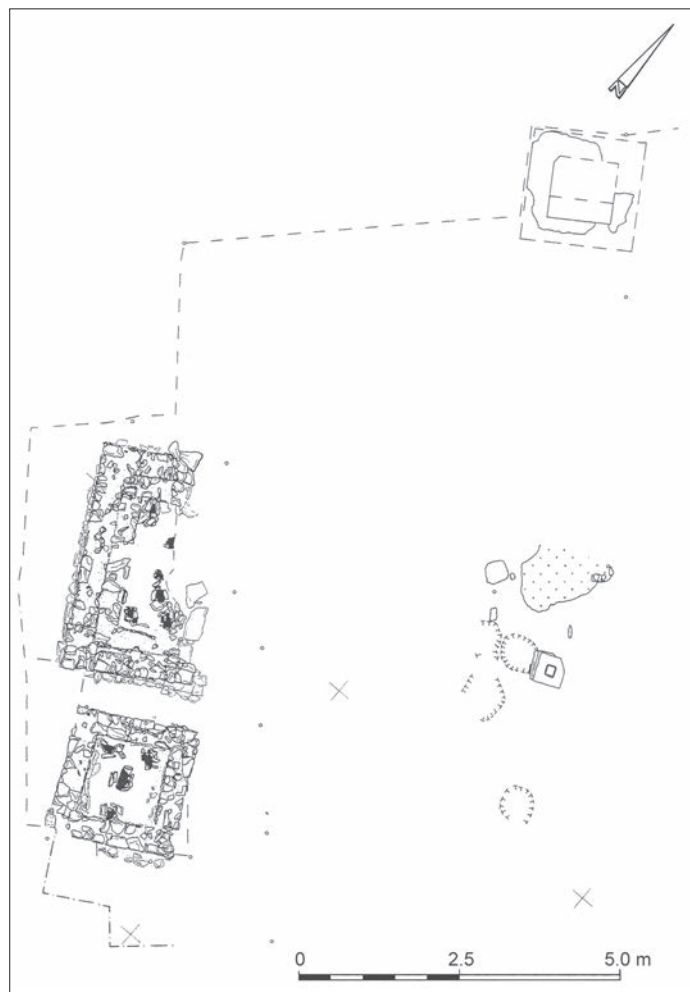


Fig. 12 – Plan des édicules découverts à Leytron (Valais, Suisse)
(Wiblé 1995, pl. III).

stratigraphiques, non publiés, de la fosse en question²³, on ne peut démontrer qu'il s'agit bien d'un regroupement organisé des objets déposés au fond, au sein d'une même unité stratigraphique et à une altimétrie similaire. On ne peut que faire confiance aux fouilleurs quant à l'interprétation d'un dépôt volontaire et unitaire. Si le dépôt est réel, alors nous pouvons déjà rappeler une information utile quant au rapport entre monnaies et chronologie, puisque l'*as* de Vienne a circulé au moins une cinquantaine d'années avant d'être déposé. Par ailleurs, un tel dépôt semblerait marquer un rite de fondation, peut-être de la statue de culte. Si un tel rite est évoqué dans la littérature scientifique²⁴, notamment à Mandeuve (Doubs) (Izri 2011, p. 650), O. de Cazanove écarte, pour l'Antiquité, un tel rite bien connu sous des statues d'époque moderne (Cazanove, Popovitch à paraître). Or au centre du même édifice, une plaque scellée dans le sol entre les deux *cellae* et porteuse d'une inscription (AE 1982, 696 = *ILN*, Vienne, 462) définit un autre

23. La consultation des rapports de fouille présents au Service régional de l'archéologie de Rhône-Alpes ne nous a pas permis de réunir cette documentation.

24. Toutefois, le texte de Jean Babelon (1943), décrit, avec raison, comme peu clair par Michaël Crawford, évoque des dons à des statues (sur l'autel au-devant, dans la main ?) et non des dépôts de fondation. De même, M. Crawford (2003, p. 72), en citant Lucien de Samosate (*Philopseudes*, 20 ; *Dea Syria*, 29 ; comparé à Clément, *Protreptique* 2, 133), signale des dons aux statues et non des dépôts de fondation de statue de culte.

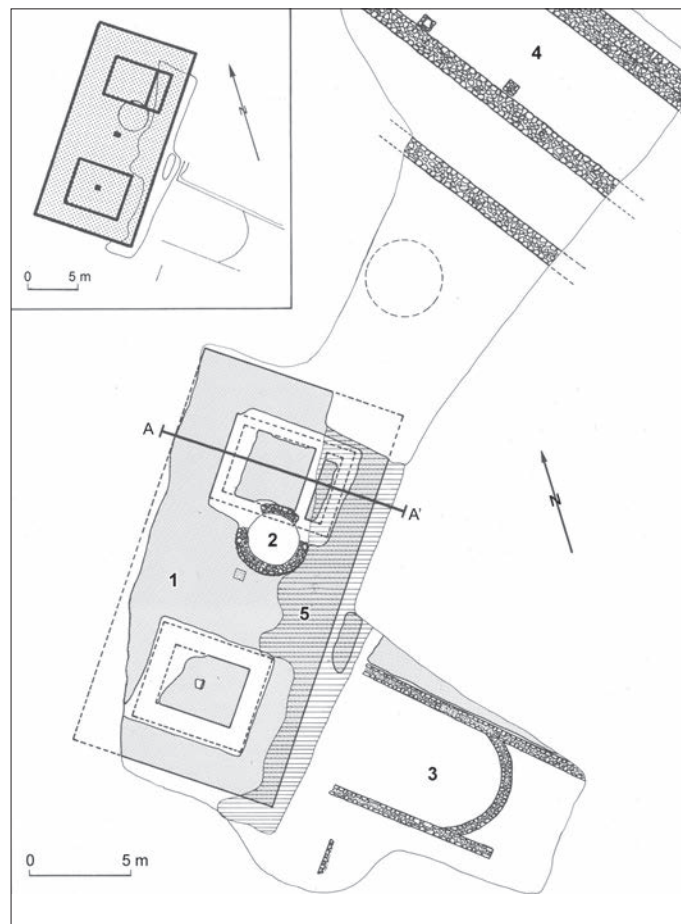


Fig. 13 – Plan général des vestiges du temple à galerie périphérique de Châteauneuf (Savoie). 1, Sols bétonnés du 1^{er} s. apr. J.-C. ; 2, Four à chaux médiéval ; 3, Abside du 1^{er} s. ; 4, Scène du théâtre ; 5, « Statumen » du 1^{er} s. (relevé : C. Mermet, in Mermet 1993, p. 99, fig. 3).

rite de fondation, celui du temple à *Limetus* par deux pérégrins « Primus et Quartio, fils d'Atepo » (Rémy 1999, p. 33). Le rite avec les monnaies serait donc lié à l'installation de l'une des statues du culte, plutôt qu'à la dédicace du temple lui-même alors que l'hypothèse de C. Mermet (1993, p. 134-135) de deux phases distinctes – avec une *cella* sud antérieure à la seconde – ne nous semble pas clairement attestée (Golosetti 2016, p. 325).

Pour le sanctuaire de Viuz-Faverges, nous avons déjà commenté le dépôt de monnaies dans une patère en bronze, elle-même dans une fosse au chevet du bâtiment ST 40 (zone 47) (Rébiscoul, Serralongue 1994-1995, p. 225), dépôt dont on a bien du mal à définir les raisons. Il en est de même d'une fosse maçonnée ayant livré de nombreux fragments de balsamiques, des rouelles de plomb, des ossements et enfin, des monnaies non décrites au niveau d'un foyer occupant toute la longueur du mur occidental de la structure ST 50, possible aire de crémation entre l'ensemble « thermal » (ST 56) et le grand bâtiment (ST 40) (Rébiscoul 1994, p. 17). Comment ici interpréter les gestes – sans doute volontaires – ayant présidé à cette association d'objets : collecte des objets issus d'une crémation à l'image des pratiques funéraires ? Plus intéressante est l'identification par les fouilleurs de « trois dépôts votifs de fondation » (Rémy *et al.* 1995-1996, p. 13), au niveau de deux structures (ST 11 et ST 12) quadrangulaires et de dimensions identiques (5 x 4,60 m et 5 x 5 m) (Serralongue 1994, p. 38) (voir *infra*, fig. 25).

Ainsi, un *as* de Marc-Aurèle (164-165 apr. J.-C.) et un *as* ou *dupondius* illisible des deux premiers siècles sont déposés, dans la seconde moitié du I^{er} s., avec une coupe en sigillée Drag. 36 et deux représentations de jambes en bronze, dans une petite fosse au centre de ST 11 (Rémy *et al.* 1995-1996, p. 13). Si nous n'avons pas pu consulter de clichés ou plans de ce dispositif, les descriptions archéologiques dans une des publications, bien qu'un peu confuses, semblent indiquer une intentionnalité. En effet, aux deux monnaies, « prises par oxydation dans la maçonnerie du béton de sol de l'édifice », s'ajoute le fait que les deux représentations de jambes étaient « disposées en croix » et qu'est décrit également un « négatif de plaque de bronze, disposée en appui contre une *tegula* » (Rémy *et al.* 1995-1996, p. 13). Un second dépôt de quatre monnaies²⁵, dans la même fosse, mais à un niveau supérieur, avec des clous signalant peut-être un coffret de bois, attesterait d'une nouvelle consécration avec un *terminus post quem* de 355-358 apr. J.-C. (Rebiscoul, Serralongue 1994-1995, p. 224). Un tel acte volontaire de déposition de monnaies semble se répéter pour la structure ST 12 voisine. Une unique consécration y est attestée, mais un dépôt antérieur a pu être récupéré (Rémy *et al.* 1995-1996, p. 13). À nouveau dans une petite fosse centrale, ce sont 57 monnaies du IV^e s. apr. J.-C., dont le regroupement évoque une bourse, qui sont mentionnées (Rebiscoul, Serralongue 1994-1995, p. 224). Là encore, la concentration de monnaies semble structurée, avec des monnaies « réunies en poignée, la plupart se présentant sur chant » (Rémy *et al.* 1995-1996, p. 13). L'intentionnalité du dépôt semble assurée, même si nous n'avons pas pu consulter de documents (clichés ou coupe stratigraphique) explicites. La plus ancienne des monnaies est un *antoninianus* de Gallien (266 apr. J.-C.) ; la plus récente bien identifiée, un bronze de 1/60 de livre de Théodose daté entre 381 et 383. La composition du lot évoque, pour les auteurs de l'étude numismatique, « une nouvelle consécration du monument dans les vingt dernières années du IV^e s. apr. J.-C. ou même au début du V^e s. apr. J.-C. » (Rémy *et al.* 1995-1996, p. 13).

En l'absence d'une publication de la documentation primaire, le manque d'examen direct des données reste un obstacle à l'interprétation. Toutefois, le caractère relativement récent de la fouille et les descriptions invitent à ne pas trop douter. Ces deux faits archéologiques confirmeraient ainsi l'existence de rites de fondation, soit des édifices eux-mêmes comme indiqué ci-dessus, soit « à l'emplacement d'autels ou de socles de représentations de divinités » (Canal 1988, p. 29). Néanmoins, aucun élément publié (aménagement, fragments de statuaire) ne permet d'assurer à Faverges la présence d'une statue au-dessus des fosses et la situation centrale irait tout aussi bien en faveur d'un rite de fondation des édifices eux-mêmes.

Pour Châteauneuf et Faverges, l'hypothèse de rites de fondation, voire de refondation, des édifices ou d'une statue de culte est intéressante, même si cela s'écarte finalement du seul texte sur cette question : Tacite (*Histoires*, IV, 53) évoquerait en effet des pièces jetées dans les fondations d'un édifice, bien que d'autres interprétations du texte aient été proposées (Scheid 2017, p. 241), et non un rite de fondation dans une fosse centrale.

25. Ce dépôt réunit un *as* de Crispine émis à Rome entre 180 et 192 apr. J.-C., un *nummus* au 1/192 de livre de Constance II, frappé à Trèves entre 337-341, une *maiorina* au 1/120 de livre de Julien César entre 355-358 apr. J.-C. et une monnaie illisible des IV^e-V^e s. apr. J.-C. (Rémy *et al.* 1995-1996, p. 13).

Si de tels dépôts sont souvent signalés pour la période romaine (Crawford 2003, p. 69-70), y compris en Gaule²⁶ (Aubin, Meissonnier 1994, p. 151), un récent travail de O. de Cazanove et L. Popovitch critique la plupart des dossiers développés pour caractériser archéologiquement le rite monétaire de fondation évoqué par Tacite. Cette étude en vient à ne conserver comme réellement attestés par l'archéologie que celui que l'étude nomme « de construction²⁷ » et qui est relatif à un geste, certes rituel et volontaire, mais lié à une initiative individuelle des constructeurs et non à un processus codifié et public.

Si nous hésitons à qualifier ainsi les précédents dépôts, les trois monnaies²⁸ recueillies dans un lit de terres sous un bloc de molasse – correspondant à la mise en place dans la seconde moitié du I^{er} s. apr. J.-C. d'une nouvelle pierre de seuil de la galerie – et peut-être les 10 monnaies²⁹ enfouies entre 160 et 184 apr. J.-C. dans la tranchée et le mur qui supportait la pierre de seuil de la *cella* du temple associé, sur la place Camille-Jouffray à Vienne (Isère) pourraient effectivement caractériser de tels rites de construction (Le Bot-Helly, Helly 1990, p. 21) (voir *infra*, fig. 33).

Au niveau d'un édicule de 3,15 x 2,90 m, sur un site distinct, mais à proximité du « *fanum* » de Décines signalé précédemment, cinq monnaies constantiniennes découvertes dans l'effondrement des murs d'un second état font hésiter les fouilleurs entre l'identification d'un dépôt de fondation et des « dépôts glissés dans les cloisons » (Ferber, Motte 2016, p. 270) (voir *infra*, fig. 22a et b). À Varcès-Allières-et-Risset (Isère), sur le site de Lachar (voir *infra*, fig. 19 a-b), il a été observé ce qui est interprété comme un « rite de fondation » lors du démontage de la structure maçonnée de l'état 3 (Plassot 1995, p. 120). Il consistait en un bol et deux monnaies, scellées dans le sol en mortier de la *cella* et donnant un *terminus post quem* entre 222 et 231 apr. J.-C. (Plassot 1995, p. 120 ; Helly 2002, p. 164). Une telle description, avec un dépôt uniquement visible après démontage de la structure, laisse entendre un geste volontaire dans le cadre de la construction, soit un rite proche de celui évoqué par O. de Cazanove et L. Popovitch (à paraître). Par ailleurs, sur ce même site, signalons trois fosses contenant plusieurs monnaies lors de l'état 3 (Plassot 1995, p. 121), mais nous manquons d'informations pour les interpréter : dépôt primaire, dépotoir, fosse tardive ?

N'épiloguons pas sur les monnaies datant de l'époque gauloise jusqu'à la fin du I^{er} s. apr. J.-C. recueillies dans le remplissage de la fosse oblongue au-devant du temple d'En Zibre à Martigny (Wiblé 1983, p. 63), comme sur les quelques monnaies dont la plus tardive est un antoninien d'Aurélien (270-275 apr. J.-C.) provenant du comblement d'une grande fosse (3 m de long pour 0,65 m de profondeur maximum) à l'angle sud du podium. Son comblement, au plus tôt dans le dernier quart du III^e s. apr. J.-C., fait de petits fragments de matériaux de démolition mélangés à du limon et

26. Si W. Van Andringa (2017, p. 146, n. 152) souligne, quant à lui, la difficulté d'identifier de tels dépôts de fondation, il cite en exemple celui de Châteauneuf.

27. C'est la même terminologie, celle d'« offrande de construction », que privilégie Hélène Dessales à partir d'un exemple d'un *as* de Tibère placé dans un mur de la *villa* de Diomède à Pompéi (Dessales *et al.* 2018, p. 342).

28. Un *as* de Domitien (88-89), un *dupondius* de Trajan et un de Marc-Aurèle (166-167).

29. Il s'agit d'un *as* d'Auguste posthume, un *as* de Claude (imitation), un *as* de Titus de 80-81 apr. J.-C., trois (?) *asses* de Domitien dont un de 88-89, deux (?) *asses* d'Hadrien, un *as* d'Antonin le Pieux et un *as* de Lucille.



Fig. 14 – Plan pierre-à-pierre du « temple indigène » d'En Zibre à Martigny (Valais, Suisse)
 (relevé : C.-E. Bettex, Service d'archéologie cantonale du Valais, in Wiblé 2008, p. 58, fig. 61).

de bois calciné et peu d'objets (Wiblé 1983, p. 64), contrevient à la restitution d'un geste volontaire de dépôt des monnaies dans la fosse. De la même manière, on ne peut rien proposer pour une unique monnaie du 1^{er} s. apr. J.-C. provenant de la fosse d'un édicule (ST 1) du sanctuaire d'Annecy (Haute-Savoie) (Serralongue, Daviet 1999, p. 36). Les multiples hésitations des fouilleurs à propos de plusieurs fosses aux environs du « *fanum* » de Décines – contenant un matériel varié, mais pas toujours significatif, dont des monnaies – entre l'identification de dépôts rituels et volontaires et celle de dépotoirs démontrent bien les difficultés d'interprétation (Ferber, Motte 2016, p. 262 et p. 264).

À l'image des conclusions de Gérard Aubin et Jacques Meisssonier (1994, p. 149) ou de Stéphane Izri (2011, p. 641) pour l'Ouest comme l'Est de la Gaule, il faut bien souvent se résoudre à identifier davantage « des fosses à résidus d'offrandes » ou des « fosses de vidange » que des fosses volontairement creusées, dans le cadre de cérémonies, pour accueillir des offrandes. Notons que les quelques « fosses de vidange » probables que nous identifions ici, auxquelles nous pourrions ajouter la « mare » du sanctuaire de Présilly, ne permettent pas, à la fois par leur petit nombre et par la présence de monnaies des III^e-IV^e s., de confirmer le phénomène attesté dans l'Est

de la Gaule d'augmentation de ce type de fosses à la période julio-claudienne, tout comme son déclin à partir de la période flavienne (Izri 2011, p. 246).

Enfin, on pourra noter également un dépôt singulier dans le sanctuaire d'En Zibre à Martigny : trois monnaies gauloises déposées en même temps immédiatement au sud-est de l'édicule, qui est largement postérieur au dépôt (fig. 14). À fleur de coin, elles ont été frappées avec les deux mêmes coins, ce qui suppose qu'elles ont été déposées en même temps et peu après leur fabrication. L'éventualité de posséder, dans une même bourse, trois monnaies frappées par les mêmes coins est en effet très faible. Datées du début de la seconde phase véragre, elles pourraient être antérieures au milieu du 1^{er} s. av. J.-C. (Geiser, Wiblé 1983, p. 76). Ces frappes sont-elles spécifiques au sanctuaire, sorte de monnayage uniquement à usage votif comme cela semble exister sur d'autres sanctuaires gaulois ? Dans quel cadre ce dépôt est-il exécuté ? Nous manquons de descriptions du contexte archéologique, mais peut-on proposer d'y voir l'unique exemple dans notre corpus du phénomène dit de « sol truffé » attesté dans des sanctuaires de l'Est de la Gaule, soit des petites fosses, avec « cônes d'enfouissement », contenant de deux à six monnaies enfouies dans les sols de circulation (Izri 2011, p. 246) ? Ceci nous amène à nous interroger alors sur les monnaies découvertes sur les sols des sanctuaires.

LES MONNAIES DISPERSÉES SUR LES SOLS DES SANCTUAIRES

Comment interpréter ces monnaies ? Un tel contexte – non clos comme peuvent l'être les fosses, les vases, voire les sources évoquées auparavant – constitue évidemment une difficulté pour les archéologues. Malgré tout, ces monnaies sont souvent l'objet, dans la littérature archéologique, d'une interprétation récurrente : le jet de monnaie, la *iactatio stipis*, comme nous l'avons évoqué en introduction. Si un article récent de L. Popovitch (2012, p. 29) concernant la Gaule romaine propose que « les offrandes pouvaient aussi être lancées à l'intérieur de la *cella*, comme à Loubers (Tarn) ou à Mouzon (Ardennes) », l'auteur prend bien soin d'indiquer qu'« il n'est pas toujours facile de distinguer sur le sol d'un sanctuaire les monnaies qui ont été perdues fortuitement des offrandes qui ont été jetées simplement, sans dispositif particulier ». Nos données sont loin effectivement de permettre d'identifier avec certitude de tels gestes dans le Sud-Est de la Gaule.

LES MONNAIES DANS ET AUTOUR DES *CELLAE* OU DES ÉDICULES

Dans notre zone d'étude, le jet de monnaies à l'intérieur de la *cella* est clairement proposé par les auteurs de la fouille du sanctuaire d'En Zibre à Martigny. Les monnaies recueillies dans la *cella* du temple « indigène »³⁰ sont resituées dans une

30. Cet édifice en matériaux légers sur podium en « pierres sèches » de 16 x 12,85 m sera remanié plusieurs fois, notamment à la fin du 1^{er} s. apr. J.-C. avec la réalisation d'une nouvelle *cella* maçonnée (Wiblé 1985, p. 148).

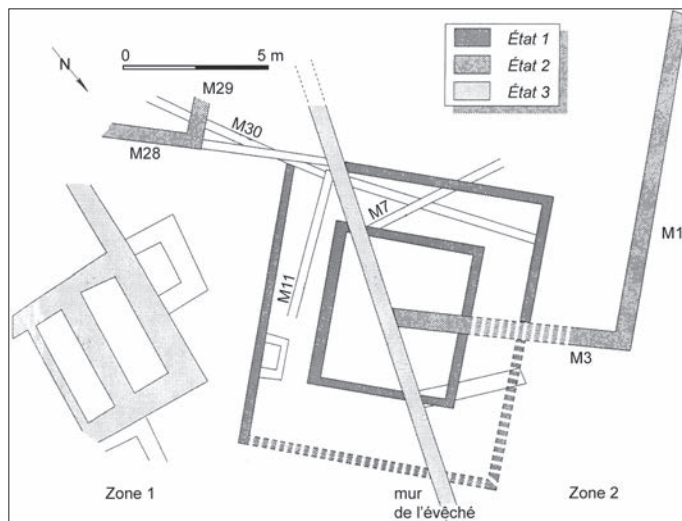


Fig. 15 – Plan du « fanum » de l'hôtel du département à Gap (Hautes-Alpes) (relevé : L. Cordier, P. Chevillot, M. Coudert et X. Chadefaux, in Ganet 1992, p. 55, fig. 12).

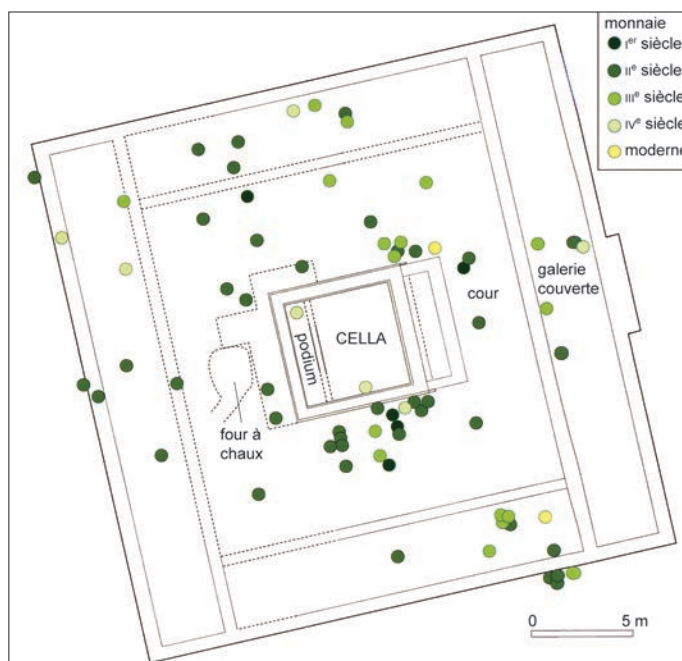


Fig. 16 – Plan de répartition des monnaies au niveau de l'édifice sommital du Castellar à Lardiers (Alpes-de-Haute-Provence) (relevé : ERICA, CNRS-THEMA, in Barruol 2004).

pratique de *iactatio stipis*. La distribution, notamment d'un certain nombre de monnaies du 3^e s. et du 4^e s. apr. J.-C., indiquerait pour les fouilleurs que les dévots accédaient au podium depuis l'angle nord puis jetaient les monnaies dans la *cella* sans y avoir pénétré³¹ (fig. 14) (Geiser, Wiblé 1983, p. 76). En définitive, les monnaies républicaines, pré-impériales et du Haut-Empire ont une distribution similaire entre elles, avec une plus grande fréquence de découvertes au niveau du podium et de la *cella*, même si l'on peut signaler une petite concentration de monnaies du 1^{er} s. apr. J.-C. repérée sous l'édicule (Geiser, Wiblé 1983, p. 76). Les monnaies du 3^e s. étaient davantage éparpillées, dont un nombre tout de même non négligeable dans

31. Nous ne connaissons malheureusement pas de version publiée de la carte de répartition des monnaies évoquée par François Wiblé (Geiser, Wiblé 1983, p. 76).

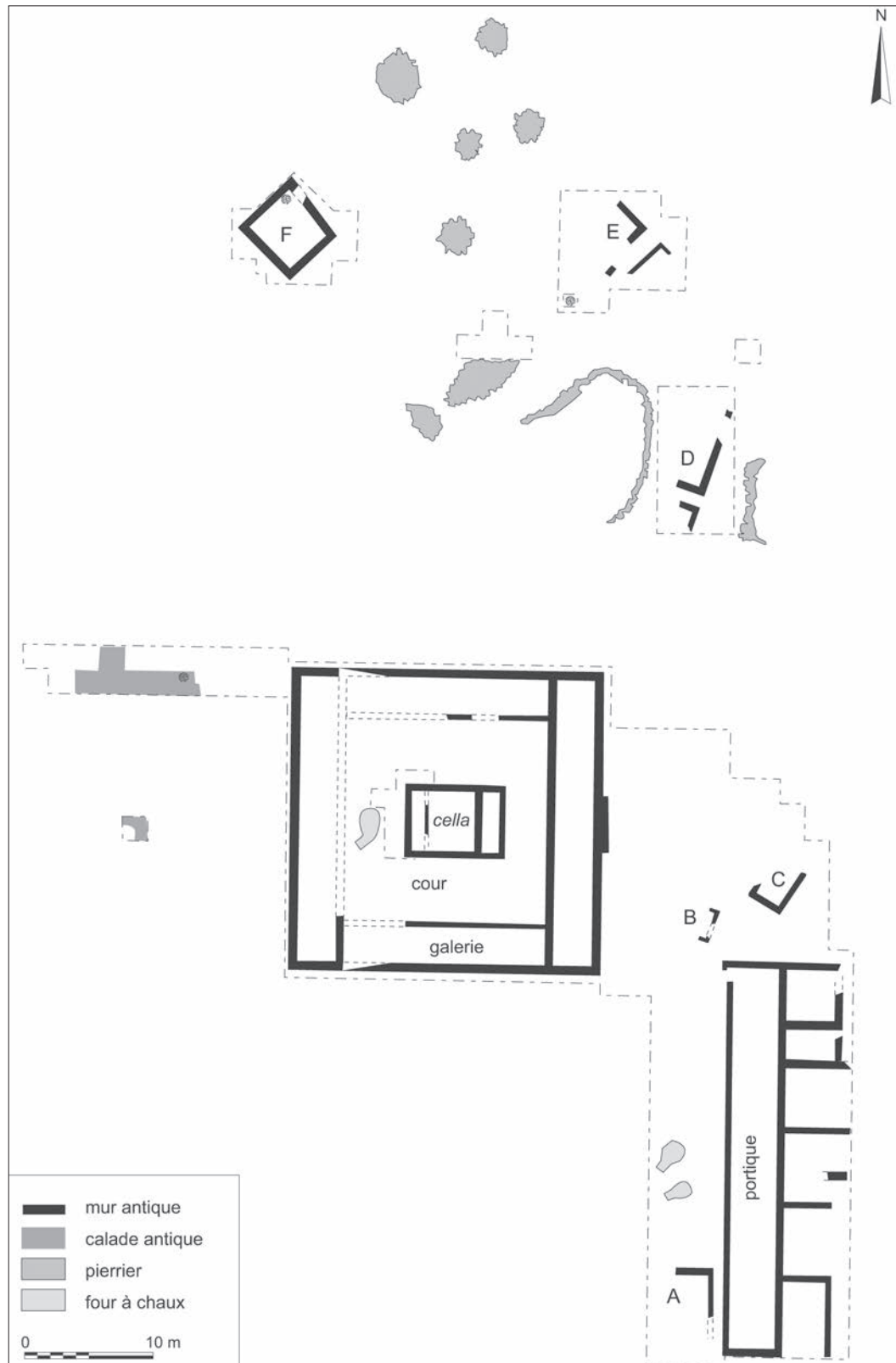


Fig. 17 – Plan de l'édifice sommital, des édicules et des espaces annexes du Castellar à Lardiers (Alpes-de-Haute-Provence) (DAO : R. Golosetti, d'après le relevé de G. Barruol, in Barruol 1997, p. 245, fig. 207).

la *cella*. Celles du IV^e s. proviennent surtout de la *cella* et d'une couche perturbée à l'intérieur d'un édicule de 2,80 x 1,90 m à la fonction indéterminée (oratoire ?, chapelle ?) (Wiblé 1983, p. 63). Martigny semble constituer un cas assez unique, car la documentation rassemblée dans notre étude pour les « *fana* » situe le plus souvent la présence de monnaies moins sur les sols

des *cellae* que sur ceux de la galerie périphérique. Néanmoins, notons aussi que les concentrations aux environs de l'angle est du podium ainsi que dans la fosse au-devant de ce même angle semblent également attester un regroupement initial de monnaies au niveau de l'espace de circulation autour de la *cella* (Geiser, Wiblé 1983, p. 76).

C'est aussi un rite de « *jactatio* » qui est invoqué pour expliquer les quelques monnaies retrouvées dans le « *fanum* » de Décines, mais c'est bien du sol de la galerie qu'elles proviennent (Ferber, Motte 2016, p. 264 ; fig. 7). À Gap (Hautes-Alpes), un temple à *cella* centrale (7 x 8 m), avec une galerie périphérique d'environ 2 m de large hors tout, était pourvu d'un sol en terre battue utilisé de la fin du 1^{er} s. av. J.-C. à la fin du 1^{er} s. apr. J.-C. (fig. 15) (Ganet 1994, p. 4-7 ; Ganet, Richarté 1995, p. 24). Or une centaine de monnaies, malheureusement non décrites, a été définie comme ayant été dispersée dans la partie est de l'espace de circulation de la galerie et en dehors de celle-ci, avec notamment une concentration au sud-est, à proximité du mur périmétral oriental et une autre, un peu plus loin, au nord-est (d'après Ganet 1994, fig. 9). Au Chastelard de Lardiers (Alpes-de-Haute-Provence), parmi les 300 monnaies d'époque impériale (Girard *et al.* 2016) et malgré l'absence d'inventaire publié avec un contexte précis, les chroniques des fouilles de *Gallia* nous ont permis de localiser 70 monnaies au niveau du temple sommital, qui prend la forme d'une *cella* carrée (6,05 m hors tout) au centre d'une cour à ciel ouvert ceinturée par une galerie couverte concentrique et à colonnade intérieure (3 m de large et 24,80 m de côté). Ainsi, on comptabilise deux monnaies tardives dans le sol en place de la *cella*³², 38 monnaies allant de Néron à Valens, mais avec une fréquence majeure sous les Antonins, dans la cour et enfin 30 monnaies dans la galerie (Salviat 1967, p. 388-389). Un plan publié de répartition des monnaies montre clairement leur localisation non pas dans mais autour de la *cella*, et donc dans la cour (Barruol 2004 ; fig. 16). Pour ce qui est des édifices (fig. 17), l'absence d'une monographie sur le sanctuaire empêche de saisir le contexte précis des monnaies : tout juste, pouvons-nous signaler des monnaies³³ recueillies entre les niches III et IV de la voie « sacrée » et plus d'une centaine d'autres provenant des édifices A à F³⁴. Toutefois, la concentration de monnaies dans ces petits édifices est récurrente.

À l'intérieur de l'enceinte de 25 x 12 m du modeste sanctuaire du Verjusclaus à Lioux (Vaucluse) (fig. 18), des monnaies ont été découvertes dispersées sur le sol, dans un seul des édifices, le plus grand, désigné sous l'acronyme CBIII et situé face à l'accès (Borgard, 1994, p. 91-92) : cela ne permet guère d'affirmer le jet de monnaies dans la *cella*. Ceci d'autant plus que cet édifice a fourni des autels – au moins trois dans son dernier état – et du mobilier céramique miniature (Borgard 1994, p. 92), ce qui est en opposition avec le rôle de la *cella*, lieu abritant la statue alors que l'autel se trouve au-devant. Les trois

32. Un moyen bronze de Décence (351-353) et un petit bronze de Gratien (367-383) ont été recueillis dans la couche archéologique en place de la *cella* (Salviat 1967, p. 388).

33. Des oboles, deux petits bronzes au taureau et un troisième globuleux, le tout de Massalia des II^e et I^{er} s. av. J.-C., trois monnaies gauloises (dont une arécomique), des monnaies impériales de Néron, Vitellius, Vespasien, Trajan, Hadrien, Antonin, Faustine mère, Commode, Gordien, Gallien, Claude II, Tetricus, Probus et Constantin (Rolland 1964, p. 545).

34. 114 monnaies d'Auguste à Théodose et 8 monnaies indigènes d'argent (5 de Massalia, 1 de *Cabellio*, 1 des Volques Tectosages, 1 avec la légende Durnacus/Donnus) proviennent des édifices A, B, C alors que 6 monnaies romaines viennent de l'édifice D. Enfin, 30 monnaies romaines de Galba à Constance II (337-361) avec une surreprésentation des Antonins ont été recueillies dans l'édifice E. Six monnaies romaines sans plus de précision ont été découvertes dans l'édifice F (Salviat 1967, p. 390).

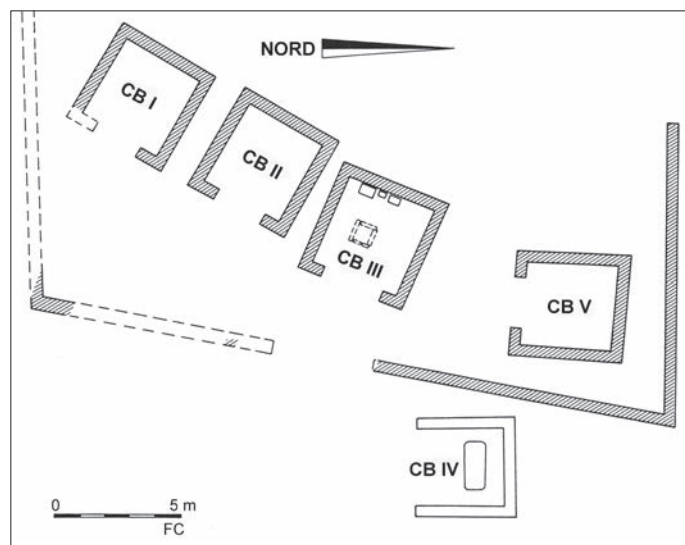


Fig. 18 – Plan du sanctuaire du Verjusclaus à Lioux (Vaucluse) (relevé : F. Chardon, Service archéologique du Conseil général du Vaucluse, in Borgard 1994, p. 90, fig. 1).

autres petits édifices de plan identique et réalisés probablement à l'époque flavienne sont aussi liés à des pratiques dépositaires (Rimbert 1997, p. 58), puisqu'on y a retrouvé également quelques autels et plusieurs centaines de cruches et coupelles (Borgard 1994, p. 92-93). Venait-on jeter ces monnaies dans l'édicule CBIII ? Ou les déposait-on plutôt sur les autels ou une *mensa* sacrificielle comme nous l'avons évoqué en introduction ? Voire devons-nous supposer l'existence d'un tronc ou d'un autre type de stockage des monnaies ? L'hypothèse du dépôt des monnaies dans les vases placés dans les édifices est plausible sans être la plus probable : les céramiques recueillies correspondent effectivement très majoritairement à des cruches et coupelles et non à des pots ou vases (Borgard 1994, p. 92) et l'unique gros conteneur, une amphore gauloise G5 – qui aurait pu servir à regrouper les monnaies comme à Oedenburg (Biesheim-Kunheim, Haut-Rhin) (Popovitch 2012, p. 30) –, provient du niveau de destruction de l'édicule CB V qui, lui, n'a livré aucune monnaie (Borgard 1994, p. 94, n. 8).

Quoi qu'il en soit, il semble que nous soyons ici en dehors du cadre strict d'une *cella* qui a pour rôle d'abriter la statue du culte et dont l'autel est situé à l'extérieur. Or alors que ces édifices internes et le péribole semblent fréquentés jusque dans le dernier quart du III^e s. et finalement abandonnés, un édifice extérieur CBIV, plus tardif et construit dans la première moitié du IV^e s., semble venir exprimer une autre fonction des édifices (Borgard 1994, p. 93 ; 2012, p. 20). Muni d'une ouverture plus grande vers le sud, de 3,40 m x 3 m de dimensions internes, il abritait une fosse³⁵ comblée d'un hérisson de moellons liés au mortier (Bellet, Borgard 1984, p. 6 et 46). Les fouilleurs proposent d'y asseoir une statue en calcaire tendre dont plusieurs fragments représentant une divinité guerrière, sans doute Mars, ont été recueillis lors de la fouille (Borgard 1994, p. 93). Replacer une statue de culte à l'intérieur de l'édifice CBIV le rapprocherait donc bien d'une *cella*. Or, entre la fosse centrale et l'accès, 317 monnaies « jonchaient le sol », qui toutes, à l'exception de cinq exemplaires, dataient au plus tard du début du IV^e s. à l'extrême fin de ce

35. La fosse mesure 2 m x 0,75 m pour une profondeur de 0,35 m.

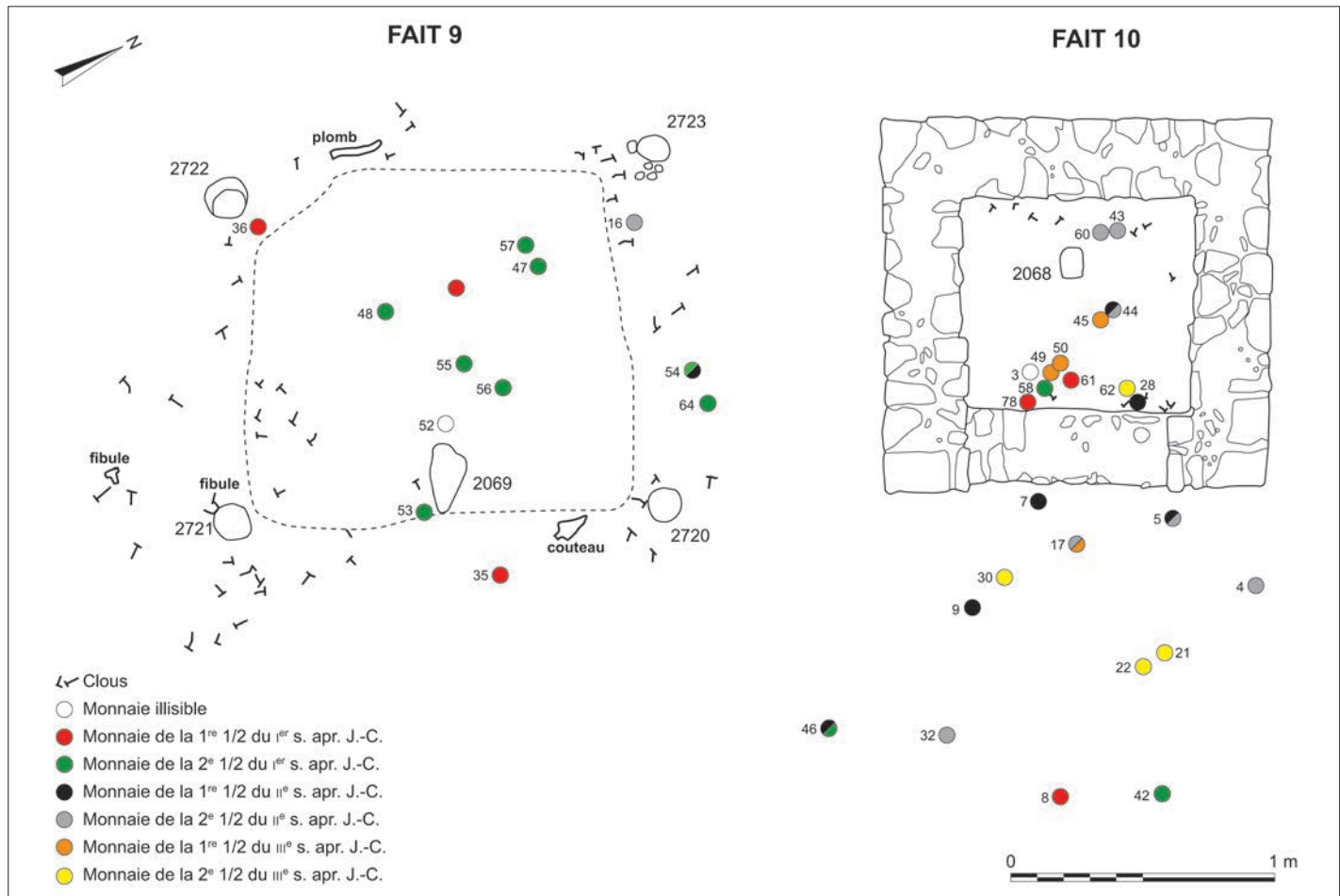


Fig. 19a – Plan des édicules de Lachar au III^e s. apr. J.-C. (Varcès-Allières-et-Risset, Isère) (DAO : M. Monteil, d'après un relevé d'É. Plassot, in Helly 2002, p. 165).



Fig. 19b – Édifice maçonné de Lachar avec le dépôt de céramiques en place (cliché : É. Plassot, in Helly 2002, p. 164).

siècle, voire du début du V^e s. (Borgard 1994, p. 93 ; 2012, p. 20) avec des émissions de Valentinien II, de Théodose, d'Arcadius, la plus récente étant datée de 395 apr. J.-C. (Bellet, Borgard 1984, p. 6 ; 1990 ; Barruol, Carru 2001, p. 41). « Les monnaies deviennent particulièrement nombreuses à partir de Constance II (337-361) », est-il précisé (Borgard 2012, p. 20). Dans ce lot, il a aussi été distingué une bourse de 34 monnaies déposée vers 361,

sous le règne de Julien (Barruol, Carru 2001, p. 41). Il a été d'ailleurs proposé récemment que ce petit trésor de 34 pièces ait été « probablement dissimulé sous la dalle de la statue [...] à l'arrière du pied de la statue ». C'est donc « la possibilité d'un dépôt réalisé en consécration de la statue » qui est avancée (Rouzeau *et al.* 2016, p. 141). Pour le reste des monnaies, leur dispersion sur le sol au-devant de l'édicule conduit, d'une manière usuelle et, encore récemment, certains auteurs à supposer « un jet de la monnaie devant la statue à partir de l'entrée » (Rouzeau *et al.* 2016, p. 141). Les mêmes questions se posent pour cet édicule CBIV : jetait-on réellement les monnaies au-devant de la statue ? En l'absence d'indices d'une destruction rapide, on ne comprend pas, il est vrai, pourquoi ces monnaies n'ont pas été récupérées au fur et à mesure, même s'il ne faut pas oublier leur faible valeur. Par ailleurs, leur concentration, leur nombre et le contexte invitent bien à interpréter ces monnaies comme les conséquences d'une activité culturelle et non pas d'une fréquentation profane d'un sanctuaire, certes modeste, jusqu'au début du V^e s. apr. J.-C.

À Lachar, sur la commune de Varcès-Allières-et-Risset (Isère), on retrouve une fonctionnalité des édifices proches de ceux de Lioux. Un édicule en bois de la seconde moitié du I^{er} s. et du II^e s. apr. J.-C. (état II), de 1,70 x 1,40 m, y est organisé autour d'« un galet fiché verticalement dans le sol » (Plassot 1995). Par la suite, un second édifice maçonné dans la première moitié du III^e s. apr. J.-C., également établi autour d'une pierre de chant dans le sol, vient s'implanter tout de suite au nord de l'édicule

précédent (fig. 19 a-b). Tous deux conservaient plus de 750 vases « disposés en piles à peu près régulières » (Helly 2002, p. 164). Des monnaies, de la première moitié du I^{er} s. apr. J.-C. à la seconde moitié du III^e s. apr. J.-C.³⁶ selon une répartition chronologique relativement homogène, y ont également été recueillies (fig. 20). 12 d'entre elles proviennent de l'intérieur de l'édicule, notamment au sud-ouest, près de l'entrée, et 12 autres ont été recueillies dispersées au-devant et au sud-ouest (Helly 2002, p. 165, plan de E. Plassot). Mais là où il est évident que les vases ont été soigneusement déposés, l'absence d'une concentration nette des monnaies comme celle d'une organisation aussi bien à l'intérieur qu'au-devant de l'édicule est une limite à la définition d'un geste précis et volontaire.

La présence d'un gros galet sphérique en « quartzite blanc » de 4 à 5 kg, placé au centre d'un édicule semi-circulaire d'un diamètre de 2,50 m (fig. 21) sur le site de hauteur voisin du Grand Rochefort, sur la même commune de Varcès-Allières-et-Risset, semblait rapprocher celui-ci des édifices de Lachar. Toutefois, la fouille ancienne a certes livré « un assez grand nombre de tessons de poteries en forme de coupes et coupelles », des vases de petites dimensions et de formes variées à fond plat d'époque romaine et des « fragments de petits vases minces, en samien dégénéré du IV^e s. » (Müller 1932, p. 402-407), les 90 monnaies allant des III^e-II^e s. av. J.-C. au V^e s. apr. J.-C. ont été recueillies non pas dans, mais autour de l'hémicycle sur 8 m² environ (Michel 1993, p. 51). La répartition des monnaies semble toutefois suivre une évolution chronologique : les plus anciennes étant découvertes surtout au sud et les plus récentes au nord-est (Müller 1932, p. 406-407).

Les deux petits édifices, de 3,15 x 2,90 m et 3,10 m de côté, découverts à Décines, sont identifiés, en raison d'un matériel quasi exclusivement monétaire – 55 monnaies au total –, comme un lieu de culte, situé non loin du « *fanum* » précédent et fonctionnant de 360 jusqu'au début du V^e s. apr. J.-C. Il est intéressant de noter, après les fouilleurs, que celles-ci ont été retrouvées, non à l'intérieur, mais autour des édifices, sur les niveaux de sol contemporains (Ferber, Motte 2016, p. 267-270) (fig. 22a et b). Du point de vue méthodologique, on peut ajouter que les fouilleurs concèdent leurs difficultés à distinguer les monnaies « légèrement enfouies » de celles jonchant le sol. Malgré cela, ils optent, avec prudence, pour des monnaies « jetées » en raison de leur dispersion et de leur proximité avec le niveau de sol (Ferber, Motte 2016, p. 270). Lorsque le total est réduit comme ici, nous proposons de privilégier davantage une dispersion des monnaies depuis un conteneur (tronc ou autre), situé à l'extérieur des édifices, qu'un jet de monnaies hypothétique qui aurait justement évité l'intérieur des édifices, voire leurs zones d'accès à l'est.

Achevons le panorama en précisant qu'outre des « gobelets ou pichets en terre cuite du Bas-Empire », des fibules et de la faune, les édifices de Leytron, décrits précédemment, ont également livré de nombreuses monnaies du I^{er} à la fin du IV^e s. apr. J.-C. (Wiblé 1998b, p. 180 ; 1995, p. 365). Nous ne disposons cependant, dans les publications, que de la somme totale des monnaies trouvées sur l'ensemble du site, à savoir un peu plus de 400 monnaies de l'époque gauloise à la fin du IV^e s. apr. J.-C., dont 4 gauloises, 270 du Bas-Empire et donc

36. Au minimum, on compte 36 monnaies d'après celles visibles sur le plan de E. Plassot (Helly 2002, p. 165, plan).

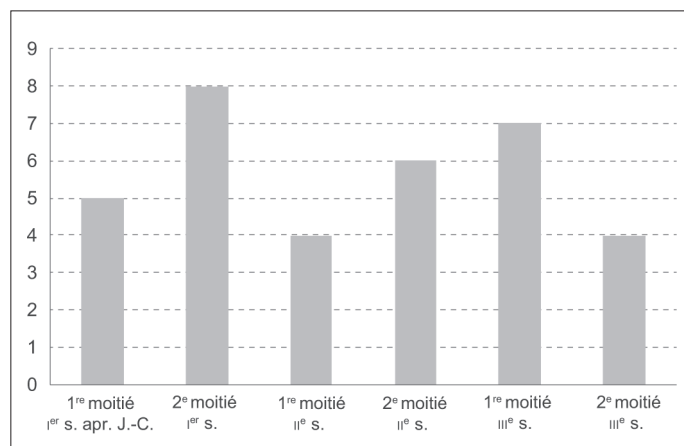


Fig. 20 – Nombre de monnaies recueillies dans les édifices de Lachar (Varcès-Allières-et-Risset, Isère) par période d'un demi-siècle (graphique : R. Golosetti, d'après les indications du relevé de É. Plassot, in Helly 2002, p. 165).

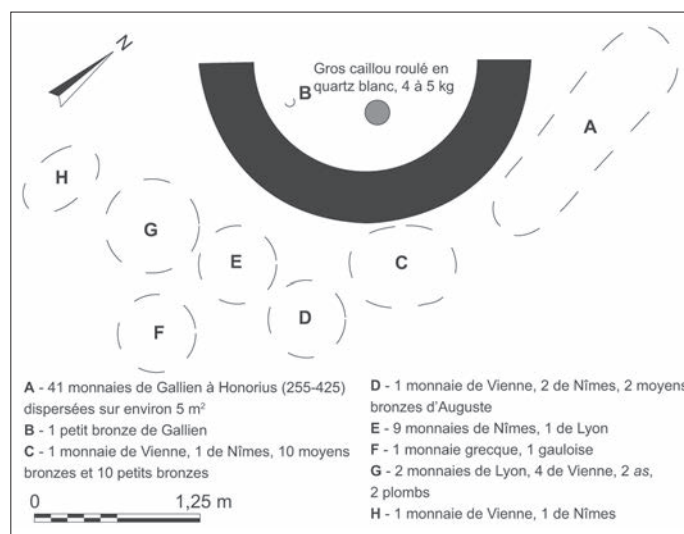


Fig. 21 – Structure semi-circulaire de l'oppidum de Rochefort à Varcès-Allières-et-Risset (Isère) (DAO : R. Golosetti, d'après le relevé de A. Rome, in Müller 1932, planche II, fig. 2).

environ 126 du Haut-Empire (Wiblé 1995, p. 366). De la même manière, nous manquons d'informations au sujet des contextes des 53 monnaies – dont un faux *aureus* de Claude et des oboles massaliotes des I^{er}-I^{er} s. av. J.-C. (Serralongue, Daviet 1999, p. 34, n. 20) – provenant du sanctuaire à édifices³⁷ d'Annecy. Tout juste pouvons-nous relocaliser dans le sol de ST 1 une monnaie de Vespasien (Serralongue, Daviet 1999, p. 36 ; Golosetti 2016, fig. 122). Par ailleurs, le lot d'une dizaine de monnaies de Tibère à Trajan³⁸ trouvé à proximité du petit édicule extérieur au « *fanum* » de la place Camille-Jouffray à Vienne (voir *infra*, fig. 33), sous le niveau de construction du mur de façade

37. L'occupation à caractère cultuel est caractérisée par de la céramique fine, des cruches de la période augustéenne, du verre, des perles en pâte de verre, des fibules, des bagues et anneaux, des miroirs ou encore divers objets métalliques dont des clochettes en bronze (Serralongue, Daviet 1999, p. 34-38).

38. Un *as* de Tibère ou de Caligula, trois *asses* de Vespasien dont deux de 77-78, quatre *asses* de Domitien de 82, 84, 87 et 95-96, un *as* et un *dupondius* de Trajan de 98-99 (Le Bot-Helly, Helly 1990, p. 17).

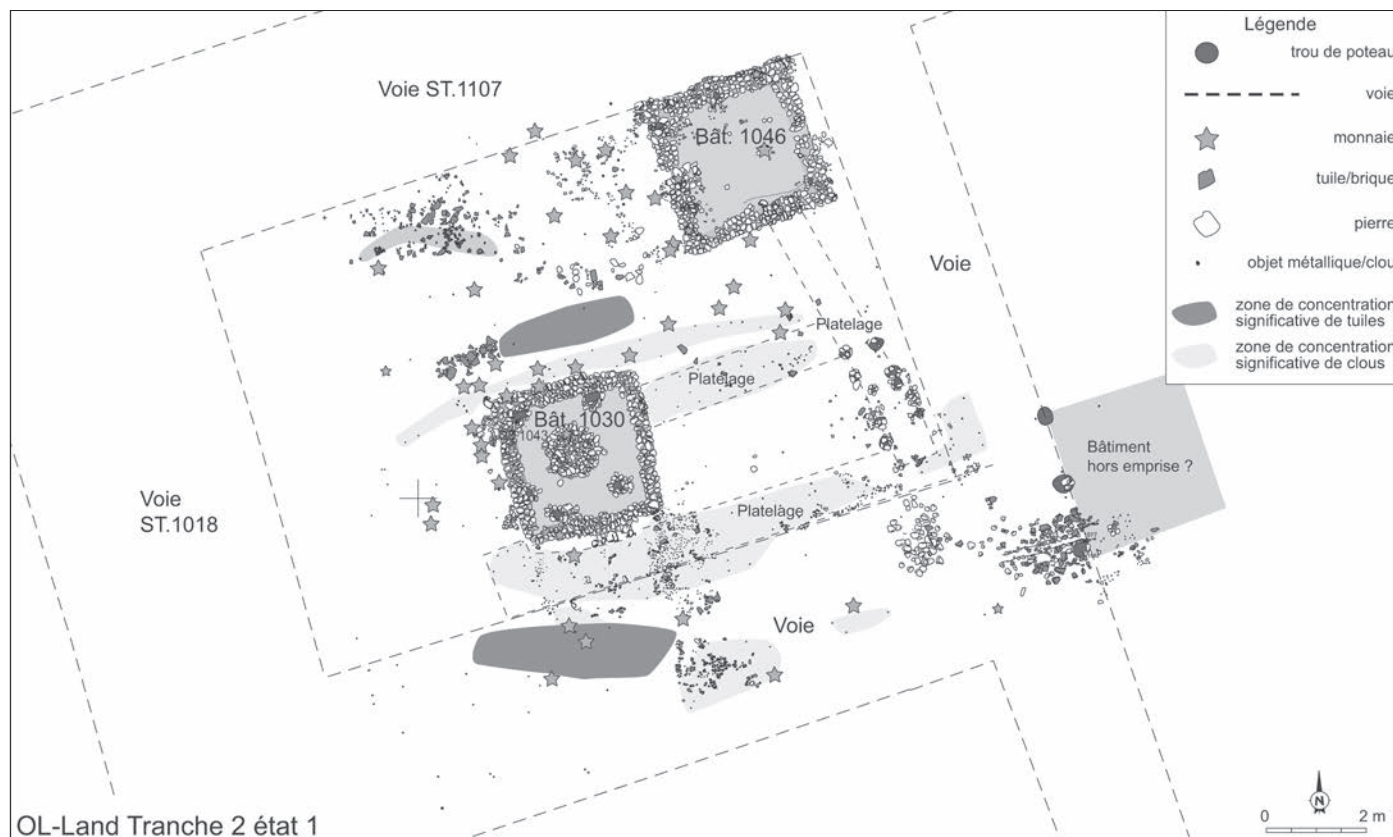


Fig. 22 – A, plan des édicules de OL Land tranche 2 à Décines (Rhône) (relevé : C. Plantevin, Inrap ; DAO : W. Widlak, Inrap) (dans Ferber, Motte 2016, fig. 17).

orientale des bâtiments et le long de la nouvelle voie, reste difficile à qualifier (Le Bot-Helly, Helly 1990, p. 17)³⁹.

En première conclusion, il semble que les monnaies indiquées comme retrouvées sur les sols des « *fanums* », proviennent essentiellement des galeries périphériques, soit des espaces de circulation, et non des *cellae*. Quand on retrouve une concentration significative ou non de monnaies dans des édicules, il s'agit d'édicules aux fonctions variées (espace de stockage des offrandes à Lachar ou polyfonctionnel à Lioux), mais pas à proprement parler d'une *cella*, pièce abritant une statue, à l'exception de l'édifice CBIV à Lioux et de la *cella* du temple de Martigny. Cette tendance se retrouve à l'échelle du sanctuaire.

LES ESPACES DE CIRCULATION

À La Bâtie-Montsaléon (Hautes-Alpes), à proximité immédiate d'un ensemble monumental de 50 x 44 m reconnu par photographie aérienne (Leveau *et al.* 2002, p. 124), une fouille récente a dégagé deux « *fana* » (B et C) implantés au plus tard sous Claude, ainsi qu'un troisième (A) associé à la mise en place d'un mur d'enceinte dans la seconde moitié du 1^{er} s. apr. J.-C. (fig. 23). La fouille a également concerné des espaces voisins à vocation d'habitat (*domus*, atelier ?) à l'ouest du péribole (Martin, Fournier 2010 ; Martin *et al.* 2012, p. 34).

39. Enfin, non seulement l'édifice de Beauvoir à Allan présente un plan singulier qui n'est ni celui d'une *cella*, ni celui d'un édicule (Golosesti 2016, p. 123-124), mais la trentaine seulement de monnaies découvertes, essentiellement tardives, pourraient provenir du colluvionnement des pentes et ne pas être contemporaines du sanctuaire (Bois *et al.* 2016, p. 109).

Or l'étude numismatique de Richard Pellé, conjuguée aux données de fouille du rapport, permet de définir avec précision, ce qui est rare dans notre corpus, les contextes des 352 monnaies recueillies sur l'ensemble du site (R. Pellé, *in* Martin *et al.* 2012, p. 85-100).

Différents types de contextes sont ainsi à distinguer : une partie non négligeable des monnaies proviennent de la zone à l'ouest du péribole – environ 91 monnaies sans compter celles provenant du passage 1020-1054 –, tandis qu'une autre partie a été trouvée dans des fosses tardives, notamment la fosse 2021 interprétée comme une fosse de chaudière dans l'angle nord-ouest du « *fanum* » C. Les 13 monnaies qui en proviennent sont étalées dans le temps et pourraient certes provenir d'anciens actes rituels, mais, pour réfléchir aux rôles de la monnaie dans les sanctuaires, on ne conservera que 173 monnaies parce qu'elles proviennent de niveaux archéologiques en place, contemporains du sanctuaire et situés à l'intérieur du péribole. L'étude est donc restreinte à la moitié de l'effectif disponible. Si nous comparons alors le nombre de monnaies par période selon les contextes (fig. 24), il en ressort un parallèle plutôt rassurant entre les deux moitiés du lot – celle étudiée et celle rejetée – qui suggère qu'une grande partie des 88 monnaies hors stratigraphie ou provenant des fosses tardives consistaient bien originellement en des offrandes déposées dans le sanctuaire. Or on observe également que les 91 monnaies des pièces voisines aux fonctions non cultuelles, mais peut-être en relation avec le fonctionnement du sanctuaire il est vrai, sont finalement aussi représentatives de la fréquentation et/ou de la circulation monétaire dans le sanctuaire que celles qui en proviennent : nous reviendrons sur cette question. À partir des contextes « primaires » des monnaies, on

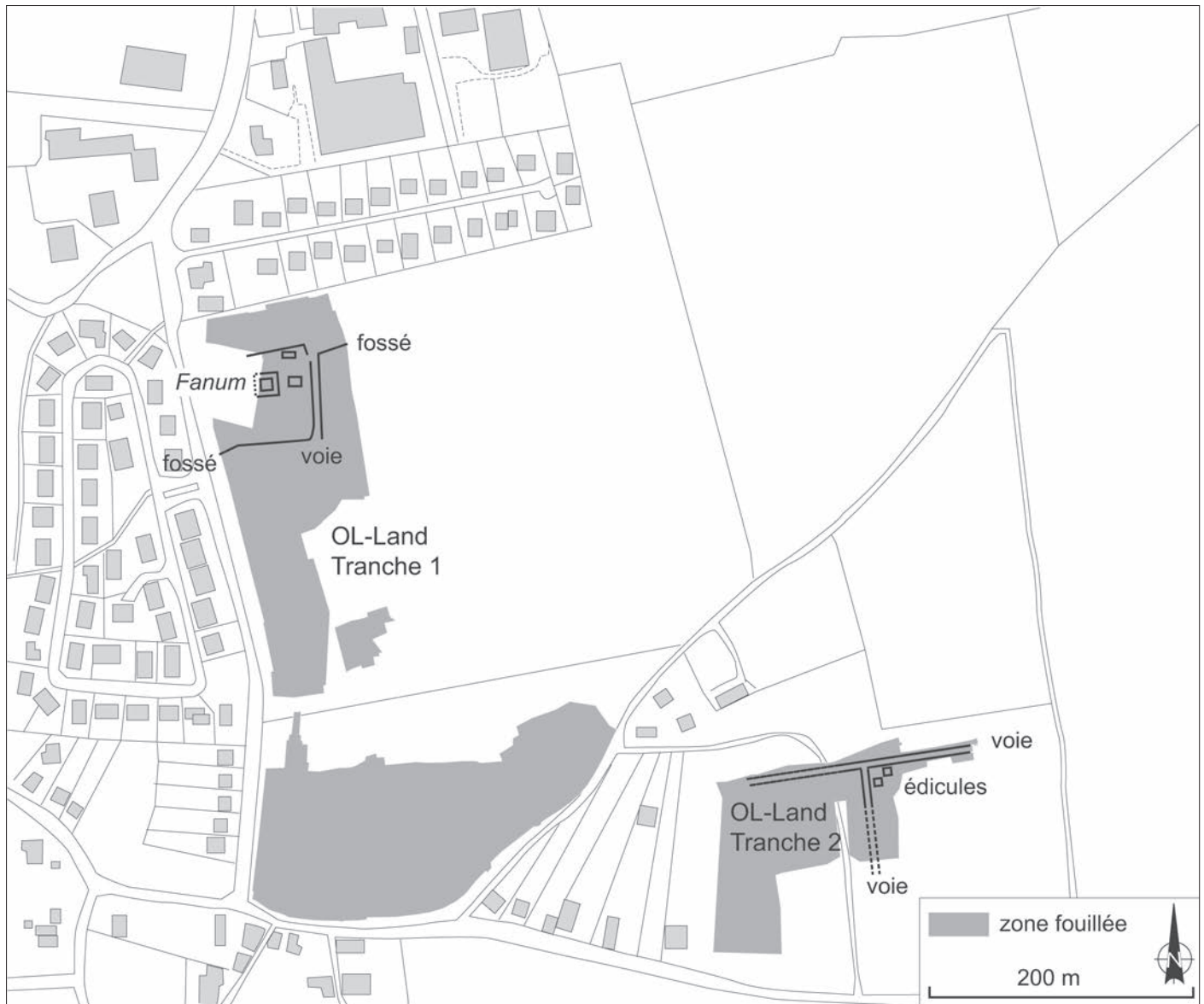


Fig. 22 – B, localisation des sites OL Land tranche 1 et 2 à Décines (Rhône) (DAO : E. Ferber, Inrap, in Ferber, Motte 2016, fig. 1).

retiendra la présence de 37 monnaies allant du III^e-II^e s. av. J.-C. à la fin du IV^e s. apr. J.-C. et provenant du sol de la galerie du « fanum » B, comme à Gap, 2 monnaies seulement de l'intérieur de l'édicule E, mais surtout une quarantaine d'autres, émises depuis l'époque julio-claudienne jusqu'à l'époque théodosienne, qui ont été retrouvées dans les unités stratigraphiques 2056-2060 situées sur une zone de passage autour de l'édicule E. Par ailleurs, le passage, de l'autre côté du mur M110, numéroté 1020-1054, a livré également 8 monnaies. *A contrario*, remarquons que la grande fosse FS 2008-2054, installée sur la récupération du mur MR2040 du « fanum » B et interprétée comme une « favissa » en raison d'un grand nombre de lampes entières, d'un petit autel et de fragments de miroirs n'a livré aucune monnaie (Martin *et al.* 2012, p. 40). Ce sont donc les zones de circulation, autour des *cellae*, mais aussi au sein du sanctuaire en général qui livrent le plus de monnaies en contexte.

Revenons alors au sanctuaire de Viuz-Faverges avec sa distribution significative des monnaies (fig. 25), même si une bonne partie des 948 exemplaires a été retrouvée soit hors stratigraphie lors de travaux agricoles, soit dans des remblais

antiques (Rémy *et al.* 1995-1996, p. 13). À l'intérieur de l'enceinte construite au I^{er} s. apr. J.-C. et définissant un espace d'au moins 6 500 m² (Rebiscoul 1994, p. 13), l'édifice le plus ancien observé correspond à un bâtiment (ST 97) à trous de poteaux et tranchées périphériques érigé au milieu du I^{er} s. av. J.-C. et très vite abandonné dans le second quart du I^{er} s. apr. J.-C. Or des monnaies étaient justement éparpillées sur le sol de cette structure augustéenne (ST 97) (Rebiscoul 1994, p. 21). Un temple à galerie ou « fanum » (ST 10), central par sa situation au débouché du portique d'accès, succède comme temple principal à ST 97 lors de la monumentalisation du sanctuaire. Cette dernière est matérialisée par la réalisation du mur d'enceinte et d'un portique est-ouest de plus de 100 m environ, reliant l'entrée du sanctuaire jusqu'à une zone ouest (Rebiscoul, Serralongue 1994-1995, p. 222 ; Serralongue 1994, p. 36 ; 2002, p. 160). Là encore, un grand nombre de monnaies était répandu sous les galeries du « fanum » (ST 10) (Serralongue 2002, p. 163), mais aussi autour des édifices ST 11 et ST 12, avec près de 110 monnaies recueillies dans les niveaux de destruction des toitures (Canal 1988, p. 29). Ces concentrations près de ST 10,

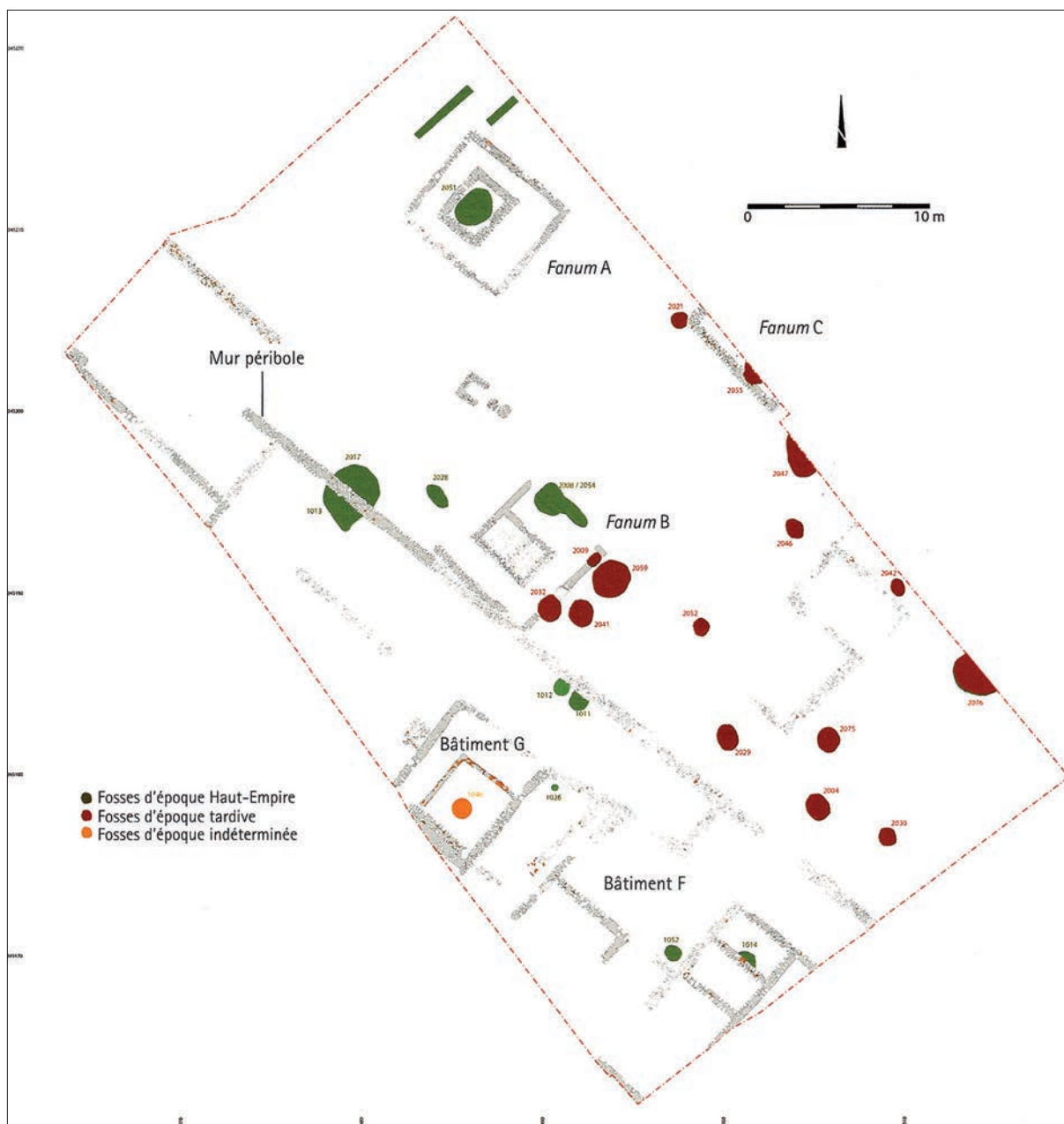


Fig. 23 – Plan des « fana » de La Bâtie-Montsaléon (Hautes-Alpes), plaine de Lachaup, tous états confondus (DAO : S. Fournier, Inrap, in Martin et al. 2016, fig. 5).

mais aussi de ST 9 où les monnaies jonchaient également le sol de la galerie, ou encore sous les portiques près de ST 11 et ST 12 font écrire à Julia Genechesi (2004, p. 39), que la *stips* semble une pratique privilégiée « au niveau des portiques 13, 14 et 35, où la masse monétaire y est plus abondante que le petit mobilier ». À côté des galeries des « fana », les monnaies se retrouvent également dans ou autour de l'édifice basilical (ST 40) : aux quelques monnaies déposées dans une patère à l'extérieur, il faut ajouter des monnaies disposées soit au chevet du bâtiment contre les niches, soit contre le Massif central (Genechesi 2004, p. 41). Enfin, la quinzaine d'édicules ou bâtiments à pronaos ou vestibule, qui sont construits dans la seconde moitié du 1^{er} s. apr. J.-C., à l'intérieur d'une deuxième enceinte occidentale (Serralongue 2002, p. 162), va aussi accueillir de nombreuses monnaies, à l'instar de ST 27, la seule construction fouillée intégralement (Rebiscoul 1994, fig. 7). La répartition homogène

des monnaies entre le reste du sanctuaire et cette zone ouest démontre l'appartenance de cette dernière à l'aire sacrée (Rebiscoul 1994, p. 21).

En conclusion, dans notre aire d'étude, l'hypothèse de la *iactatio* dans les *cellae* ne trouve que quelques rares indices archéologiques pour la *cella* de Martigny (En Zibre) ou l'édifice CBIV de Lioux. C'est donc bien peu et la faible présence dans notre corpus de monnaies dans les *cellae*, pourtant lieu de résidence de la divinité, contrairement aux galeries, invite à penser que si jet de monnaies il y avait eu, il aurait justement plutôt concerné les *cellae*. C'est d'ailleurs ce qui est constaté dans l'Est de la Gaule, où le jet de monnaies dans les *cellae* a été régulièrement mis en évidence (Hostein et al. 2014, p. 201). Par ailleurs, c'est bien dans la *cella* que se situe la *mensa*, la table sacrificielle qui accueille des offrandes (Scheid 2007, p. 64), notamment des monnaies comme l'indique

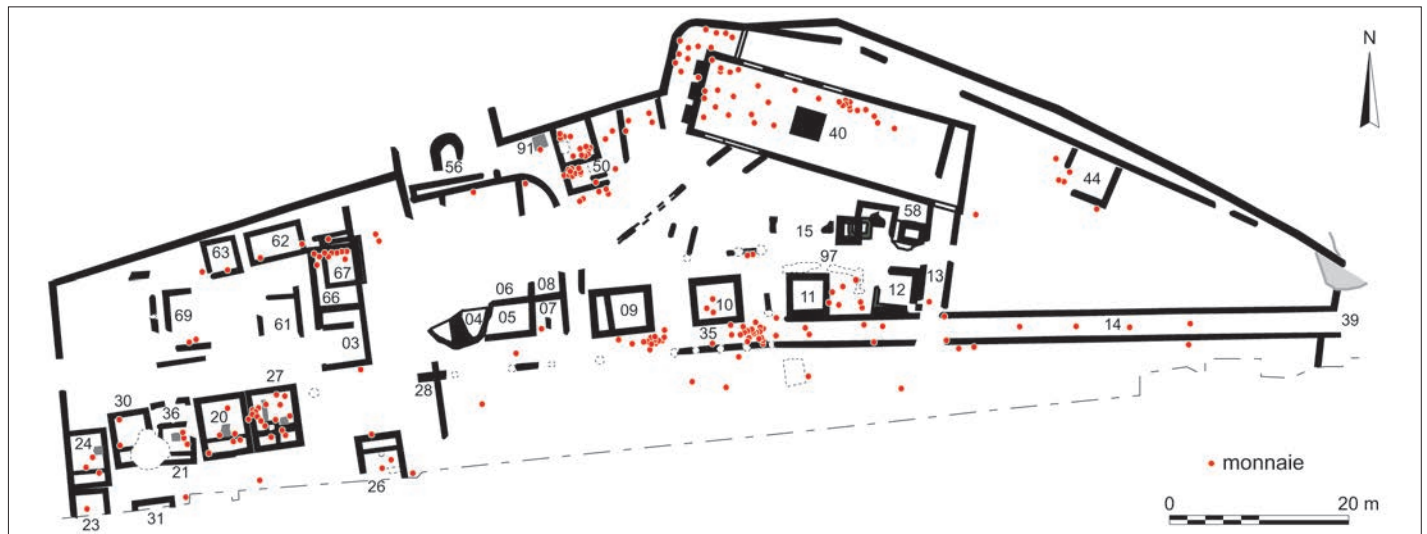


Fig. 25 – Répartition des monnaies dans le sanctuaire de Roc de Viuz à Faverges (Haute-Savoie) (DAO : R. Golosetti, d’après Rebiscoul 1994, fig. 7).

Macrobe (*Saturnales*, III, 11, 6) (Estienne, Cazanove 2009, p. 23). Leur quasi-absence dans notre corpus tend à nuancer l’idée d’une pratique régulière et intensive de la *iactatio stipis* dans les *cellae* et la présence de quelques monnaies s’explique peut-être davantage dans le cadre d’offrandes déposées sur une *mensa* par exemple.

A *contrario*, que conclure de la présence des monnaies avant tout dans les espaces de circulation, qu’il s’agisse des galeries périphériques des « *fana* » ou d’autres espaces des sanctuaires ? Jetait-on les monnaies dans les galeries des « *fana* » ? Il faut tout d’abord prendre en compte une question d’ordre méthodologique : rien n’est plus difficile à interpréter qu’une monnaie sur un sol. Comment définir s’il s’agit d’un geste volontaire et non d’une perte ? Aux caractéristiques déjà évoquées par M. Crawford (2003, p. 69), à savoir la destination secondaire de la monnaie comme offrande⁴⁰ et son caractère recyclable⁴¹, qui compliquent encore l’identification des gestes et des rites, on en ajoutera d’autres – poids léger, petites dimensions et état souvent complet⁴² – qui forment autant de problèmes difficilement surmontables quand le contexte n’est pas un ensemble clos. De surcroît, lorsque ces monnaies sont décrites comme jonchant le sol, dans quelle mesure proviennent-elles de l’activité qui y a été réalisée, et non de la mise en place des sols ou de leur recouvrement par des recharges ou remblais contenant un matériel résiduel ? Comment peut-on s’assurer que les monnaies étaient à plat sur les sols et non dans les niveaux supérieurs les recouvrant ? Cette difficulté a bien été relevée par les fouilleurs des édifices de Décines (Ferber, Motte 2016, p. 270). Nous serions nettement plus prudent, par rapport à nos données, dans l’identification de dépositions primaires issues d’un rite de jet de monnaies sur des « espaces-plans », comme le présente S. Izri (2011, p. 241 et 245). Ce même auteur précise bien qu’un

40. Sans contexte, il est impossible de distinguer une monnaie déposée dans le cadre du culte et celle perdue, parce que contenue, par exemple, dans la bourse d’un chaudronnier venu récupérer des pierres dans les ruines.

41. Le recyclage peut ainsi avoir fait disparaître une quantité non négligeable des monnaies initialement déposées.

42. À l’inverse de la céramique dont le caractère complet ou fragmentaire permet de différencier des contextes primaires ou secondaires.

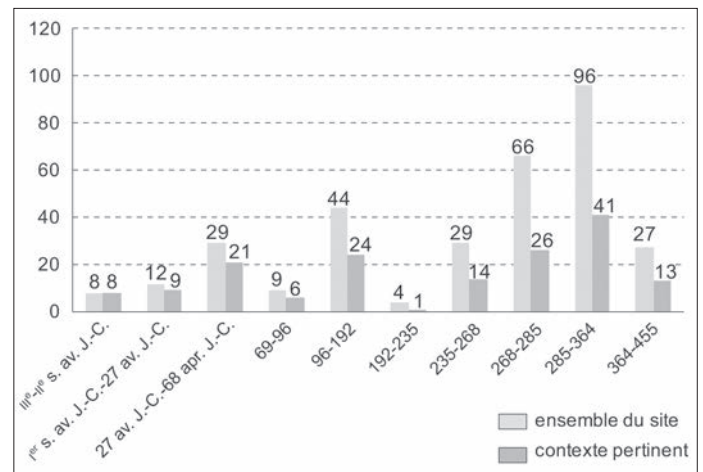


Fig. 24 – Comparaison du nombre total de monnaies recueillies dans le sanctuaire de La Bâtie-Montsaléon (Hautes-Alpes) et du nombre de monnaies provenant de contextes pertinents, par période historique (graphique : R. Golosetti, d’après les données de l’étude de R. Pellé, in Martin et al. 2012, p. 85-100).

tel rite ne peut être directement observé, mais uniquement déduit à partir des assemblages de mobilier comme à Nitry (Yonne) (Izri 2011, p. 241-242), ce qui ne nous a pas été possible à partir de la documentation consultée.

Par ailleurs, comme nous l’avons déjà indiqué, le phénomène de « sol truffé », tel qu’il est défini pour l’Est de la Gaule (Izri 2011, p. 241 et p. 246), ne trouve pas de parallèles dans notre corpus, mais la singularité, avec ses « cônes d’enfouissement », de ce fait archéologique a pu échapper aux observations des fouilleurs. Dans tous les cas, à l’exception des monnaies protégées sous des *tegulae* dans le lac du Bourget, auquel on peut ajouter les dispositifs rituels installés dans le rideau de fosse du théâtre d’Apt⁴³, notre corpus ne livre aucune concentration de monnaies

43. S’il ne s’agit pas à proprement parler d’un lieu de culte, on connaît toutefois le rôle culturel des édifices de spectacles. Dans le cas présent, des monnaies semblent avoir été disposées autour d’un petit pot ou d’une petite coupelle, voire d’une lampe miniature, et protégées sous une lauze, une *tegula* ou un fond d’amphore retournés en appui contre la paroi de la fosse du rideau de scène (De Michèle 2006, p. 214 ; 2012, p. 51).

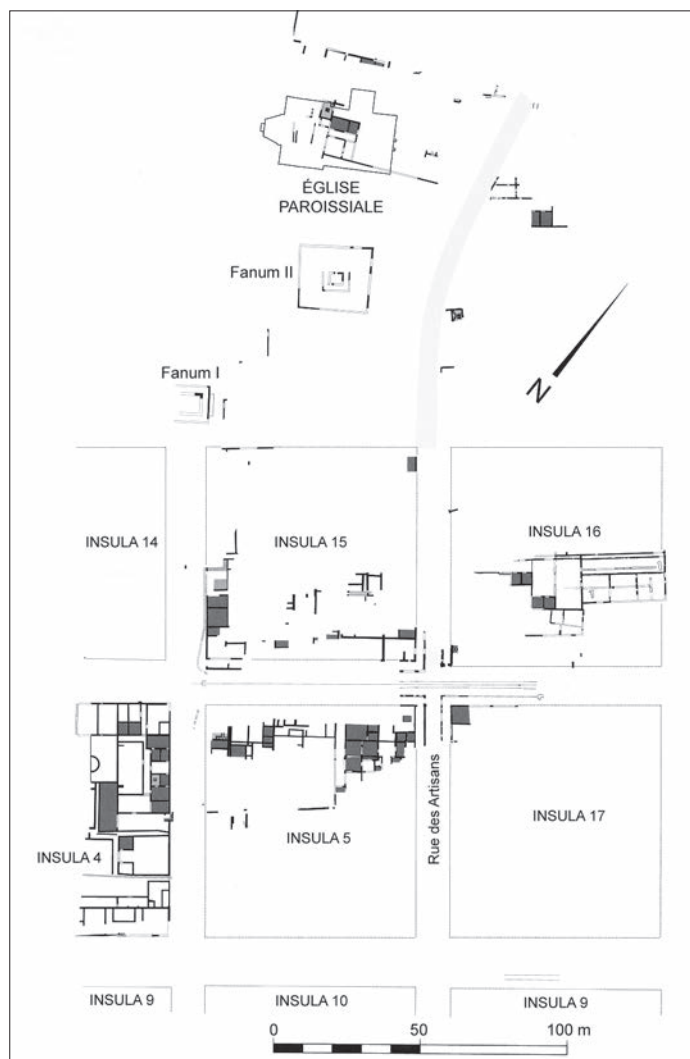


Fig. 26 – Plan du secteur nord (Coin de Ville / Place du Midi) de l'agglomération antique de Martigny (Valais, Suisse) avec le temple gallo-romain III/Coin de Ville (nommé fanum I) (relevé : C.-E. Bettex, Service d'archéologie cantonale du Valais, in Wiblé 2008, p. 179, fig. 223).

« abrité[s] par des céramiques incomplètes, ayant servi de contenant ou de “couvercle” protecteur » (Izri 2011, p. 246) : c'est là un des modes de déposition aux côtés des plus modestes dépôts de quelques monnaies enfouies dans le sol de circulation des sanctuaires.

Si l'on ne peut donc exclure totalement l'accomplissement de rites dans ces espaces de circulation, il faut demeurer extrêmement prudent. C'est bien dans la partie la plus sacrée, et non profane, de la source du Clitumne, en Italie, qu'il faut situer les jets de monnaies (Pline le Jeune, *Lettres*, VIII, 8). Par ailleurs, il n'y a rien de surprenant à retrouver des monnaies (perdues ?) dans les sols des portiques, au sein comme en dehors des sanctuaires, car il s'agit de lieux de passage et de promenade. C'est ainsi que nous pouvons penser que les monnaies, en majeure partie d'Auguste ou des premiers empereurs, recueillies lors du dégagement du portique double du sanctuaire de Martigny (En Zibre) (fig. 38) sont liées, si elles ne proviennent pas des niveaux de remblais, tout simplement à des pertes accidentelles liées à la fréquentation du portique, établi le long d'une voie menant au col du Grand-Saint-Bernard et dans la partie dite « profane » du sanctuaire (Wiblé 1983, p. 60). Même dans les édicules dont

le rôle est sans doute pour partie au moins de conserver les offrandes, la concentration des monnaies n'est pas assez forte pour marquer un geste volontaire de dépôt : ainsi, pourquoi dans les édicules de Lachar, remplis de céramiques, n'a-t-on pas placé les monnaies, assez peu nombreuses d'ailleurs, dans les vases ?

Sans que nous puissions être catégorique, il nous semble plus probable que bon nombre de monnaies découvertes, en particulier celles qui sont disséminées, dans les espaces de circulation proviennent essentiellement d'une dispersion, après une perte, notamment depuis des conteneurs à offrandes et troncs aujourd'hui disparus. Cet épandage, accidentel, depuis un tronc est d'ailleurs l'interprétation proposée pour les concentrations de monnaies à l'entrée des *cellae* de Donzy-le-Pertuis (Saône-et-Loire) et Vault-de-Lugny (Yonne) dans l'Est de la Gaule (Hostein *et al.* 2014, p. 201). Une telle différence d'interprétation des monnaies dispersées sur les sols, entre jets et dispersions depuis un tronc ou conteneur, ne modifierait pas, selon S. Izri (2011, p. 646 et p. 648), la nature individuelle du geste de déposition. En effet, le tronc permet seulement de « canaliser des gestes individuels de dévotion » dans le but d'une réutilisation des monnaies pour l'entretien du lieu de culte. S. Izri (2011, p. 649) affirme ainsi que « les textes anciens nous montrent sans ambiguïté que l'alimentation de ce “thesaurus” provient de dons individuels multiples ». Nous ne saurions être si catégoriques et il nous semble possible qu'un tronc à offrandes ou d'autres types de conteneurs comme des vases et pots puissent avoir contenu le produit d'une quête collective. En premier lieu, soulignons que la gestion du tronc est l'œuvre de la collectivité gérant le sanctuaire. Il en est ainsi avec l'exemple de l'inscription portée sur le socle de la grande statue de Mercure du dépôt de Champoulet, dédiée à la suite d'une collecte *ex stipe eius* (AE 1980, 641). Monique Dondin-Payre et Annemarie Kaufmann-Heinimann (2009, p. 107) précisent bien que la formule *ex stipe* « désigne des opérations réalisées grâce à des dons accumulés, notamment dans un tronc comme celui du dépôt de Cobannus », et sous l'autorité d'une collectivité. Par définition, le « *stips* est un don destiné à alimenter le *thesaurus* du sanctuaire », comme l'écrit S. Izri (2011, p. 649) à la suite de J.-L. Desnier (1987, p. 223) et en s'appuyant sur les propos de Varron (*De la langue latine*, V, 182). En outre, l'usage du mot *stips* chez Cicéron (*Traité des lois*, II, 16), comme la mention fréquente de dons *ex stipe* sur les monuments épigraphiques, semblent bien définir le résultat de quêtes collectives ; ce qui apparaît dans le rôle attribué par M. Crawford (2003, p. 70 et p. 72) au personnel du culte dans la collecte des offrandes. L'usage d'un même terme n'implique-t-il pas que la destination « finale » des monnaies récoltées dans le sanctuaire lors des quêtes soit peut-être bien un tronc à offrandes ? Quoi qu'il en soit, les monnaies issues de ces quêtes gérées par la collectivité devaient arriver, au moins un temps avant leur réutilisation pour l'entretien du culte, dans le lieu de culte où elles étaient stockées. Sous quelle forme ? Sans doute dans des vases ou pots, un mode de stockage dont nous connaissons quelques exemples dans notre corpus, et peut-être donc dans des troncs. En tout état de cause, la mention de ces quêtes collectives et/ou publiques doit obligatoirement nous alerter et, même en dehors de tout tronc à offrandes, nous réitérons l'idée avancée en introduction selon laquelle une part – mais laquelle ? – des monnaies découvertes dans les sanctuaires proviennent d'offrandes collectives et/ou publiques.

Parfois, la concentration de monnaies est telle sur les espaces de circulation que l'hypothèse d'une dispersion du contenu d'un tronc ou d'un autre conteneur ne saurait cependant suffire. À Martigny, si les fouilles de 1985, menées dans la cour au-devant du temple sur podium du sanctuaire d'En Zibre précédemment évoqué, n'ont livré qu'environ 65 monnaies gauloises et romaines frappées entre le 1^{er} s. av. J.-C. et le 1^{er} s. apr. J.-C. (Wiblé 1986, p. 189), c'est un autre lieu de culte, celui dit « Coin de la Ville » (*fanum* I) au nord de l'agglomération de Martigny, qui frappe par la forte présence là encore de monnaies sur un espace de circulation (Wiblé 1996, p. 326-327 ; 1998c, p. 82) (fig. 26). En effet, au-devant et au nord-est du temple à *cella* centrale et galerie périphérique d'environ 12,80 m de côté installé vers le milieu du 1^{er} s. apr. J.-C., une portion de 60 m² de la cour a fourni une statuette en bronze de Priape, 20 fibules du 1^{er} s. apr. J.-C., deux appliques en bronze du dossier d'un lit d'apparat (*fulcrum*), des tessons de récipients en céramique et surtout un total de 2 742 monnaies (Wiblé 1996, p. 326). 1 855 se situent d'Auguste au milieu du 1^{er} s. apr. J.-C., mais la grande majorité sont du 1^{er} s. apr. J.-C. (67,65 % de l'ensemble), alors que 861 (soit environ 31,40 %) sont du Bas-Empire, jusqu'à la fin du 1^{er} s. apr. J.-C. Il est évident qu'une telle masse monétaire va à l'encontre de l'idée d'une simple dispersion de troncs à offrandes sur le sol. Il faut donc, pour ce cas particulier, abandonner notre précédente hypothèse. Par ailleurs, une telle quantité suggère que tout ou partie des monnaies possédaient un caractère sacré et inaliénable. Or les monnaies du Haut-Empire sont plus nombreuses que celles de l'Antiquité tardive, s'opposant, nous le verrons plus bas, à plusieurs autres exemples. Peut-on rapprocher un tel fait d'un éventuel déclin, certes relatif, d'une consécration des monnaies ? En effet, W. Van Andringa (2017, p. 135) note, pour la Gaule du Nord, qu'une telle pratique de dépôts sacrés de monnaies, inconnus dans la religion romaine, tend à s'estomper au cours du Haut-Empire au profit d'une pratique de la *stips* plus conforme à celle de l'Italie romaine. Toutefois, les dépôts du « Coin de la Ville » semblent se poursuivre bien au-delà de la limite chronologique proposée par W. Van Andringa, à savoir l'arrêt des émissions locales.

Le caractère sacré et inaliénable des monnaies que l'on déduit d'une telle concentration se confirme par une caractéristique de ce numéraire : 1 330 monnaies du Haut-Empire sont des fractions (soit 71,70 % environ de l'ensemble). Or cela dépasse la simple découpe en moitié, plutôt usuelle dans les niveaux d'habitats des deux premiers tiers du 1^{er} s. apr. J.-C. et les fractions plus petites de 1/3, 1/4, 1/5, 1/6 et autres très nombreuses ne peuvent que difficilement être considérées comme un simple petit numéraire (Wiblé 1996, p. 327). C'est donc l'hypothèse d'un bris rituel qui est avancée, d'autant plus que certaines monnaies présentent des traces de tentative de découpe à la hache, tandis que d'autres ont été déformées volontairement par martelage (Wiblé 1996, p. 330). Ce bris proposé qui témoigne d'actes volontaires et rituels vient conforter l'idée de dépôts sacrés qui auraient exclu ces monnaies du cycle de l'économie du sanctuaire. L. Popovitch (2012, p. 30 et p. 32) rappelle qu'en Gaule du Nord, au début de l'époque romaine, les monnaies sont parfois « dégradées, c'est-à-dire entaillées ou quelquefois martelées » et que cela pourrait être, comme les manipulations des armes dans les sanctuaires laténiens, compris comme une « dégradation, qui démonétise la monnaie, empêche sa

récupération et la pérennise en tant qu'offrande ». Ce même auteur précise qu'« après la période julio-claudienne, cet usage disparaît et, comme dans le monde gréco-romain, on ne rencontre plus que des *stipes* indemnes, pouvant donc être récupérées » (Popovitch 2012, p. 32). Nous ne possédons pas de données assez précises pour affirmer que le cas du « Coin de la Ville » est conforme ou non à cette autre limite chronologique, mais surtout les manipulations recensées en Gaule interne telles que « coup de poinçon, par écrasement, pliage ou pratiques combinées » (Izri 2011, p. 647) ne correspondent pas totalement à ces découpes en fractions sur le site de Martigny. Ce cas du « Coin de la Ville » est le seul de notre aire d'étude qui manifeste de tels actes de mutilation sur les monnaies dans les sanctuaires d'époque romaine. Nous rencontrons pourtant ce type d'actes rituels sur du numéraire dans le cadre de concentrations d'objets votifs à l'âge du Fer en Gaule méridionale (Golosetti 2016, p. 249-256 ; 2018). Ce contre-exemple d'accumulation volontaire de monnaies sur les sols d'un espace de circulation – et donc hypothétiquement de jets de celles-ci ? – se singularise donc également par le traitement opéré sur les monnaies *via* ce bris rituel.

Un autre lieu de concentration de monnaies aux abords d'un temple est situé au col du Grand-Saint-Bernard à 2 473 m d'altitude. Toutefois, ce site se trouve nettement moins bien documenté en raison de l'ancienneté des fouilles. Un nombre assez élevé de monnaies gauloises ou de la République romaine a été découvert sur le sol rocheux, dans ses anfractuosités ou à peu de distance, à des profondeurs différentes, mais peu éloignées (Ferrero 1892, p. 65). Environ 550 monnaies celtiques⁴⁴ des 1^{er}-1^{er} s. av. J.-C., en majorité des bronzes soit coulés soit frappés (Geiser 2006), et 6 monnaies de la République romaine de la première moitié du 1^{er} s. av. J.-C. (Geiser 2005, p. 288)⁴⁵ définissent une zone de dépôts, sans structure archéologique identifiée, mise en place au plus tard à La Tène D1/D2a, soit vers 120-60 av. J.-C. (Geiser 2006). Or les pratiques de déposition de monnaies vont se poursuivre à l'époque romaine, avec au moins 1 625 monnaies de cette période⁴⁶, alors qu'est élevé un petit temple classique (Gallo 2001) (fig. 27). Les tablettes votives signalent un culte à Jupiter Poeninus, mais la fouille est trop ancienne pour avoir une image fiable de la distribution spatiale des monnaies (fig. 28) et surtout le contexte stratigraphique est insatisfaisant pour définir les modes de déposition. Les monnaies étaient-elles dans la *cella* ? Autour de l'édifice sur le sol ? Dans des fosses ? regroupées ou dispersées ? Sur les sols ou piégées dans les anfractuosités de la roche ? Ce que l'on sait des dépôts d'époque laténienne, sur la roche et sans structure archéologique reconnue, pourrait suggérer que les dépôts se sont poursuivis sur un mode proche ou similaire à la période romaine. Rappelons que le dépôt de

44. Aucune monnaie mutilée n'a été découverte sur le Grand-Saint-Bernard (Geiser 2006). Quelques objets celtiques y ont été recueillis : perles de verre bleu, fragments de fibules à ressort bilatéral d'époque laténienne (Geiser 2005, p. 288, n. 5) et une fibule serpentiforme du premier âge du Fer (Geiser 2006), voire un fragment d'épée de La Tène non décrite et perdue (Geiser 2005, p. 288, n. 5).

45. Anne Geiser note que « les monnaies découvertes au sud-ouest de l'éminence rocheuse étaient posées bien à plat et distantes les unes des autres dans des niveaux non remaniés » (Geiser 2005, p. 288, n. 7). Les monnaies étaient à 1 m-1,50 m de profondeur sur un sol marécageux (Geiser 2006).

46. L'étude de A. Geiser indique que, pour la période romaine, le total est d'environ 1 000 monnaies, soit une fréquence de dépôt de deux par an, ce qui est peu (Geiser 2006).

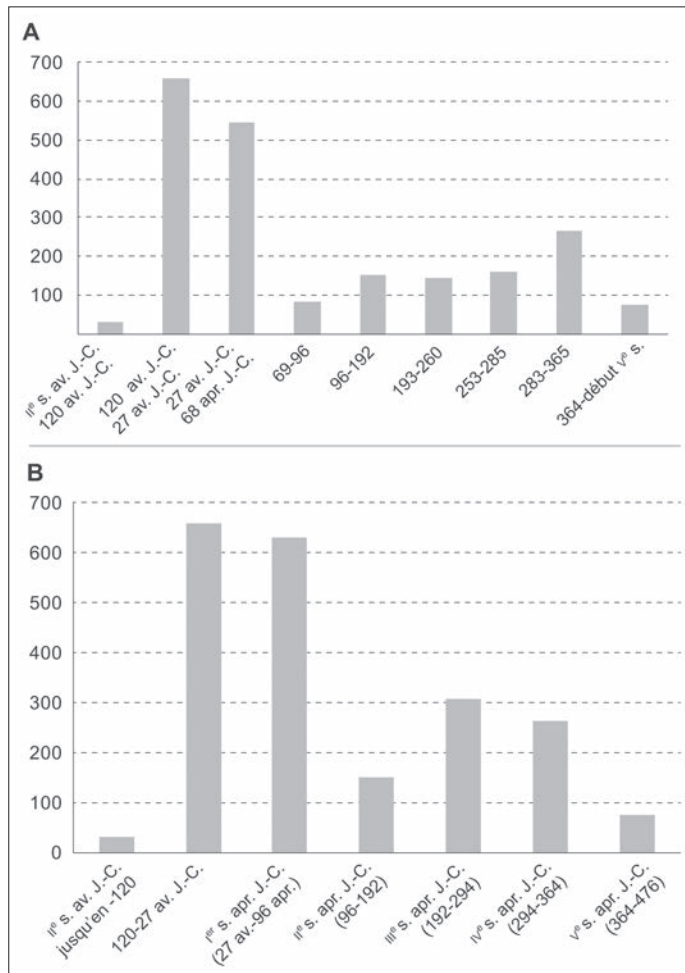


Fig. 27 – Nombre de monnaies recueillies autour du temple du col du Grand-Saint-Bernard (Suisse) : A, par période historique ; B, par tranche d'environ un siècle. N. B. : certaines monnaies n'ont pas pu être intégrées aux graphiques : 15 définies comme gauloises et 37 appartenant aux I^{er}-II^e s. apr. J.-C., sans autre précision (graphiques : R. Golosetti, d'après Geiser 2008, p. 109, fig. 1, d'après Castelfranco 1891).

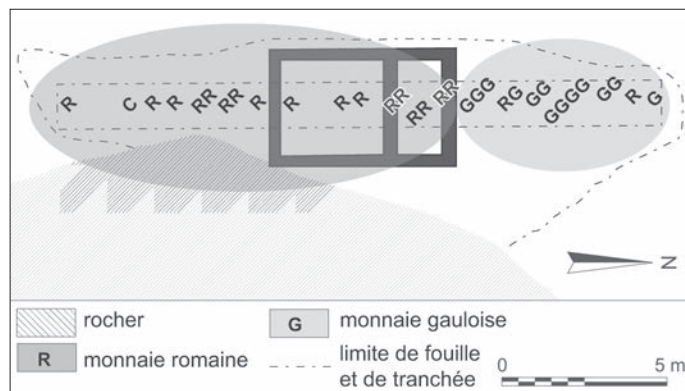


Fig. 28 – Plan de répartition des monnaies autour du temple de Jupiter Poeninus sur le col du Grand-Saint-Bernard (DAO : R. Golosetti, d'après Geiser 2008, p. 109, fig. 1, d'après Castelfranco 1891).

monnaies directement sur les sols et indépendamment de toute structure est connu pour cette époque sur d'autres sites de notre corpus, notamment en lien avec le réseau viarie comme c'est le cas au col du Grand-Saint-Bernard.

SUR LES SOLS VIERGES DE CONSTRUCTIONS

Nous avons rencontré dans notre corpus d'autres concentrations de monnaies sur des sols, qui échappent à l'idée d'un simple épandage et d'une perte de monnaies. Il s'agit alors surtout de lieux de culte modestes liés peut-être au pastoralisme ou au réseau viarie (Golosetti 2016, p. 183-188 et p. 410-415). Le premier cas de concentration de monnaies – uniquement – à l'époque romaine est le site de Bourbousson à Crest (Drôme). Un regroupement de 316 monnaies, de la fin du I^{er}-début III^e s. à 380/390 apr. J.-C., autour d'un bloc de molasse sans autre structure est perçu comme significatif de dépôts rituels en relation avec la fréquentation, à 18 m à l'ouest, d'un ensemble (20 x 11,80 m) de cinq pièces et d'un éventuel portique ouvrant sur une vaste cour limitée par des murets (fig. 29). D'après son plan simple et sa superficie restreinte, l'abondance de la céramique et des monnaies, la qualité du mobilier en verre et le caractère soigné de la construction, cet ensemble bâti est interprété comme une « ferme-auberge » prenant place sur la voie reliant Die à Valence (Bastard 1996 ; Béal 2006, p. 49). Cette hypothèse est renforcée par la mise en évidence d'un carrefour en patte d'oie entre un axe antique permettant de rejoindre la voie d'Agrippa depuis la vallée de la Drôme (actuelle RD 93) et une seconde voie, sans doute en direction du village d'Eure, pour rejoindre la voie de Gap à Valence (Bastard 1996). Le culte et ses dépôts monétaires, réalisés sur deux siècles⁴⁷, pourraient avoir été en relation avec l'accueil des voyageurs et/ou le passage au niveau d'un carrefour. Les monnaies sont alors dites « jetées (en offrandes ?) autour d'un bloc de molasse » (Bastard, Stephenson 2002, p. 691-696). *Iactatio stipis* ou non, il est vrai qu'ici on a tendance à penser que les monnaies ont été déposées, sans doute en dehors de tout tronc monétaire ou conteneur et sans avoir pour but d'être récupérées par la suite. Mais le ratio d'environ 1,6 monnaies déposées par an n'est guère élevé. Est-ce à dire que des monnaies ont quand même été prélevées tout au long de l'histoire du lieu de culte ? Si elles ont été réinjectées dans l'économie du sanctuaire, comme cela est la règle, elles n'ont pu l'être dans sa restauration ou son réaménagement puisqu'il est réduit à sa plus simple expression. De la même manière, la documentation archéologique ne rapporte pas de traces de sacrifices (faune, etc.) qui auraient pu être payés grâce à ces offrandes monétaires. L'hypothèse de dépôts « sacrés », inaliénables, reste la plus probable.

Ce type de geste de dépôt que l'on qualifiera de « sacré », parce que les monnaies déposées ont vocation à rester dans le sanctuaire, se retrouve sur un second lieu de culte. Au centre de la vaste plaine de la Crau, au Petit-Abondoux à Saint-Martin-de-Crau (Bouches-du-Rhône), au moins 315 monnaies datées du règne de Marc-Aurèle jusqu'à celui de Valentinien ont été découvertes autour d'un « tas de galets très enfoui dans le sol », interprété comme un support d'autel ou d'idole en bois (Rothé, Heijmans dir. 2008, p. 836-839). La restitution, hypothétique, d'une statue de bois rapprocherait une telle concentration de monnaies de celle rencontrée dans l'édifice CBIV de Lioux, confirmation peut-être de dépôts de monnaies au pied de la statue de culte ? Remarquons que ce lieu de culte est situé à environ

47. Il s'agit de 19 monnaies du III^e s. apr. J.-C. ; 115 des années 310-363 ; 71 monnaies valentiniennes et 58 des années 380-390 apr. J.-C.



Fig. 29 – Plan du site de Bourbousson 3 (états 1 à 4) à Crest (Drôme) (relevé : V. Bastard, P. Stephenson ; DAO : P. Sarazin, in Bastard, Stephenson 2002, p. 690-695, fig. 3-5).

180 m à l'est de la grande bergerie du Petit-Abondoux 1, datée de la fin du II^e-début III^e s. apr. J.-C. et représentative d'un secteur de la plaine de la Crau exploité par l'activité pastorale⁴⁸ ; il était, tout comme Lioux, très modeste, et, dans ce cas, à rapprocher d'activités agro-pastorales.

Or dans le cadre de notre thèse, nous avons rapproché ce(s) dépôt(s) de ceux réalisés dans les entrées des grottes des Pennes-Mirabeau (Bouches-du-Rhône) (Golosetti 2016, p. 183-188). À la Grande Baume, dans un abri vaste de 22 m de long sur 12 m de large, 390 monnaies proviennent de la grotte, dont 312 uniquement d'une même fosse (Chabot 1965, p. 100 et 104). Les monnaies, à l'exception de quatre d'entre elles, sont toutes du IV^e s. apr. J.-C. (Chabot *et al.* 1976, p. 86). Leur nombre élevé différencie ce contexte des dépôts de monnaies dans les fosses présentés précédemment et le rapproche davantage des dépôts répétés à Saint-Martin-de-Crau. Certes, la concentration chronologique

des monnaies (4,72 monnaies/an) pourrait aussi faire penser à un trésor, mais la grotte a également livré au moins 7 vases – certes incomplets (en sigillée sud-gauloise ou claire D notamment) – et surtout des fragments d'au moins 16 lampes du I^{er} au IV^e s. Pour les auteurs, il ne fait aucun doute que les 390 monnaies recueillies correspondent à des *stipes* (Chabot *et al.* 1976, p. 84), que nous replacerions par hypothèse dans le cadre d'une fréquentation par des bergers. C'est aussi notre interprétation d'un site moins évident, la grotte de Saint-Michel-de-Gignac au Rove (Bouches-du-Rhône) où, dans une « couche de terre meuble peu épaisse » reposant directement sur le substrat calcaire (Dalloni 1933, p. 155), ont été recueillis des débris d'assez nombreux petits vases, en forme de tulipe à parois épaisses et faits au tour, ainsi qu'une quarantaine de monnaies depuis celles de la colonie de Nîmes jusqu'au IV^e s. apr. J.-C. Celles-ci, notamment, ont été recueillies disséminées sur toute la superficie de la grotte (Dalloni 1933, p. 156). Selon Louis Chabot (1996, p. 77), la pauvreté du matériel des I^{er}-II^e s. apr. J.-C. est expliquée par le nettoyage régulier du site. Nous reviendrons sur cette question.

48. 11 bergeries, 2 puits, 2 fours, 1 enclos et 4 cabanes du I^{er} s. av. J.-C. au IV^e s. apr. J.-C. (Rothé, Heijmans 2008, p. 836-839).

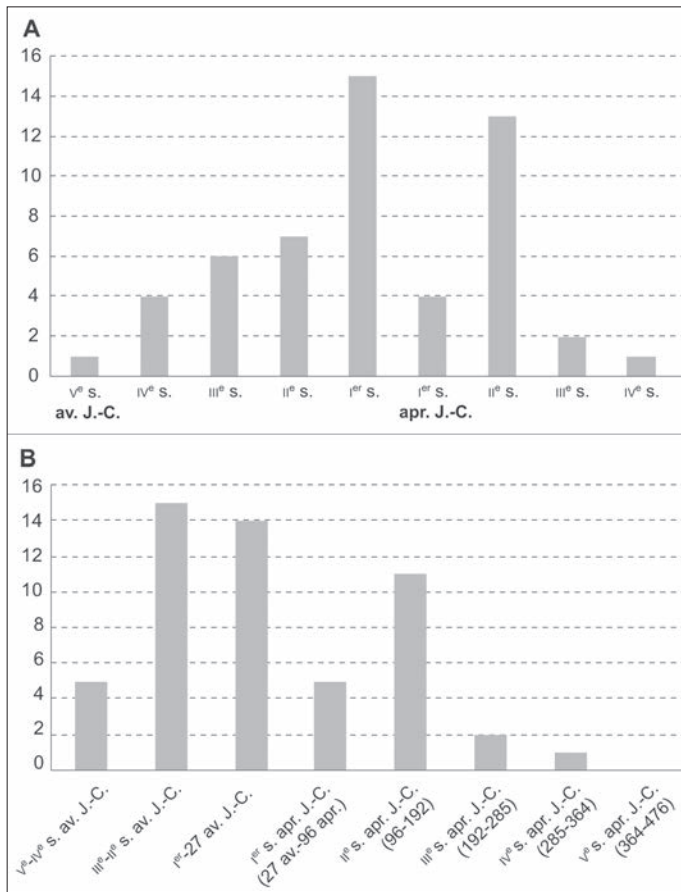


Fig. 30 – Nombre de monnaies recueillies sur le sanctuaire des Cannebières à Correns (Var) : A, par période d'un siècle ; B, par tranche d'environ un siècle (graphiques : R. Golosetti, d'après Brun, Michel 1996).

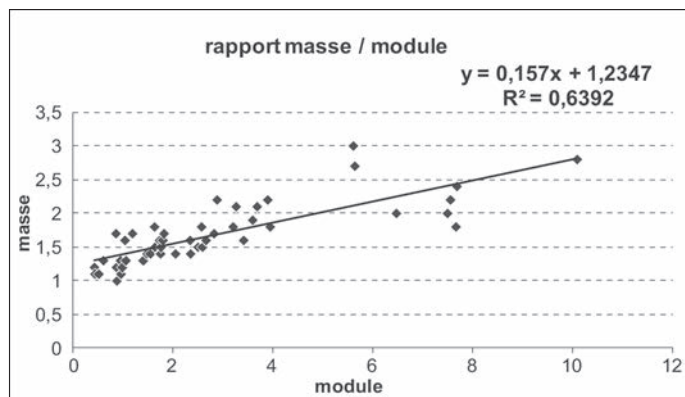


Fig. 31 – Rapport entre la masse et le module des jetons en plomb recueillis sur le site des Cannebières à Correns (Var) (graphique : R. Golosetti, d'après Michel 1990, tabl. I et Brun, Michel 1996, p. 192-195).

Enfin, terminons avec un dernier lieu de culte, sans construction reconnue, mais attesté par du matériel, en position secondaire, dans une même couche épaisse de 5-9 cm de terre charbonneuse sur un espace de 170 m² au sommet d'une avancée d'un plateau rocheux : le site des Cannebières à Correns (Var) (Michel 1994 ; Brun, Michel 1996, p. 185 ; 2000, p. 260). Outre qu'il atteste, avec peut-être les monnaies de la source de *Glanum* ou encore les très nombreuses monnaies découvertes hors contexte sur la colline

Saint-Jacques à Cavaillon⁴⁹, le dépôt rituel de monnaies dès le V^e s. av. J.-C.⁵⁰ en Gaule méridionale (Golosetti 2018), on remarque une progression du nombre de monnaies du V^e au I^{er} s. av. J.-C., le I^{er} s. apr. J.-C. marquant une chute avant une reprise au II^e s. apr. J.-C. (fig. 30). Selon les auteurs des études, la baisse de la quantité de numéraire au I^{er} s. semble être compensée par la céramique commune, majoritairement du Haut-Empire (cruches/gobelets/coupelle avec de la céramique sigillée). Les III^e et IV^e s. montrent une autre diminution brutale que les auteurs mettent en lien avec une possible baisse de la fréquentation (Brun, Michel 1996, p. 197). La valeur de ces offrandes monétaires est faible, à savoir pratiquement les monnaies de plus faible valeur de leur époque : oboles marseillaises et imitations pour les V^e-I^{er} s. av. J.-C., petits bronzes, quinaires, *asses* au Haut-Empire, *antoniniani* et *folles* pour les III^e-IV^e s. apr. J.-C. (Brun, Michel 1996, p. 198). Cette impression se trouve confortée par la découpe en quarts du denier de Domitien, équivalant ainsi à un sesterce (Brun, Michel 1996, p. 198). Ajoutons que le site a livré 70 jetons en plomb (Brun, Michel 2000, p. 260), dont Correns est l'*unicum* pour ce type d'offrandes en Gaule méridionale : correspondent-ils à des substituts de monnaies ? L'absence de corrélation entre la masse et le module (fig. 31) semble d'autant plus l'exclure que les formes, décors et méthodes d'exécution sont divers. Le signalement d'une « carraire », c'est-à-dire un chemin de transhumance d'époque moderne suivant la limite des communes de Correns et Montfort (Michel 1990, p. 252-253 et 257, n. 3), est une information trop insuffisante pour relier, comme les sites précédents, ce sanctuaire à une activité agropastorale antique. Il est même plutôt identifié comme un sanctuaire de frontière (Arcelin 2000, p. 275).

Ces quelques cas de concentration forte de monnaies (Coin de la Ville, Crest, Grand-Saint-Bernard, etc.) nous confrontent à la même problématique que celle signalée par M. Crawford (2003, p. 72) pour l'Italie, à savoir la différence entre les sanctuaires révélant seulement une poignée de monnaies et ceux qui en comptent des centaines, voire des milliers. Cette différence peut s'expliquer parce que la plupart des monnaies offertes dans les lieux de culte ont été récupérées et que seules nous restent celles qui sont passées entre les mailles du filet, pour reprendre l'expression de M. Crawford (2003, p. 72). Une autre raison est que certains sites n'ont sans doute pas (ou peu) fait l'objet de processus de récupération des monnaies. Doit-on en inférer une valeur « sacrée » ou tout simplement une différence de traditions et de pratiques ?

49. Robert Sadaillan (1985, p. 652) conclut à un total de plusieurs milliers de monnaies extraites de la colline depuis le XVIII^e s. avec des monnaies datées du V^e s. av. J.-C. au IV^e s. apr. J.-C. Malheureusement, son inventaire récent des monnaies massaliètes et gauloises a été réalisé (Gentric, Richard Ralitz 2015), nous n'en possédons pas pour l'époque romaine. Tout au plus, notons que celles du Haut-Empire sont relativement peu nombreuses, mais que le numéraire des III^e-IV^e s. est plus présent (Sadaillan 1985, p. 651). Ce grand nombre de monnaies, associé à la découverte sur le sommet et sur le versant méridional de la colline d'autels votifs, invite à restituer un lieu de culte (Golosetti 2016, p. 108).

50. Jean-Pierre Brun et Jean-Marie Michel (1996, p. 185) comptabilisent 58 monnaies au total, dont 33 oboles de Marseille. 11 d'entre elles pouvaient être des imitations indigènes (salyennes d'après Brun, Michel 1996, p. 188). On peut souligner la forte proportion de monnaies pouvant être des imitations indigènes et ce dès le V^e s. av. J.-C. Certaines monnaies sortent du même coin de droit, suggérant un atelier situé à courte distance de leur lieu de dépôt (Brun, Michel 1996, p. 197).

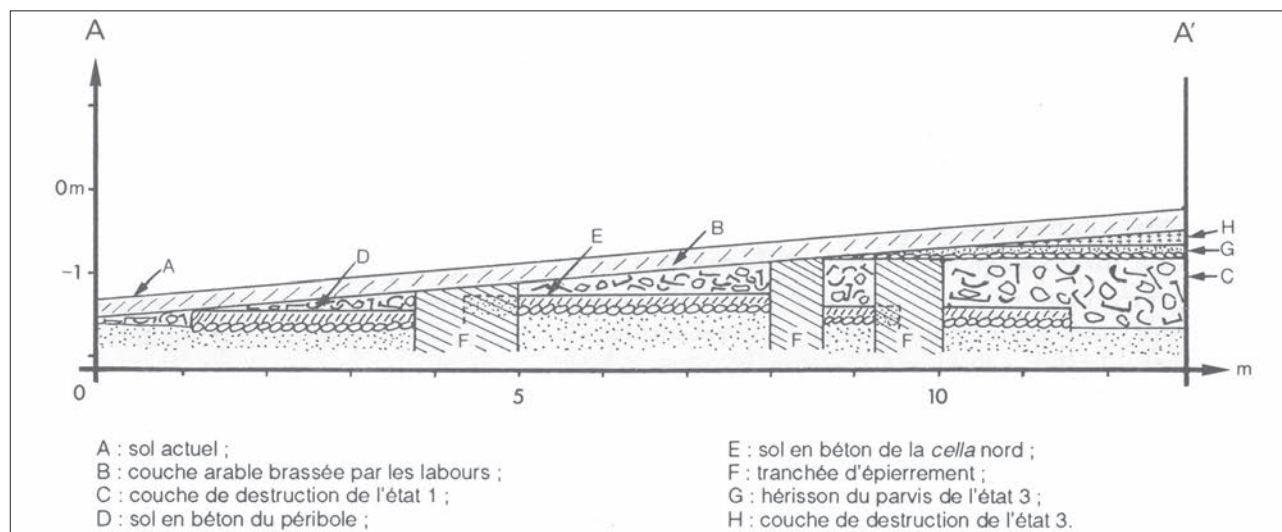


Fig. 32 – Relevé schématique de la stratigraphie transversale ouest-est du temple à galerie périphérique de Châteauneuf (Savoie), au milieu de la cella nord (relevé : C. Mermet, in Mermet 1993, p. 101, fig. 5).

QUELQUES RÉFLEXIONS SUR DES PROBLÈMES D'INTERPRÉTATION

En introduction, nous avons souligné que seuls 44 sanctuaires d'époque romaine sur les 128 du corpus ont livré des monnaies en contexte suffisamment précis. On peut donc s'interroger sur ce total, alors que l'offrande monétaire reste bien documentée dans tous les types de sanctuaires comme nous venons de le voir. Nous souhaitons donc maintenant présenter quelques éléments de réflexion sur l'absence ou la faible présence des monnaies dans certains sanctuaires.

COMMENT INTERPRÉTER L'ABSENCE DE MONNAIES ?

Alors que des indices épigraphiques semblent attester la réalité des dons monétaires sur le sanctuaire de Châteauneuf (Savoie), la fouille de ce modeste lieu de culte, du moins dans l'état actuel de la documentation (fig. 13), n'a livré que 11 monnaies⁵¹ recueillies dans la couche de destruction de l'état I du « *fanum* » (Mermet 1993, p. 102). C'est évidemment bien peu et l'on pourrait même hésiter à les définir comme des offrandes, même si elles proviennent d'une couche où elles étaient associées à du matériel votif⁵². Cette dernière a surtout révélé une grande quantité de fragments d'enduits peints⁵³ (Mermet 1993, p. 102),

51. Trois *asses* d'Auguste, une monnaie de Tibère, deux de Titus et deux de Domitien ainsi qu'une monnaie au cheval stylisé (monnaie gauloise) et deux autres illisibles, mais rattachées tout de même au 1^{er} s. apr. J.-C. (Mermet 1993, p. 103) ou aux 1^{er}-11^{es} s. apr. J.-C. (Rémy 1999, p. 33).

52. Quelques fragments de céramique (très petits, de céramique sigillée ainsi que des tessons de céramique à bandes peintes de Roanne), une aile de pétase ou de caducée en bronze de 8 cm de haut d'une petite (?) statue (Mermet 1993, p. 102 ; Rémy *et al.* 1996, p. 144), une petite tortue en bronze (de 3,80 cm de long ; Mermet 1993, p. 136 ; Rémy *et al.* 1996, p. 148) et une seule fibule de type Aucissa Feugère 22b2.

53. Ce type de décor – grands panneaux rouges monochromes avec des bordures noires – est rattaché par l'archéologue au III^e style pompéien répandu en Gaule entre 15 av. J.-C. et 40 apr. J.-C. (Mermet 1993, p. 102).

dont 59 fragments présentent une inscription à la pointe réalisée sans doute par les dévots sur les murs de la *cella* (Rémy 1999, p. 32). De plus, 18 graffites gravés sur tuiles ont été retrouvés dans un dépôt non loin de la limite méridionale de la galerie où les tuiles auraient été jetées intentionnellement (Rémy 1999, p. 32 ; Mermet 1981, plan du « *fanum* »). Or parmi ces graffitis, certains semblent significatifs d'offrandes monétaires : la plus claire mention est l'inscription évoquant, lors de la prononciation d'un *uotum*, un don futur de cinq deniers à Mercure et de deux deniers et demi à Maia (*ILN, Vienne*, 471). D'autres graffitis incluent des mentions éventuelles d'*asses* ou deniers (*ILN, Vienne*, 465, 482 et 511), alors que de simples mentions de chiffres pourraient aussi renvoyer à ce type de don (*ILN, Vienne*, 472, 489, 491, 492, 493, 494, 495, 497, 498 et 502). Si l'on accepte ces lectures et développements, comme le font G. Aubin et J. Meisssonier (1994, p. 150), on comprend que le sanctuaire accueillait des dons en argent dont, archéologiquement, il ne reste plus grand-chose. Or malgré une stratigraphie publiée excessivement simplifiée et schématique (fig. 32), on est enclin à penser que la couche de destruction aurait dû sceller de tels dépôts⁵⁴. Même au-delà, on pourrait s'attendre à ce que l'unique site où l'épigraphie nous signale des offrandes monétaires fournisse davantage de monnaies résiduelles, y compris hors stratigraphie.

Deux hypothèses, qui ne s'excluent pas l'une l'autre, peuvent être avancées : la première qu'il nous semble devoir retenir pour expliquer le peu de monnaies est le nettoyage régulier des sanctuaires (par exemple, uniquement pour la Gaule, Aubin, Meisssonier 1994, p. 143 ; Aubin *et al.* 2014, p. 225 ; Izri 2011, p. 242). Ces nettoyages nous privent bien souvent des contextes primaires des objets votifs, dont les monnaies. Nous ne disposons alors des offrandes des premières phases de fréquentation des lieux de culte que lorsqu'elles ont été rejetées dans des dépotoirs. À l'appui de cette idée, nous évoquerons à nouveau le sanctuaire de Présilly où, mise à part la quarantaine de monnaies provenant de la cuvette signalée précédemment,

54. Telle que le présente la coupe, la couche de destruction est en place puisque les tranchées de récupération lui sont postérieures et la recourent.

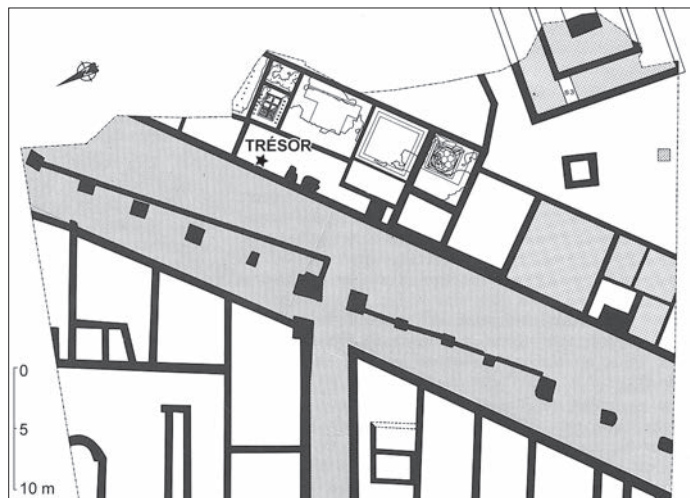


Fig. 33 – L'lot A incluant le temple à galerie et la maison dite « du trésor » de la place Camille-Jouffray à Vienne (Isère) (Le Bot-Helly, Helly 1990, p. 23, fig. 2).

une seule autre monnaie est signalée sur le site, à savoir dans la fosse FS 189 au-devant des édifices nord (Ferber 2006, p. 37). Il est surprenant qu'aucune monnaie recueillie au niveau des « *fana* » et des édicules ne soit mentionnée dans les publications alors que, par exemple, le temple BÂT. 58 et l'édifice BÂT. 80 au moins ont conservé leur sol et la couche de destruction de la toiture en place (Ferber 2006, p. 16). Les niveaux de sol de ces édifices n'auraient ainsi pas livré de monnaies au contraire des fosses qui les piègent. Doit-on y voir une confirmation des nettoyages ?

La deuxième hypothèse qui nous permettrait de résoudre la contradiction apparente entre les données archéologiques et épigraphiques serait de privilégier l'interprétation de O. de Cazanove pour qui la souscription de vœu (*nuncupationes uoti*) citée ci-dessus (ILN, Vienne, 471) mentionnerait non pas le don de deniers à Mercure et Maia, mais celui d'un sacrifice de bétail d'une valeur équivalente à ces sommes (Estienne, Cazanove 2009, p. 23). Sacrifier des monnaies ne paraît pas cohérent avec ce que l'on comprend de la pensée romaine du sacrifice : « sacrifier c'est manger avec les dieux » (Scheid 2007, p. 82). Le sacrifice est une des relations dons - contre-dons entre les dieux et les hommes, celles qui concernent les offrandes alimentaires, et non toutes les offrandes potentiellement adressées aux divinités (Scheid 2007, p. 86 ; et plus spécifiquement pour la Gaule : Van Andringa 2017, p. 110-115). À l'opposé, c'est bien le sens de « monnaies sacrifiées » qui est retenu pour celles ayant subi un geste de mutilation dans les sanctuaires de Gaule romaine (Aubin, Meissonnier 1994, p. 146).

De la même manière, la fouille du temple à galerie de la place Camille-Jouffray à Vienne n'a livré, en dehors des dépôts précédemment évoqués, que neuf monnaies, toujours dans des contextes de construction ou de destruction et non d'occupation (Le Bot-Helly, Helly 1990, p. 21) : dans le sol de la *cella*, dans le radier de la galerie lors de la restructuration du II^e s. ou dans des niveaux liés à la réfection et l'embellissement de la galerie dans la seconde moitié II^e s. apr. J.-C., ou encore, pour les monnaies tardives (IV^e s. apr. J.-C.), dans la couche de démolition du temple située immédiatement au-dessus des sols (Le Bot-Helly, Helly

1990, p. 26) (fig. 33). Rien ne permet d'envisager un geste volontaire ; des pertes accidentelles lors des travaux sont possibles. La faible valeur des monnaies, surtout des *asses* (22/29), n'est en outre pas discriminante, car elle caractérise aussi bien les offrandes monétaires que d'éventuelles pertes lors d'un chantier. Le fait que la céramique se retrouve aussi à l'état résiduel dans les couches de construction et de démolition incite à évoquer un nettoyage régulier du « *fanum* » et pourrait constituer une explication à la présence en petite quantité du matériel monétaire dans cet édifice.

Le nettoyage des sanctuaires est un fait bien connu et marque en particulier les ensembles monumentaux. Ainsi, les mentions de monnaies dans les temples « classiques » et leurs portiques de notre corpus ne nous renseignent guère sur les pratiques autour de la monnaie. Les rares données de fouille définissent uniquement des contextes secondaires : les monnaies proviennent de remplissages de tranchées de fondation ou de récupération, les définissant donc comme résiduelles, ou de couches liées à des occupations profanes, notamment lors du démontage des édifices, etc. De plus, pour les temples « classiques » d'Aix-les-Bains, de Vienne, de Vernègues ou encore d'Orange et Riez, ils n'ont été soit pas ou peu fouillés, soit insuffisamment conservés ; aucune monnaie en contexte primaire n'a été recensée dans la bibliographie consultée, y compris les rapports de fouille (Golosetti 2009). Écartons également les données trop anciennes du temple supposé sur le col du Montgenèvre (Hautes-Alpes)⁵⁵, du petit temple, probable *heroôn* de Cottius, du Palazzo Ramella à Suse (Italie)⁵⁶ ou encore de l'édifice tripartite d'Annecy dégagé avant 1868, place des Romains (Marteaux, Le Roux 1913, p. 139). Les rares indications signalant des monnaies dans des fouilles de temples monumentaux relèvent de contextes secondaires : seulement 10 monnaies ont été recueillies lors des fouilles du complexe de Vaugrenier à Villeneuve-Loubet (Alpes-Maritimes), généralement dans les couches de comblement sous les niveaux d'occupation ou les couches de démolition et d'abandon⁵⁷ (salles I et II) (Olivier, Rogers 1978, p. 169-174). La fouille de l'ensemble monumental de Castre à Fox-Amphoux (Var) n'a livré guère plus de monnaies, mais surtout il ne s'agit que de petits bronzes provenant très vraisemblablement de la réoccupation tardive du complexe (Boyer 1968, p. 9 ; Golosetti 2014, p. 177-178). Au-delà des monnaies, c'est l'ensemble du mobilier cultuel qui est manquant sur ces sites où la céramique ne se retrouve qu'à l'état fragmentaire et dans les mêmes contextes que les monnaies. Nous insistons donc ici sur le nettoyage régulier de ces ensembles monumentaux et sur la perte d'une large part du mobilier votif et, par conséquent, des offrandes monétaires.

55. Quatre monnaies ont été recueillies par le sous-préfet Aubert lors de sa visite des ruines – des blocs de 1,30 m de côté avec traces de tenons – mises au jour à côté de l'église (Anonyme 1882, p. 158 ou Vallentin 1882, p. 47 ; Golosetti 2016, p. 163).

56. Les monnaies non décrites des II^e-IV^e s. apr. J.-C. (mais également médiévales ?) découvertes dispersées lors des excavations de 1904 autour du *palazzo Ramella* ne permettent guère de tirer des conclusions (Crosetto *et al.* 1981, p. 395, nos 71-16).

57. À peine, peut-on signaler deux monnaies (petits bronzes) d'Antibes/*Antipolis* découvertes à l'intérieur du dispositif en terre crue comblé par la couche 11 qui recouvre le niveau 12 considéré comme un sol dans la salle I (Olivier, Rogers 1978, p. 174 et 193).

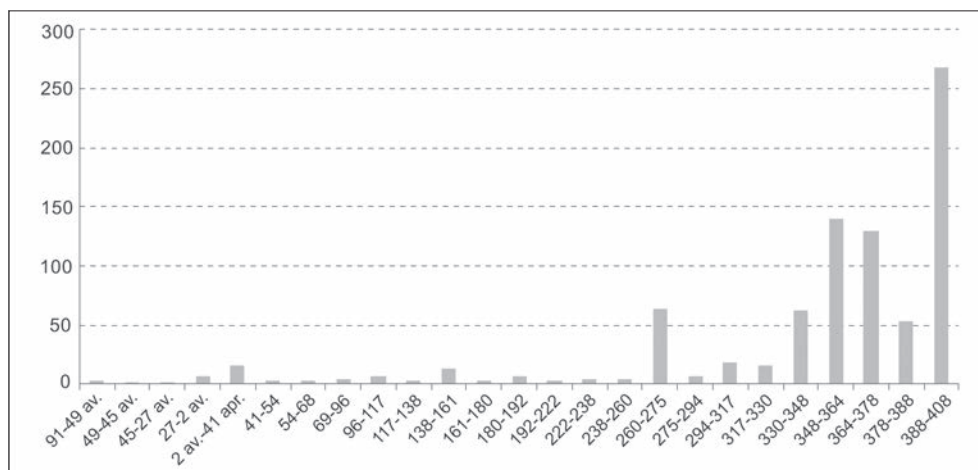


Fig. 34 – Nombre de monnaies recueillies sur le sanctuaire du Roc de Viuz à Faverges (Haute-Savoie) par période historique (graphique : R. Golosetti, d'après Rémy et al. 1995-1996, fig. 5).

Nous jugeons donc important de conserver en mémoire, lorsque l'on parle des monnaies dans les sanctuaires, que le nettoyage régulier de ceux-ci nous prive d'une partie de la documentation, notamment celle des premières phases d'occupation du sanctuaire. Ceci fragilise également tout discours sur la fréquentation du lieu de culte, parfois élaboré à partir de la distribution chronologique des monnaies recueillies.

ÉTABLIR LA FRÉQUENTATION D'UN SANCTUAIRE À PARTIR DES MONNAIES ?

Les 948 monnaies du sanctuaire de Viuz-Faverges proviennent des fouilles, mais aussi de ramassages plus anciens (Rémy *et al.* 1995-1996, p. 13). L'étude numismatique définit quatre phases que les auteurs estiment en accord avec l'occupation du site : « une phase de très faible apport jusqu'au règne d'Auguste, une très relative pénétration au Haut-Empire où l'on dénombre 70 monnaies, une stagnation certaine de la circulation monétaire au III^e » (82 monnaies) et enfin un « énorme « pic » au Bas-Empire » avec 787 monnaies (Rémy *et al.* 1995-1996, p. 78) (fig. 34). Si les auteurs prennent bien en compte la circulation monétaire dans leur réflexion, ils semblent, selon nous, omettre le nettoyage des sanctuaires et/ou le fonctionnement de l'économie du sanctuaire qui peuvent voir des offrandes monétaires sortir du lieu de culte pour y être réinvesties sous une autre forme. Ainsi, alors que cinq monnaies antérieures au Haut-Empire⁵⁸ sont considérées comme résultant d'une circulation tardive et résiduelle, les 70 monnaies du Haut-Empire (soit une par an⁵⁹) sont effectivement mises en perspective avec la circulation monétaire connue régionalement par des découvertes monétaires nombreuses. Mais les auteurs concluent à une faible fréquentation du site de Viuz-Faverges à cette période. Ne faudrait-il pas être prudent et bien se rappeler que le nettoyage probable du lieu de culte nous prive des monnaies les plus anciennes au bénéfice de celles de la dernière phase ? Par la suite, la stagnation, voire la

baisse de la circulation⁶⁰ sur le site, jusqu'à la très forte inflation dans les années 260-275, sont rapprochées d'un phénomène bien connu en Occident, sauf en ville, où l'on connaît une période de raréfaction monétaire des Sévères à Gallien. On ne peut pas ici non plus se fier à l'évolution du nombre de monnaies par phase pour évaluer la fréquentation du sanctuaire. Pour la période allant de 294 à 408 apr. J.-C., les auteurs suggèrent toutefois à nouveau de définir la fréquentation du site à partir du nombre de monnaies : ainsi, ils expliquent que 85 % du total des monnaies appartiennent au IV^e s. apr. J.-C., davantage en raison d'une hausse de la fréquentation que de la tendance inflationniste de la circulation monétaire à cette époque, notamment car les découvertes de monnaies de cette période en Haute-Savoie restent peu nombreuses (Rémy *et al.* 1995-1996, p. 78-85). L'ampleur quantitative des monnaies du IV^e s. dans plusieurs sanctuaires est récurrente. Nous y reviendrons.

Par ailleurs, l'absence des monnaies les plus lourdes peut-elle être interprétée dans le sens d'une récupération des plus fortes valeurs ? On a noté ainsi l'absence de sesterces et seulement 3 *dupondii* jusqu'à Trajan, puis 16 sesterces, 2 *dupondii*, 6 *asses*, soit une hausse des monnaies les plus importantes connue dans tous les contextes contemporains, mais toujours très peu de monnaies d'argent, avec seulement un quinaire et deux deniers pour le Haut-Empire. Mais, dans le même temps, cela pourrait refléter le fait que, jusqu'à la période antonine, l'*as* est la valeur la plus courante, confirmant que la monnaie déposée correspondait à la plus usuelle en circulation. Pour les périodes plus récentes, cette même règle de la présence des monnaies les plus courantes semble se confirmer, avec uniquement des *asses* jusqu'à Gordien III, puis avec les derniers sesterces et les premiers antoniniens qui vont rester le seul numéraire sur le site jusqu'à l'arrivée des *aurelianiens* (Rémy *et al.* 1995-1996, p. 80-84).

En définitive, il semble donc délicat d'adhérer à l'idée émise, à partir de l'étude des monnaies, d'une faible fréquentation au Haut-Empire, alors que l'activité édilitaire se situe justement majoritairement à cette période (fig. 35). Un tel décalage est

58. Dont un potin à la grosse tête, une obole et un bronze de Marseille, un denier républicain et un probable *dupondius* de la colonie de Vienne.

59. Mais presque tous les empereurs sont représentés, sauf Titus et les empereurs éphémères.

60. Aucun apport n'est attesté sur le site ni pour le règne de Caracalla, ni non plus entre 211-231 et 241-243 à 261.

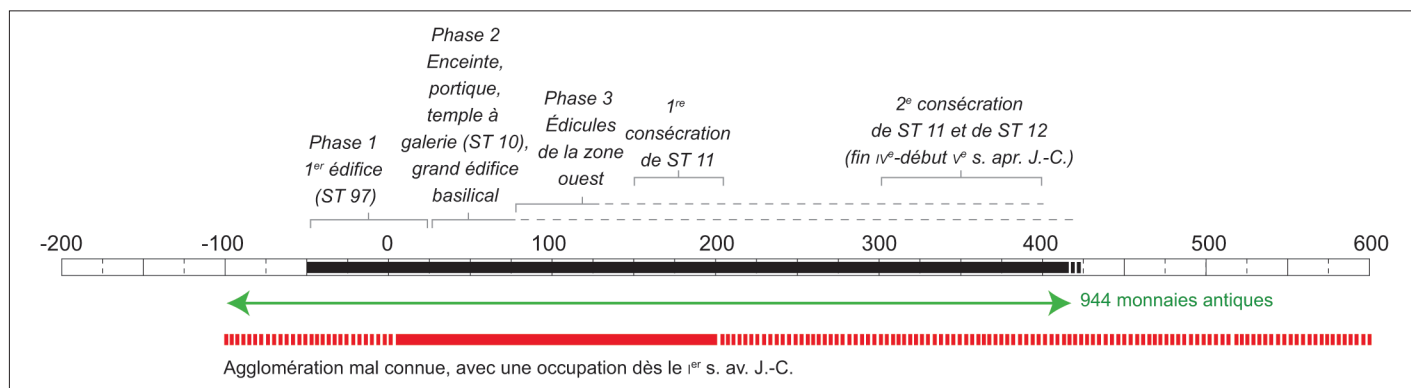


Fig. 35 – Synthèse des phases d'aménagement du sanctuaire du Roc de Viuz à Faverges (Haute-Savoie) (graphique : R. Golosetti).

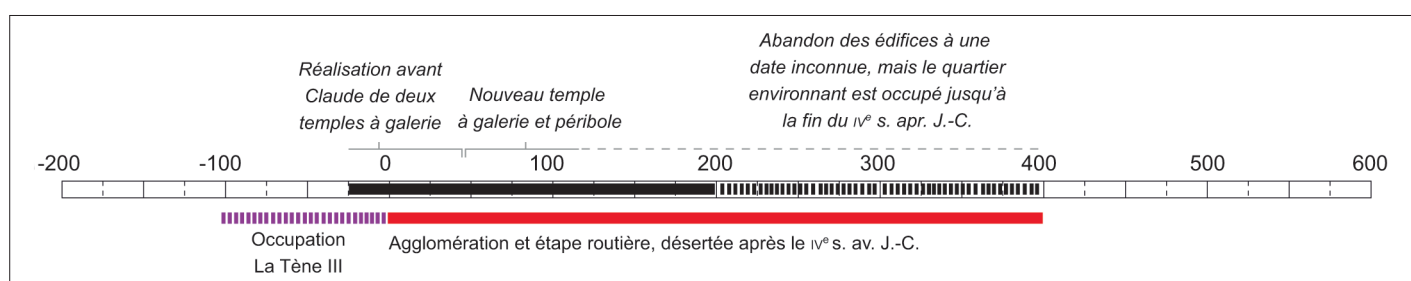


Fig. 36 – Synthèse des phases d'aménagement du sanctuaire de Lachaup à La Bâtie-Montsaléon (Hautes-Alpes) (graphique : R. Golosetti).

d'ailleurs également visible sur le sanctuaire récemment fouillé à La Bâtie-Montsaléon.

Parmi l'échantillon de 352 monnaies recueillies sur l'ensemble du site, des monnaies bien plus anciennes (III^e-II^e s. av. J.-C.) que les premières constructions ne sont pas ici expliquées par une durée de circulation monétaire, mais sont définies comme « usagée[s] (voire démonétisée[s]) ». Pour l'évolution des monnaies par période (fig. 24), à une époque augusto-tibérienne plutôt bien représentée (19 exemplaires) et une fin de la dynastie julio-claudienne largement sous-représentée (4), succèdent une augmentation timide des monnaies flaviennes (9) et une autre plus franche sous les Antonins (41) qui se poursuit au siècle suivant, notamment dans la seconde moitié. Elle aboutit à un pic à partir des règnes des Constantinien, « pour se stopper brusquement à la fin du siècle comme dans la quasi-totalité des sites de l'Antiquité tardive en Gaule Narbonnaise » (R. Pellé, *in* Martin *et al.* 2012, p. 86). Pour finaliser le tableau, les valeurs déposées restent cohérentes avec la faible valeur fiduciaire évoquée jusqu'ici : on constate en effet une domination des *asses* – dont un maximum usuel des sesterces sous les Antonins –, puis des antoniniens suivis des bronzes de type *mariorina*, *centionalis* et *nummi* (R. Pellé, *in* Martin *et al.* 2012, p. 85-100). Comme à Faverges, il est proposé d'établir la fréquentation à partir des pics du nombre de monnaies, puisqu'on a conclu à « la fréquentation très forte d'un site cultuel païen durant le siècle de Constantin » (Martin *et al.* 2016, p. 94). Or, comme le remarquent les auteurs, on observe une relative inadéquation entre les phases de construction des différents corps de bâtiments, situées d'après le mobilier céramique principalement entre 50 et 200 apr. J.-C. (fig. 36), et les monnaies dont 40 % appartiennent au IV^e s. apr. J.-C. (Martin *et al.* 2012 ; Martin *et al.* 2016, p. 94). Le décalage entre activité édilitaire et activité « monétaire » observé à Faverges se répète ainsi. Ce fait nous

incite à évoquer là encore le nettoyage et la récupération des offrandes monétaires du sanctuaire en vue de son entretien ou embellissement, du paiement des sacrifices, etc.

La faible présence des monnaies du Haut-Empire dans ces deux sanctuaires ne doit pas être interprétée au regard de l'importance plus ou moins grande de leur fréquentation. En effet, si l'on compare les graphiques obtenus pour les sanctuaires de Faverges et de La Bâtie-Montsaléon à celui de Martigny (En Zibre), on s'aperçoit que les monnaies du Haut-Empire sont bien représentées à Martigny (fig. 37a-c). Il resterait néanmoins à expliquer pourquoi celles-ci n'auraient pas (ou moins) été récupérées. Mais au-delà, si l'on s'intéresse aux lieux de culte où la récupération des monnaies n'a pas été possible, c'est-à-dire dans l'aven de Fontaine-de-Vaucluse, on retrouve un premier pic au II^e s. apr. J.-C. (fig. 4b). De plus, un argument supplémentaire nous incite à ne pas surinterpréter la faible représentation des monnaies du Haut-Empire dans les deux premiers exemples, c'est celui de la place prépondérante des monnaies de cette période sur le sanctuaire du « Coin de la Ville » à Martigny. Sur ce site, où le nombre élevé de monnaies laisse penser à leur inaliénabilité, le ratio est largement favorable au Haut-Empire (1855 contre 861), bien que le site perdure jusqu'au IV^e s. apr. J.-C. Cela doit-il nous conduire à penser que les monnaies du Haut-Empire de Faverges et La Bâtie-Montsaléon ont tout simplement été récupérées ou nettoyées ? Nous le suspectons.

Pour le sanctuaire de Bennecourt (Yvelines), il est aussi proposé que les « périodes les plus actives du sanctuaire risquent d'être paradoxalement sous-représentées » dans le lot monétaire (Bourgeois dir. 1999, p. 181). Pour l'Italie, M. Crawford (2003, p. 73) formulait cette même hypothèse devant une raréfaction du matériel monétaire d'époque impériale qu'il reliait avec prudence à un recyclage plus systématique.

L'autre observation de ces quelques graphiques est un pic récurrent des monnaies du IV^e s. apr. J.-C. sur ces sanctuaires avec, malgré tout, une certaine diversité des courbes : à Faverges, où dominent les monnaies des IV^e-V^e s. apr. J.-C., répond plutôt un pic des III^e-IV^e s. à La Bâtie-Montsaléon et deux pics à Martigny En Zibre, au IV^e s. mais aussi au I^{er} s. apr. J.-C. L'un des points communs reste toutefois une nette domination des monnaies du IV^e s. apr. J.-C. Il est intéressant de s'apercevoir que dans l'aven de Fontaine-de-Vaucluse toujours, on retrouve un pic comparable pour ce même siècle.

Nous ne prétendons pas ici expliquer ce phénomène, mais quelques réflexions peuvent être avancées. De tels totaux de monnaies à Faverges, au « Coin de la Ville » et En Zibre à Martigny ou encore à Fontaine-de-Vaucluse ne peuvent se comprendre, même en l'absence de phases édilitaires contemporaines, que dans le cadre de pratiques rituelles et non de simples pertes lors d'éventuels chantiers de récupération ou de squats. De plus, avec les dépôts évoqués précédemment en ST 11 et ST 12, le site de Faverges témoignait déjà de contextes évidents de pratiques d'offrandes monétaires à la fin de l'Antiquité, dans un sanctuaire au statut très probablement public. Que comprendre alors d'une telle domination par rapport aux périodes précédentes ?

Peut-on prendre l'évolution du nombre des monnaies dans les sanctuaires comme représentative de leur fréquentation ? Suivant en cela des observations depuis longtemps réalisées par les numismates (Doyen 2014, p. 144), nous ne faisons qu'insister sur les parallèles forts entre les faciès monétaires des lieux de culte et celui de la circulation monétaire en général. Pour le démontrer encore une fois, nous emploierons l'étude particulièrement intéressante de A. Geiser sur les monnaies découvertes dans le sanctuaire d'En Zibre à Martigny, dont 847 datent de la période romaine (I^{er} s. av. J.-C.-IV^e s. apr. J.-C., dont 5 indéterminés) (Geiser, Wiblé 1983, p. 68). Or ce lieu de culte, que nous avons déjà présenté, se développe à la limite occidentale du chef-lieu de cité de *Forum Claudii* fondé sous Claude (fig. 38). A. Geiser a pu ainsi proposer, ce qui est unique dans notre corpus, de mettre en parallèle les monnaies provenant du lieu de culte et celles découvertes dans des contextes d'habitat voisin. Notre apport ici se limite à la mise en forme graphique, particulièrement saisissante, des données du tableau de A. Geiser (Geiser, Wiblé 1983, p. 74-75) : on observe très bien que les données provenant du sanctuaire, d'un habitat (*insula* 1) fouillé exhaustivement et de l'ensemble des fouilles sur Martigny de 1938 à 1980 suivent quasiment la même courbe, même si la quantité de monnaies est supérieure dans le sanctuaire (fig. 39). Le décalage visible entre les trois courbes est dû à l'apparition décalée dans le temps du sanctuaire et de l'agglomération de *Forum Claudii*. Par ailleurs, la forte représentativité des émissions julio-claudiennes (19,98 %) indique seulement « la continuité de la fréquentation du temple » jusqu'au règne de Claude (Geiser, Wiblé 1983, p. 69), époque où est fondée l'agglomération qui jouxte le sanctuaire. L'autre distorsion éventuellement spécifique au sanctuaire est un fléchissement à partir du début du III^e s. Il s'agit d'un fait connu sur les sites suisses voisins, ou à Martigny même, et donc essentiellement en relation avec des problèmes de circulation et de frappe monétaires plus qu'avec un déclin du sanctuaire ou de l'agglomération de Martigny, mais il est ici « beaucoup plus accentué dans le sanctuaire indigène » (Geiser, Wiblé 1983, p. 73). Pour le reste,

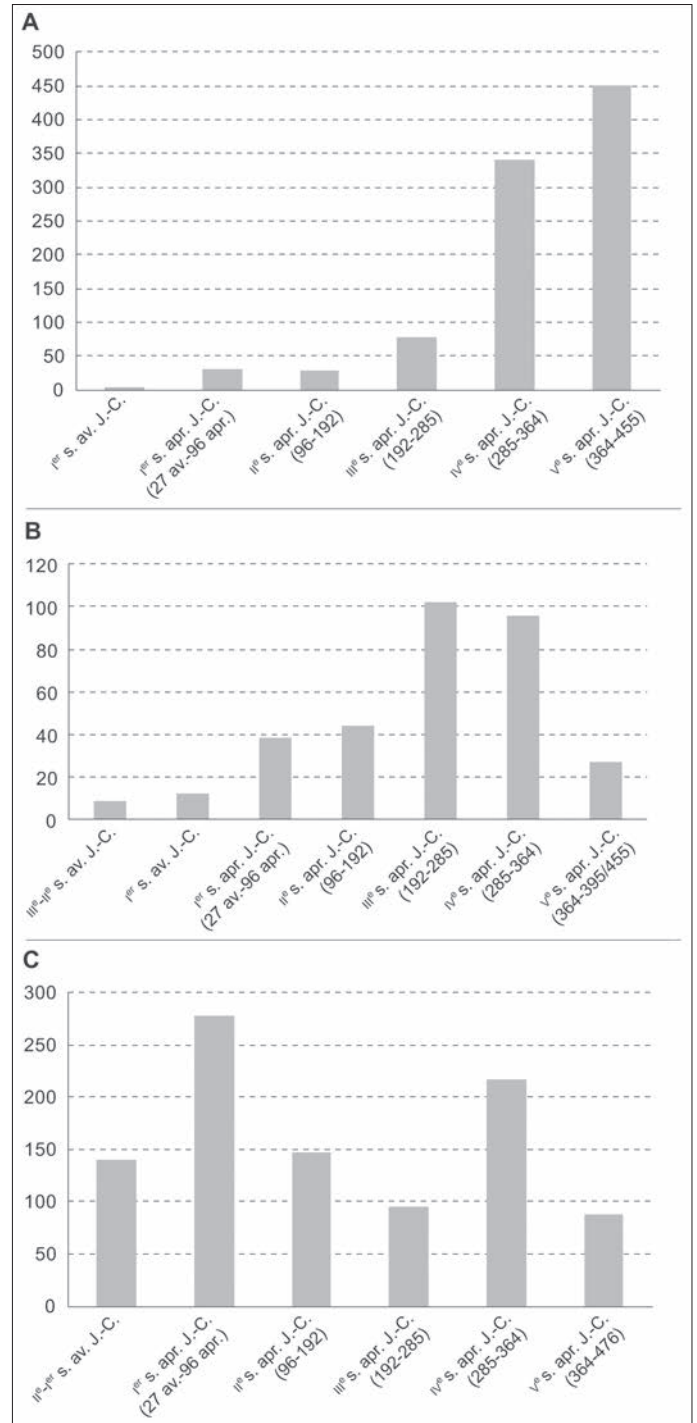


Fig. 37 – A, nombre de monnaies recueillies sur le sanctuaire du Roc de Viuz à Faverges (Haute-Savoie) par période d'environ un siècle ; B, nombre de monnaies recueillies sur le sanctuaire de Lachaup de La Bâtie-Montsaléon (Hautes-Alpes) par période d'environ un siècle ; C, nombre de monnaies recueillies sur le sanctuaire d'En Zibre à Martigny (Suisse) par période d'environ un siècle (graphiques : R. Golosetti).

A. Geiser souligne que les courbes repartent conjointement à la hausse sous Gallien dans le sanctuaire comme à Martigny, la région ayant sans doute échappé aux destructions des Alamans. Enfin, l'auteur met parfaitement en relation la forte présence des monnaies de la première moitié du IV^e s., avec une moyenne de 3,28 monnaies/an, la plus forte du sanctuaire, non pas avec une hausse de la fréquentation, mais avec l'abondance des émissions

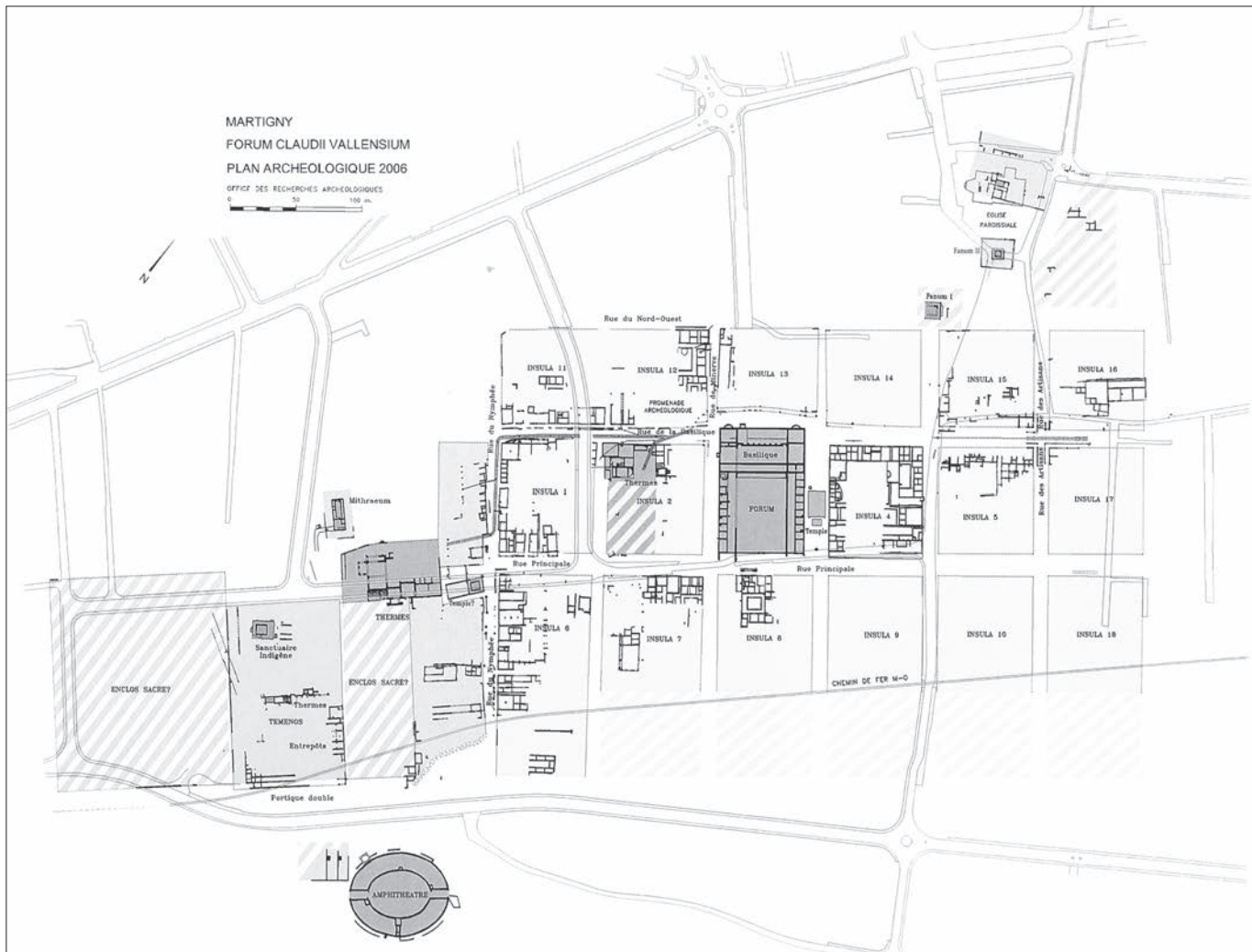


Fig. 38 – Plan de l’agglomération antique de Martigny (Valais, Suisse)
(relevé : C.-E. Bettex, Service d’archéologie cantonale du Valais, in Wiblé 2008, 85, fig. 90).

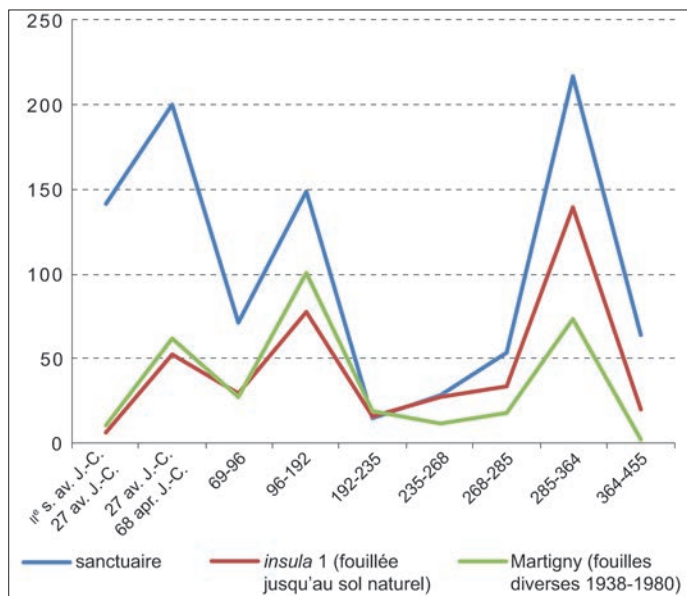


Fig. 39 – Nombre de monnaies recueillies sur le sanctuaire d’En Zibre à Martigny (Valais, Suisse), dans l’habitat de l’insula 1 et sur l’ensemble de l’agglomération antique de Martigny/Forum Claudii, par période historique (DAO : R. Golosetti, d’après le tableau de A. Geiser, in Geiser, Wiblé 1983, p. 74-75).

de Constantin I^{er} et ses fils (Geiser, Wiblé 1983, p. 74). Dans un autre secteur de la Gaule, l’étude sur les sanctuaires entre Seine et Meuse de Jean-Marc Doyen (2014, p. 160) insiste également sur la « cohérence globale » des faciès monétaires dans les sanctuaires et dans l’habitat.

Avant même d’expliquer la forte présence des monnaies du IV^e s. dans les lieux de culte par une densité de fréquentation, il nous semble impératif de prendre en compte, en premier lieu, la circulation monétaire au niveau local et/ou régional afin d’en modérer les pics. Cela paraît d’autant plus vrai qu’à Martigny, comme nous l’avons vu ailleurs, les monnaies offertes dans le sanctuaire sont en général des petites dénominations – les *as* coupés forment ainsi plus de 10 % des monnaies antérieures à Marc-Aurèle –, soit là encore les monnaies les plus courantes. Une approche de la fréquentation des sanctuaires ne peut donc se faire qu’en développant une comparaison du nombre de monnaies selon les différents contextes et en soulignant alors les éventuelles anomalies propres au sanctuaire, et non en comparant le nombre de monnaies par période au sein du même sanctuaire. Ce n’est qu’après une comparaison des faciès monétaires entre sanctuaire et habitat que l’on peut s’autoriser à risquer une hypothèse quant à la fréquentation des lieux de culte. Nous faisons ainsi nôtre le propos concernant la « très

relative abondance du numéraire du IV^e s. » sur le sanctuaire de Bennecourt (Yvelines) qui « ne doit pas entraîner une évaluation trop optimiste de l'activité du site à cette époque » (Bourgeois dir. 1999, p. 181).

C'est ainsi qu'on constate que « la proportion des monnaies de la seconde moitié du IV^e siècle est beaucoup plus importante dans le sanctuaire [de Martigny] » (Geiser, Wiblé 1983, p. 74). Une telle observation fait-elle écho à une hausse réelle de la fréquentation, comme cela est aussi proposé pour Faverges, où il est écrit que « l'ensemble culturel a été essentiellement fréquenté par les fidèles dans les vingt dernières années du IV^e et au moins dans les premières décennies du V^e » (Rémy *et al.* 1995-1996, p. 88) ? Face à l'hypothèse d'une hausse de la fréquentation, d'autres hypothèses – complémentaires ? – peuvent être avancées : un développement plus massif de la pratique des *stipes* à la fin de l'Antiquité, au détriment peut-être d'autres formes d'offrandes, interrogation posée également par J.-M. Doyen (2014, p. 144) ? Si l'on regarde par exemple le sanctuaire de Lioux, on s'aperçoit que l'édifice CBIV aux très nombreuses monnaies du début du IV^e à l'extrême fin de ce siècle, voire du début du V^e s., n'a en revanche livré aucune céramique (Bellet, Borgard 1984, p. 6), *a contrario* des cruches et coupelles des édicules antérieurs (voir *supra*, p. 139). Est-ce une question de changement dans les pratiques de dépôt ? Cela peut toutefois aussi provenir d'une fonction différente des édicules, puisque seul CBIV aurait abrité une statue de culte. Cette surreprésentation des monnaies du IV^e s. par rapport à celle du Haut-Empire est également récurrente ailleurs en Gaule de l'Est et du Centre : or celle-ci pourrait tout aussi bien sous-entendre une « augmentation des *stipes* durant l'Antiquité tardive » qu'« une absence de récupération » (Hostein *et al.* 2014, p. 201). Donc, comme nous proposons d'expliquer l'absence des monnaies du Haut-Empire par une telle récupération, est-ce l'hypothèse inverse, liée à une « gestion différente du sanctuaire », qui expliquerait les pics du IV^e s. apr. J.-C. ?

D'autres hypothèses peuvent-elles être avancées ? Par exemple, la moindre valeur des monnaies tardives expliquerait-elle un dépôt d'un plus grand nombre d'entre elles ? J.-M. Doyen (2014, p. 160) s'interroge aussi sur la comparaison entre la perte d'un *as* et celle d'un petit bronze théodosien et estime que le geste rituel conserve la même valeur, que ce soit « une petite dénomination du Haut-Empire » ou une « petite pièce tardive ». Une dernière hypothèse proposée est stimulante, car elle explique le décalage que nous avons noté entre la quantité plus importante de monnaies tardives et les phases éditaires qui datent principalement du Haut-Empire. En effet, une forte présence de numéraire tardif pourrait s'expliquer par un « ralentissement ou une interruption de l'entretien du sanctuaire et de la gestion des offrandes » (Aubin *et al.* 2014, p. 225 ; voir aussi Izri 2011, p. 640). Une telle explication est donc bien éloignée de la hausse de fréquentation évoquée précédemment.

Si l'on retrouve également un pic comparable à Saint-Martin-de-Crau, voire des monnaies uniquement datées de l'Antiquité tardive à La Grande Baume, d'autres sanctuaires fréquentés du I^{er} au IV^e s. apr. J.-C. ne présentent pas ce même pic du IV^e s. :

les dépôts de La Sauze d'Oulx (fig. 10), du Grand-Saint-Bernard (fig. 27) et de Correns (fig. 30), voire du « Coin de la Ville » à Martigny ont une évolution différente avec un relatif déclin au cours de l'Antiquité tardive. À partir de cette relative variété parmi seulement quelques exemples de notre corpus, on comprend que l'histoire des pratiques monétaires dans les lieux de culte est diverse. Les évolutions du nombre de monnaies par période dans les sanctuaires sont tributaires de nombreux phénomènes : tout d'abord la circulation monétaire (volume d'émission et valeur), mais aussi les récupérations éventuelles des monnaies, notamment les plus anciennement déposées, qui ont pu affecter le lot en raison de l'économie du sanctuaire et de son nettoyage. Une fois ces facteurs suffisamment bien évalués, on pourra alors préciser l'évolution des pratiques de dépôt ou de la fréquentation. Au-delà, ces approches numismatiques semblent, logiquement, trop soumises à la date d'émission, et la question de la longue circulation des monnaies est parfois insuffisamment prise en compte (Martin 2015).

*

* *

Dans une aire d'étude où les offrandes monétaires⁶² existent dès le V^e s. av. J.-C. pour la Gaule méridionale (Correns) et dès La Tène C2 au moins dans les Alpes (Grand-Saint-Bernard) (Golosetti 2018), nous nous interrogeons en premier lieu sur les contextes de provenance des monnaies dans les sanctuaires d'époque romaine. Quelques lieux de culte comme ceux de « Coin de la Ville » à Martigny, l'édicule CBIV de Lioux ou les dépôts modestes de Crest et de Saint-Martin-de-Crau témoignent, par le nombre des monnaies et leur regroupement, de dépôts monétaires que l'on pourrait qualifier de « sacrés », c'est-à-dire bénéficiant d'une certaine inaliénabilité, en tout cas en pratique, si ce n'est en droit⁶³. De même, les monnaies retrouvées dans les sources semblent ne jamais – ou rarement – pouvoir être récupérées. Par ailleurs, seul ce dernier contexte permet à l'archéologie d'attester avec certitude la réalité de la *iactatio stipis*. Il n'est certes pas possible de l'exclure pour les contextes « terrestres », mais notre étude a tenté de démontrer que d'autres hypothèses, tout aussi documentées par les textes antiques, peuvent expliquer la présence des monnaies sur les sols des sanctuaires. Une part difficilement quantifiable⁶⁴ de celles-ci provient très vraisemblablement et simplement de la dispersion des monnaies, sur les sols des galeries des « *fana* » ou des zones de passage des sanctuaires notamment, lors des prélèvements de tronc monétaires, de vases, ou depuis les tables et autels sur lesquels elles étaient présentées. À l'appui de quelques exemples clairs dans notre aire d'étude (un tronc à Leytron, les monnaies dans les vases de La Sauze d'Oulx, Menthon-Saint-Bernard), nous avons proposé l'hypothèse d'autres types de conteneurs à *stipes*, en matériaux périssables ou en céramique, dont la détérioration/récupération serait

62. À l'exception des *stipes* dans les eaux, phénomène que l'on qualifierait de tardif et romain.

63. En effet, le droit romain ne comprend comme *sacer* que ce qui a été consacré par un magistrat de la cité (Rome) au nom de la cité (Scheid 2007, p. 24).

64. La majorité peut-être selon nous, mais nous touchons trop aux limites de notre discipline pour l'étayer avec des arguments définitifs.

61. En effet, le volume de la masse monétaire est important à partir de 348 apr. J.-C. avec un indice de quasi 9 monnaies par an entre 348 et 378 et surtout 13 monnaies par an entre 388 et 408 apr. J.-C. (Rémy *et al.* 1995-1996, p. 88).

à l'origine des monnaies dispersées sur les sols des édifices culturels. Un cas extérieur à notre aire d'étude vient à l'appui de ce scénario : dans le sanctuaire d'Oedenburg (Biesheim-Kunheim, Haut-Rhin), neuf fonds d'amphore, contenant encore des monnaies, découverts au-devant de l'entrée d'un édifice, sont « interprétés comme des réceptacles à *stipes*, comme des sortes de troncs monétaires juxtaposés », mais non contemporains. Ainsi, il est proposé qu'une fois pleines, les amphores aient pu avoir été enlevées – parce que dégradées ? – ; à la suite de leur fracture, des monnaies se seraient répandues sur le sol, certaines ayant échappé à leur récupération (Popovitch 2012, p. 30). Pour l'Italie, M. Crawford (2003, p. 73) signale également de possibles dépôts dans des contenants en matériaux périssables. Précisons que le contenu des troncs avait bien pour fonction d'être *in fine* recyclé, nous l'avons dit, pour l'entretien des lieux de culte (Crawford 2003, p. 70). À la suite de telles opérations – successives ? –, des monnaies ont pu se retrouver perdues sur le sol, en particulier celui des galeries de circulation autour des *cellae*, soit le lieu où l'on replace les troncs à offrandes. Seuls échappent à ce schéma certains sanctuaires hors norme (« Coin de la Ville » à Martigny et Grand-Saint-Bernard notamment) qui, par la très grande quantité de monnaies du Haut-Empire qu'ils recèlent témoignent d'offrandes monétaires alors exclues de la circulation. Leur caractère d'exceptions met d'autant plus en exergue ces pratiques de thésaurisation. Que deux de ces exemples, les plus monumentaux, soient dans les Alpes Pennines pourrait-il indiquer un règlement propre aux sanctuaires de la cité de Martigny ? Ou une influence plus septentrionale ?

D'autres contextes encore dans notre aire d'étude témoignent d'autres formes de pratiques autour de la monnaie : une toute petite part finissait par exemple dans des fosses que nous pensons parfois caractéristiques de dépôts de fondation (Faverge ?), éventuellement en lien avec une statue de culte (Châteauneuf, Lioux, etc.), ou de dépôts d'offrandes de construction (Lachar), tandis que d'autres contextes ne sont guère plus que des dépotoirs.

Pour ce qui est des monnaies elles-mêmes, ce qui n'était pas le cœur de notre travail, nous souhaitons seulement souligner qu'un seul cas de manipulation rituelle est documenté pour

la période romaine sur le site du Coin de la Ville à Martigny. Ceci est particulièrement intéressant parce que cela signifie l'arrêt d'une pratique de perforation des monnaies bien identifiée pour le sud de la Gaule à l'âge du Fer (La Cloche, Cavaillon... : Golosetti 2016, p. 96-97 ; 2018). Faut-il, pour l'expliquer, avancer la même raison que celle proposée pour la disparition des mutilations des monnaies en Gaule interne, à savoir une récupération rapide des offrandes monétaires pour l'usage du sanctuaire (Izri 2011, p. 648) ?

Enfin, les données que nous avons pu réunir à partir de la bibliographie consultée permettent d'insister sur les valeurs constantes des monnaies déposées : il s'agit des plus courantes, soit souvent celles de moindre valeur, mais pas exclusivement. Ce résultat est sans surprise et conforme au schéma connu en Gaule du Nord (Doyen 2014, p. 145) et de l'Est (Izri 2011, p. 644 et p. 646) : « les offrandes étant tirées de la bourse, elles ne sont que l'exact reflet de la circulation monétaire quotidienne » (Popovitch 2012, p. 33).

Cette question de la circulation monétaire invite enfin à considérer les risques de toute réflexion sur la fréquentation des sanctuaires à partir d'une analyse de l'évolution du nombre de monnaies par période, à l'exception des monnaies effectivement jetées dans les sources (profondes) et ainsi difficilement récupérables (Fontaine-de-Vaucluse). L'étude numismatique de A. Geiser sur le sanctuaire d'En Zibre à Martigny permet de montrer à quel point les évolutions notées dans le nombre d'offrandes monétaires sont en fait caractéristiques de la circulation monétaire de l'agglomération de Martigny dans son entier. Nous avons tenté de démontrer que la faible représentation des monnaies du Haut-Empire, loin de traduire une fréquentation faible, est surtout le symptôme des nettoyages réguliers des sanctuaires, qui ont affecté la représentativité des monnaies pour les périodes les plus anciennes. Le décalage évident entre l'image donnée par les monnaies et les phases édilitaires de ces lieux de culte ne peut que confirmer cette vision. Dans le même temps, la quantité importante des monnaies au sein de plusieurs de ces sanctuaires (Lioux, Faverge, La Bâtie), dont certains étaient sans doute publics, démontre qu'une part des monnaies des IV^e-début IV^e s. est bien liée à une activité cultuelle et non à des pertes lors des chantiers de récupération.

BIBLIOGRAPHIE

ABRÉVIATIONS

AE	<i>L'Année épigraphique.</i>
AFAN	Association pour les fouilles archéologiques nationales.
AIBL	Académie des inscriptions et belles-lettres.
ARALO	Association pour la recherche archéologique en Languedoc oriental.
AVF	<i>Les Amis de Viuz-Faverges.</i>
BSR	Bilan scientifique régional.
CAG	Carte archéologique de la Gaule.
CUF	Collection des universités de France.
Drassm	Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines.
Inrap	Institut national de recherches archéologiques préventives.
PACA	Provence-Alpes-Côte d'Azur.
RAN	<i>Revue archéologique de Narbonnaise.</i>
SRA	Service régional de l'archéologie.

SOURCES ANCIENNES

Cicéron : *Traité des Lois*, éd. et trad. G. de Plinval, Paris, Les Belles Lettres (coll. CUF, série latine, 156), 1959

Clément d'Alexandrie : *Le Protreptique*, introduction, trad. et notes C. Mondésert, Paris, éditions du Cerf (coll. Sources chrétiennes, 2), 1949.

Lucien de Samosate : *Œuvres complètes*, éd. et trad. A.-M. Ozanam, Paris, Les Belles-Lettres (coll. *Editio minor*, 4), 2018.

Macrobe : *Les Saturnales*, livres I-III, éd. et trad. C. Guittard, Paris, Les Belles-Lettres (coll. La roue à livres, 31), 1997.

Pline le Jeune : *Lettres*, tome III, livres VII-IX, éd. et trad. A.-M. Guillemin, Paris, Les Belles-Lettres (coll. CUF, série latine, 46), 1967 [1^{re} éd. 1928].

Plutarque : *Vies, Agis et Cléomène – Les Gracques*, tome XI, éd. et trad. R. Flacelière, E. Chambry, Paris, Les Belles Lettres (coll. CUF, série grecque, 242), 1976.

Sénèque : *Des bienfaits*, tome II, livres V-VII, éd. et trad. F. Préchac, Paris, Les Belles Lettres (coll. CUF, série latine, 45), 1928.

Suétone : *Vie des douze Césars, César-Auguste*, tome I, éd. et trad. A. Ailloud,

Paris, Les Belles-Lettres (coll. CUF, série latine, 67), 1981.

Tacite : *Histoires*, tome III, livres IV-V, éd. et trad. H. Le Bonniec, notes J. Hellegouarc'h, Paris, Les Belles-Lettres (coll. CUF, série latine, 303), 1992.

Tertullien : *Œuvres complètes*, trad. A.-E. Genoux, Paris, Les Belles-Lettres (coll. Classiques favoris, 3), 2017.

Varron : *De la langue latine*, éd. G. Goetz, F. Schoell, Amsterdam, A. M. Hakkert, 1964 [1^{re} éd. 1910].

SOURCES ÉPIGRAPHIQUES

Corpus Inscriptionum Latinarum (CIL)

CIL XI, *Inscriptiones Aemiliae, Etruriae, Umbriae Latinae*, éd. E. Bormann, Berlin, Reimer, 1888-1926, 2 vol.

CIL XII, *Inscriptiones Galliae Narbonensis Latinae*, éd. O. Hirschfeld, Berlin, Reimer, 1888.

Inscriptions latines de Narbonnaise (ILN)

ILN, *Vienne*, V-1 et V-2, éd. B. Rémy, Paris, CNRS Éditions (coll. Suppl. à *Gallia*, XLIV), 2004, 407 et 319 p.

ILN, *Aix-en-Provence*, III, éd. J. Gascou, Paris, CNRS Éditions (coll. Suppl. à *Gallia*, III), 1995, 400 p.

RÉFÉRENCES

Agusta-Boularot S., Christol M., Gazenbeek M., Marcadal Y., Mathieu V., Paillet J.-L., Rapin A., Roth-Congès A., Sourisseau J.-C., Tréziny H. 2004 : Dix ans de fouilles et recherches à Glanum (Saint-Rémy-de-Provence) : 1992-2002, *Journal of Roman Archaeology*, 17, p. 27-56.

Anonyme 1882 : Ruines découvertes au Mont-Genèvre, *Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes*, 1^{re} année, p. 158-159.

Arcelin P. 2000 : Expressions culturelles dans la Gaule méridionale du premier âge du Fer, in Janin T. (dir.), *Mailhac et le premier âge du Fer en Europe occidentale, Hommages à*

Odetta et Jean Taffanel, Actes du colloque international de Carcassonne, 17-20 septembre 1997, Lattes, ARALO (coll. MAM, 7), p. 271-290.

Aubin G., Monteil M., Eloy-Epailly L., Le Gaillard L. 2014 : Sanctuaires et pratiques religieuses du III^e au V^e s. apr. J.-C. dans l'ouest

- de la province de Lyonnaise et de ses marges, in Van Andringa W. (dir.) 2014, p. 219-248.
- Aubin G., Meissonnier J. 1994** : L'usage de la monnaie sur les sites de sanctuaires de l'ouest de la Gaule et de la Bourgogne, in Goudineau C. *et al.* (dir.) 1994, p. 143-152.
- Babelon J. 1943** : Offrandes monétaires à des statues cultuelles, *Revue Numismatique*, p. 1-9.
- Barral P., Nouvel P., Thivet M., Vurpillot D. 2015** : L'eau dans les sanctuaires laténiens et gallo-romains de Gaule du Centre-Est, in Olmer F., Roure R. (dir.) 2015, p. 643-668.
- Barruol G. 1963** : Mars *Nabelcus* et Mars *Albiorix*, *Ogam*, 15, fasc. 4-5, p. 345-368.
- Barruol G. 1997** : Lardiers, in Bérard G. (dir.), *Les Alpes de Haute-Provence*, Paris, AIBL (coll. CAG, 4), p. 238-252.
- Barruol G. 2004** : Le sanctuaire du Chastelard de Lardiers, in Jourdain-Annequin C. (dir.), *Atlas culturel des Alpes occidentales de la préhistoire à la fin du Moyen Âge*, Paris, Picard, p. 224.
- Barruol G., Carru D. 2001** : Les sanctuaires ruraux gallo-romains de Provence, in Guyon J., Heijmans M. (dir.), *D'un monde à l'autre. Naissance d'une Chrétienté en Provence IV^e-VI^e siècle*, Catalogue d'exposition, Musée de l'Arles antique, 15/09/2001-6/01/2002, Arles, Musée de l'Arles antique, p. 38-42.
- Bastard V. 1996** : Tracé T.G.V., Crest Bourbousson 3, *BSR Rhône-Alpes*, p. 69-70.
- Bastard V., Stephenson P. 2002** : Entre structures agraires, sanctuaire et station routière : le site de Bourbousson 3 à Crest (Drôme), in *Archéologie du T.G.V. Méditerranée, fiches de synthèse, tome 3, Antiquité, Moyen Âge, époque moderne*, Lattes, ARALO/UMR 154 (coll. Monographie d'archéologie Méditerranéenne, 10), p. 687-698.
- Béal J.-C. 2006** : Le territoire de Valence dans l'antiquité, in Parron-Kontis I., Tardieu J. (dir.), *De mémoires de Palais, archéologie et histoire du groupe cathédral de Valence*, Catalogue d'exposition, Musée des beaux-arts et d'archéologie de Valence, 23/04-1/10/2006, Valence, musée de Valence, p. 48-50.
- Bellet A. 2005** : Comparaison des faciès monétaires du sanctuaire du Grand-Saint-Bernard avec ceux des dépôts à offrandes découverts entre les Alpes Pennines et le Jura, in Haselgrove C., Wigg-Wolf D. (dir.), *Iron age coinage and ritual practices*, Mayence, Verlag P. Von Zabern (coll. Studien zu Fundmünzen der Antike, 20), p. 287-300.
- Bellet M.-E., Borgard P. 1984** : *Sanctuaire de Verjusclas - commune de Lioux (Vaucluse). Campagne de 1984*, Rapport de fouille, Aix-en-Provence, SRA PACA, 1984, n. p.
- Bellet M.-E., Borgard P. 1990** : Lioux, Verjusclas, *Notices d'archéologie vauclusienne*, 1, Avignon, Service d'archéologie du Vaucluse, p. 46-47.
- Bérard G. 1997** : *Les Alpes de Haute-Provence*, Paris, AIBL (coll. CAG, 4), 567 p.
- Bertrand L. 1773** : *Lettre à Monsieur Flassany fils au Elson(?) par Avignon* [dans ms. E. Calvet 1774 - Notes sur les antiquités du département de Vaucluse et de la Provence ; notes d'histoire naturelle ; correspondance], Cadenet, le 2/03/1773, ms. 5617, f° 617-618, Avignon, Bibliothèque Ceccano, s. d., XVIII^e-XIX^e siècle, 692 feuillets.
- Billaud Y. 2002a** : Fontaine-de-Vaucluse, résurgence, *BSR PACA*, p. 181.
- Billaud Y., avec la collab. de Besombes P.-A. 2002b** : *Résurgence de Fontaine-de-Vaucluse (84) - Fouille urgente (subaquatique) décembre 2002*, Rapport de fouille, Marseille, Drassm, 38 p.
- Billaud Y., Besombes P.-A. 2003** : Fontaine-de-Vaucluse, Résurgence, *BSR PACA*, p. 205-206.
- Billaud Y., Besombes P.-A. 2004** : *Résurgence de Fontaine-de-Vaucluse (84), Rapport de sondage (subaquatique) 2003*, Rapport de fouille, Marseille, Drassm, 52 p.
- Boiron R. 1995** : Les découvertes de La Cassine (Alpes-de-Haute-Provence), in *Terres de Durance (céramiques de l'antiquité aux temps modernes)*, catalogue d'exposition, Musée de Digne/Musée départemental de Gap, 1995, Gap, Musée de Digne/Musée départemental de Gap, p. 18-20.
- Bois M., Arces (A. d'), Malagoli C., Rossignol B. 2016** : Un sanctuaire de domaine à Allan (Drôme), in Rouzeau N., Bois M. (dir.) 2016, p. 99-113.
- Bonnet R. (dir.) 1988** : *Gréoux-les-Bains, les thermes gallo-romains*, Rapport de fouilles, Aix-en-Provence, SRA PACA, 28 p.
- Borgard P. 1994** : Un sanctuaire à édifices multiples : l'enclos cultuel de Verjusclas à Lioux (Vaucluse), in Goudineau C. *et al.* (dir.) 1994, p. 90-94.
- Borgard P. 2012** : Un site cultuel antique (I^{er} s. av. J.-C. - V^e s. apr. J.-C.) : le sanctuaire rural de Verjusclas, à Lioux (Vaucluse), in *Vivre avec les dieux. Rites et croyances en pays d'Apt à l'époque romaine*, Apt, Musée municipal, p. 12-23.
- Bouet A. 1996** : *Les thermes privés et publics en Gaule Narbonnaise*, Thèse de 3^e cycle, Université de Provence, 3 vol., 499 et 483 p., 334 fig.
- Bouet A. 2003** : *Les thermes privés et publics en Gaule Narbonnaise*, Rome, EFR (coll. EFR, 320), 2 vol., 416 et 381 p.
- Bourgeois L. (dir.) 1999** : *Le sanctuaire rural de Bennecourt (Yvelines). Du temple celtique au temple gallo-romain*, Paris, Maison des sciences de l'Homme (coll. Documents d'archéologie française, 77), 220 p.
- Boyer R. 1968** : *Fouilles gallo-romaines de Clastre à Fox-Amphoux (Var)*, Campagne de 1968, Rapport de fouilles, Aix-en-Provence, SRA PACA, 37 p.
- Broise P. 1984** : Le vicus gallo-romain de *Boutae* et ses terroirs, *Annesi (Société des amis du Vieux Annecy)*, 25, 2^e partie, p. 186-300.
- Brun J.-P., Michel J.-M. 1996** : Le sanctuaire antique des Cannebières à Correns (Var). Sondage archéologique 1993, *Annales de la Société des sciences naturelles et d'archéologie de Toulon et du Var*, 48, 3, 3^e trimestre, p. 179-196.
- Brun J.-P., Michel J.-M. 2000** : Sanctuaires de l'âge du Fer dans le Var, in Chausserie-Laprée J. (dir.), *Le temps des Gaulois en Provence*, Catalogue d'exposition, Musée Ziem, 2000, Martigues, ville de Martigues/musée Ziem, p. 260-263.
- Canal A. 1988** : Découverte d'un sanctuaire rural à Viuz-Faverges, *AVF*, 29, p. 2-8.
- Capello C.F. 1941** : Una stipe votiva d'età romana sul monte Genevris (Alpi Cozie), *Rivista ingauna e intemelia*, anno VII, 19, fasc. n^{os} 2-3, p. 96-137.
- Cazanove O. de 1991** : Ex-voto de l'Italie républicaine : sur quelques aspects de leur mise au rebut, in Brunaux J.-L. (dir.), *Les sanctuaires celtiques et leurs rapports avec le monde méditerranéen, Actes du colloque de Saint-Riquiez*, 8-11 novembre 1990, Paris, Errance (coll. Dossiers de Protohistoire, 3), p. 203-214.
- Cazanove O. de 2013** : *Ex stipe quae ex lacu... exsempa erat*, "avec la somme qui avait été retirée du lac" : nouvelles réflexions sur l'eau comme trésor, in Testart A. (dir.), *Les armes dans les eaux. Questions d'interprétation en archéologie*, Paris, Errance, p. 265-274.
- Cazanove O. de, Popovitch L. à paraître** : Offrandes monétaires de construction dans le monde romain : à propos d'une découverte récente à Alésia.
- Cécillon C. 1994a** : *Square des Bains/ captage, Menthon-Saint-Bernard*, Rapport de diagnostic, Aix-en-Provence, Afan, 66 p.
- Cécillon C. 1994b** : Menthon-Saint-Bernard, Square des Bains, parcelle 391, section AH, *Revue savoisienne*, p. 45-46.
- Chabot L. 1965** : La « Grande Baume », *Cahiers ligures de Préhistoire et d'archéologie*, 14, p. 100-114.
- Chabot L. 1996** : Les Pennes-Mirabeau dans l'antiquité, in Chabot L., Cayol R., Aureille M., Germain A.-M. (dir.), *Les Pennes-Mirabeau. Le temps retrouvé*, Barbantane, Equinoxe, p. 5-85.

- Chabot L., Depeyrot G., Richard J.-C. 1976** : La grotte de la Grande Baume (Pennes-Mirabeau, Bouches-du-Rhône), offrandes monétaires du IV^e s. apr. J.-C., *Acta Numismatica*, VI, p. 73-106.
- Cimarosti E., Facchinetti G. 2012** : *Albiorix e Apollo nel santuario del monte Genevris (Sauze-d'Oulx, TO)* : i graffiti e le monete, in Baratta G., Marengo S.M. (dir.), *Instrumenta inscripta III. Manufatti iscritti e vita dei santuari in età romana*, Macerata, eum ed. (coll. Storia e archeologia), p. 197-222.
- Crawford M. H. 2003** : *Thesauri*, hoards and votive deposits, in Cazanove O. de, Scheid J. (dir.), *Sanctuaires et sources : les sources documentaires et leurs limites dans la description des lieux de culte*, Naples, Centre Jean-Bérard (coll. Centre Jean-Bérard, 22), p. 69-84.
- Crosetto A., Donzelli C., Wataghin G. 1981** : Per una carta archeologica della valle de Susa, *Bolletino storico-bibliografico subalpino*, 79, 2, p. 355-412.
- Dalloni M. 1933** : Grotte votive de l'époque gallo-romaine à Gignac (Bouches-du-Rhône), in *Cinquième congrès international d'archéologie d'Alger, 14-16 avril 1930*, Alger, Société historique algérienne/impr. Jules Carbonel, p. 153-157.
- De Michèle P. 2006** : Apt, Caves du centre historique, *BSR PACA*, p. 213-214.
- De Michèle P. 2012** : Le théâtre d'Apt antique : la favissa du rideau de scène, in *Vivre avec les dieux. Rites et croyances en pays d'Apt à l'époque romaine*, Apt, Musée municipal, p. 50-55.
- Desnier J.-L. 1987** : Stips, *Revue de l'histoire des religions*, 204, 3, p. 219-230.
- Despine A. 1865** : *Notice historique sur Menthon les Bains et ses thermes*, Annecy, Burdet, 22 p.
- Dessales H., Martin S., Carrive M., Letellier-Taillefer E., Monier F. 2018** : Quand la monnaie fait le mur : dépôts monétaires dans les constructions romaines, in Hiriart E. et al. (dir.) 2018, p. 341-344.
- Dondin-Payre M., Kaufmann-Heinmann A. 2009** : Trésors et biens des temples. Réflexions à partir de cas des Gaules : Neuvy, Champoulet, Cobannus (Éduens), *Archiv für Religionsgeschichte*, 11, 2009, p. 89-120.
- Doyen J.-M. 2014** : Quelques sanctuaires entre Seine et Meuse sous les Valentiniens et les Théodosiens (364-455 apr. J.-C.) Les apports de la numismatique quantitative, in Van Andringa W. (dir.) 2014, p. 143-162.
- Dupont-Delporte M. (?) 1890** : Découvertes de monnaies romaines sur la commune de Réotier, quartier de la Saulce, *Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes*, 9^e année, p. 105-106.
- Espanet A. 1859** : *Le touriste aux eaux minérales de Bondonneau, anciens thermes romains à Montélimar (Drôme)*, Montélimar, Bourron, 84 p.
- Estienne S., Cazanove O. de 2009** : Offrandes et amendes dans les sanctuaires du monde romain à l'époque républicaine, *Archiv für Religionsgeschichte*, 11, p. 5-35.
- Ferber E. 2006** : Le sanctuaire gallo-romain de Présilly, *Echos saléviens*, 15, p. 9-45.
- Ferber E., Motte S., avec la coll. de Bonnet C., Cécillon C. 2016** : Deux aires de culte païen de l'Antiquité tardive aux frontières de la Narbonnaise, à Décines (Rhône), *RAN*, 49, p. 251-273.
- Ferrero E. 1892** : Gran San Bernardo, seconda relazione degli scavi al "plan de Jupiter", *Notizie degli scavi di antichità*, serie IV, marzo, p. 63-77.
- Gallo C. 2001** : Le monete del Gran San Bernardo, *Bulletin d'études préhistoriques et archéologiques alpines*, XII, p. 155-157.
- Ganet I. 1992** : Gap, hôtel du département, *BSR PACA*, p. 54-55.
- Ganet I. 1994** : Gap, hôtel du département, Rapport de fouille de sauvetage programmé, Aix-en-Provence, SRA PACA, Afan, 19 p.
- Ganet I., Richarté C. 1995** : Gap, du *fanum* à la cité de l'antiquité tardive, in *Terres de Durance, céramiques de l'antiquité aux temps modernes*, catalogue d'exposition, Musée de Digne/Musée départemental de Gap, 1995, Gap, Musée de Digne/Musée départemental de Gap, p. 24-26.
- Geiser A. 2006** : Monnaies et sanctuaires sur le col du Grand-Saint-Bernard et en Suisse occidentale à La Tène finale, in Pernet L., Buchsenschutz O. (dir.), *Séminaire d'archéologie des sanctuaires celtiques*, Paris, éd. en ligne École nationale supérieure, Diffusion des savoirs, enregistrement vidéo (2/06/2006, 14h30) [URL : <http://www.diffusion.ens.fr/index.php?res=conf&idconf=1410> ; consulté le 21 janvier 2019].
- Geiser A. 2008** : Les monnaies gauloises recueillies au Plan-de-Jupiter : des dépôts laténiens tardifs ?, in Appolonia L., Wiblé F., Framarin P. (dir.), *Alpis Poenina / Grand Saint-Bernard. Une voie à travers l'Europe, Actes du séminaire de clôture de Fort de Bard, vallée d'Aoste, 11-12 avril 2008*, Aoste, Projet Interreg IIIA 2000-2006, p. 109-115.
- Geiser A., Wiblé F. 1983** : Monnaies du site de Martigny, *Archéologie Suisse*, 6-2, p. 68-77.
- Genechesi J. 2004** : *Objets mobiliers et dépôts votifs du sanctuaire gallo-romain de Viuz-Faverges (Haute-Savoie)*, Mémoire de maîtrise, université Lumière Lyon-II, 2 vol., 158 et 198 p.
- Gentric G., Richard Ralité J.-C. 2015** : Les monnaies antiques de la colline Saint-Jacques de Cavaillon (Vaucluse), *Bulletin du cercle d'études numismatiques*, 52-1, janvier-avril, p. 6-22.
- Girard B., Gentric G., Malagoli C., Richard Ralité J.-C., Roussel-Ode J., Roux L., Rouzeau N. 2016** : Chastelard du Lardiers : de l'*oppidum* gaulois au sanctuaire gallo-romain, in Rouzeau N., Bois M. (dir.) 2016, p. 54-83.
- Golosetti R. 2009** : *Géographie du Sacré du Sud-Est de la Gaule, de la Protohistoire récente au Haut-Empire*, Thèse de 3^e cycle, Aix-en-Provence, Université de Provence, 3 vol., 806 p., et 290 pl.
- Golosetti R. 2014** : Sanctuaires et pratiques religieuses du III^e au IV^e s. apr. J.-C. dans le Sud-Est de la Gaule, in Van Andringa W. (dir.) 2014, p. 165-186.
- Golosetti R. 2015** : Les sanctuaires et cultes des eaux dans le Sud-Est de la Gaule au second âge du Fer : une relecture critique, in Olmer F., Roure R. (dir.) 2015, p. 621-641.
- Golosetti R. 2016** : *Archéologie d'un paysage religieux. Sanctuaires et cultes du Sud-Est de la Gaule (v^e s. av. J.-C. - iv^e s. apr. J.-C.)*, Venosa, Osanna Ed. (coll. archeologia nuova), 540 p.
- Golosetti R. 2018** : Monnaies et sanctuaires à l'âge du Fer dans le Sud-Est de la Gaule, in Hiriart E. et al. (dir.) 2018, p. 273-280.
- Goudineau C., Fauduet I., Coulon G. (dir.) 1994** : *Les sanctuaires de tradition indigène en Gaule romaine, Actes du colloque d'Argentomagus, Argenton-sur-Creuse, Saint-Marcel, 8 au 10 octobre 1992*, Paris, Errance, 201 p.
- Grandjean P. 2001** : Fontaine-de-Vaucluse, source de Vaucluse, *BSR PACA*, p. 186.
- Grandjean P., avec la collab. de Billaud Y. 2002** : *Résurgence de Fontaine-de-Vaucluse*, Rapport de fouille, Marseille, Drassm, 4 p.
- Gruel K. 2015** : Les jets de monnaies dans l'eau en Gaule, quelle réalité ?, in Olmer F., Roure R. (dir.) 2015, p. 757-770.
- Helly B. 2002** : Le sanctuaire de Lachar à Varcès-Allières-et-Risset (Isère), in Jospin J.-P. (dir.), *Les Allobroges, Gaulois et Romains du Rhône aux Alpes*, Catalogue d'exposition, Musée Dauphinois, 2002, Grenoble, Infolio Editions, p. 164-165.
- Hiriart E., Genechesi J., Cicolani V., Martin S., Nieto-Pelletier S., Olmer F. (dir.) 2018** : *Monnaies et archéologie en Europe celtique. Mélanges en l'honneur de Katherine Gruel*, Glux-en-Glenne, Bibracte (coll. Bibracte, 21), 420 p.
- Hostein A., Joly M., Kasprzyk M., Nouvel P. 2014** : Sanctuaires et pratiques religieuses du III^e s. au v^e s. apr. J.-C. dans le Centre-Est de la Gaule (*Lugdunensis I* et *Maxima Sequanorum*), in Van Andringa W. (dir.) 2014, p. 187-218.

- Izri S. 2011** : Usages rituels de la monnaie, in Reddé M., Barral P., Favory F., Guillaumet J.-P., Joly M., Marc J.-Y., Nouvel P., Nuninger L., Petit C. (dir.), *Aspects de la romanisation dans l'Est de la Gaule*, Glux-en-Glenne, Centre de recherche archéologique (coll. Bibracte, 21/1 et 21/2), 2 vol., p. 639-654.
- Jacquème C. 1922** : *Histoire de Cadenet (du Pagus Caudellensis) depuis les temps géologiques jusqu'à la Révolution de 1789*, Marseille, Petit Marseillais, 384 p.
- Le Bot-Helly A., Helly B. 1990** : La fouille de la place Camille-Jouffray, in Baratte F., Le Bot-Helly A., Helly B., Depassiot M.-C., Langlet V., *Le trésor de la place Camille-Jouffray à Vienne (Isère)*, Paris, Éditions du CNRS (coll. Suppl. à Gallia, 50), p. 10-28.
- Leveau P. 1989** : L'eau à Glanum, *Dossiers d'histoire et d'archéologie*, 140, juillet-août, p. 62-67.
- Leveau P., Segard M., Barbier C., Bertucchi G., Simon B. 2002** : La Bâtie-Montsaléon, *Mons Seleucus, vicus* et sanctuaire gallo-romain dans le Haut Buëch (Hautes-Alpes), *RAN*, 35, p. 111-128.
- Long L. 2004** : Carte archéologique, *Bilan scientifique Drassm*, p. 53-59.
- Long L. 2005** : Carte archéologique dans le Rhône, à Arles, *Bilan scientifique Drassm*, p. 58-64.
- Long L. 2008** : 2^e partie. Le Rhône ; les découvertes subaquatiques sur la commune d'Arles, in Rothé M.-P., Heijmans M. (dir.), *Arles, Crau, Camargue*, Paris, AIBL (coll. CAG, 13-5), p. 696-715.
- Long L. 2009** : *Arles, le trésor retrouvé*, Émission télévisée du mercredi 7 janvier 2009 à 20h35, Réalisation : S. Gherdane, C. Havoudjian, R. Beauvois et C. Chary, montage : S. Lestrat, Production : Eclectic/2ASM avec France 3.
- Malrieu A. 2005** : Le rôle économique des sanctuaires romains : thésaurisation et investissement des fonds sacrés, *Topoi*, 12 et 13-1, p. 95-116.
- Marteaux C. 1907** : Voie romaine de *Condate* à *Genava* et les chemins secondaires (suite et fin), *Revue Savoisienne*, 48, 2^e trimestre, p. 75-92.
- Marteaux C., Le Roux M. 1913** : *Boutae, vicus gallo-romain de la cité de Vienne du 1^{er} s. au 4^{ème} s. apr. J.-C.*, Annecy, Abry éditeur, 517 p.
- Martin L., Fournier S., Lang-Devignes S., Malagoli C., Pellé R., Sivan O., avec la collab. de Chadefaux X., Golosetti R. 2012** : *Édifices cultuels antiques : des fana voconces. Hautes-Alpes, La Bâtie-Montsaléon, plaine de Lachaup*, Rapport final d'opération de fouille préventive, Nîmes, Inrap MED Méditerranée, 141 p.
- Martin L., Lang S., Malagoli C., Pellé R., Roussel-Ode Y., Rouzeau N. 2016** : Les sanctuaires de La Bâtie-Montsaléon, in Rouzeau N., Bois M. (dir.) 2016, p. 85-97.
- Martin L., Fournier S. 2010** : La Bâtie-Montsaléon, Plaine de Lachaup, *BSR PACA*, p. 32-33.
- Martin S. 2015** : Circulation de la monnaie et données archéologiques. L'apport de la stratigraphie à l'histoire monétaire, *Pallas*, 99, p. 157-173.
- Mermet C. 1981** : *Châteauneuf*, Rapport de fouilles, Lyon, SRA Rhône-Alpes, 21 p.
- Mermet C. 1993** : Le sanctuaire gallo-romain de Châteauneuf (Savoie), *Gallia*, 50, p. 95-138.
- Michel J.-C. 1993** : Le Grand Rochefort, *Bulletin d'histoire des amis de la vallée de la Gresse*, 32, p. 44-58.
- Michel J.-M., avec la collab. de Brun J.-P. 1990** : Les Cannebières à Correns, un sanctuaire antique ? *Documents d'archéologie méridionale*, 13, p. 251-258.
- Michel J.-M., avec la collab. de Brun J.-P., Thiant V., Thiant J.-Y., Agasse F. 1994** : *Correns, les Cannebières, un sanctuaire de limites antique*, Rapport de fouille, Aix-en-Provence, SRA PACA, n. p.
- Müller H. 1932** : L'oppidum de Rochefort près de Grenoble du néolithique au x^e s. de n. è., *Bulletin de la Société scientifique du Dauphiné*, 52, 5^e série, 11, p. 389-419.
- Müller A., Lemaire G. 1990** : Peyruis-La Cassine, in *Recherches archéologiques en Val de Durance, travaux de sauvetage sur le chantier de l'A 51*, Aix-en-Provence, SRA PACA/Escota, p. 51.
- Nieloud-Müller S. 2014** : Le lac du Bourget, Lieux-dits Pré-Nuaz, La Vacherie, site PNLV 1 à Conjux (Savoie), *BSR Rhône-Alpes*, 2014-2, p. 38-43.
- Nieloud-Müller S. 2015a** : Conjux – Lac du Bourget, Pré Nuaz, La Vacherie, site PNLV1, *ADLFI. Archéologie de la France – Informations [En ligne]*, Rhône-Alpes [URL : <http://journals.openedition.org/adlfi/15630>, mis en ligne le 01 septembre 2015, consulté le 28 mars 2018].
- Nieloud-Müller S. 2015b** : Conjux – Lac du Bourget, Pré Nuaz, La Vacherie, site PNLV1, *BSR Rhône-Alpes*, p. 209-211.
- Olmer F., Roure R. (dir.) 2015** : Les Gaulois au fil de l'eau, *Actes du 37^e Colloque international de l'AFEAF, Montpellier, 8-11 mai 2013*, vol. 2, *Communications*, Bordeaux, Ausonius/Aquitania (coll. Mémoires, 39), vol. 1, 378 p.
- Olivier A., Rogers G.B. 1978** : Le monument de Vaugrenier (Alpes-Maritimes), *RAN*, 11, p. 143-194.
- Pauillac B. 1989** : *Gréoux-les-Bains, thermes gallo-romains, études numismatiques*, Rapport d'études, Aix-en-Provence, SRA PACA, 25 p.
- Pelletier A., Dory F., Meyer W., Michel J.-C. 1994** : *L'Isère*, Paris, AIBL (coll. CAG, 38-1), 197 p.
- Pflaum H.-G. 1978** : *Les Fastes de la province de Narbonnaise*, Paris, éditions du CNRS (coll. Suppl. à Gallia, 30), 514 p.
- Plassot E. 1995** : Varcès-Allières, Lachar, *BSR Rhône-Alpes*, p. 120-121.
- Popovitch L. 2012** : Les offrandes monétaires en Gaule romaine. Quelques réflexions tirées des découvertes d'Oedenburg (Biesheim-Kunheim, Haut-Rhin) et d'Alésia (Alise-Sainte-Reine, Côte-d'Or), in Cazanove O. de, Méniel P. (dir.), *Étudier les lieux de culte de Gaule romaine, Actes de la table-ronde de Dijon, 18-19 septembre 2009*, Montagnac, Monique Mergoïl, p. 29-36.
- Provost M., avec la collab. de Verdin F., Janson M. 1999** : Saint-Rémy-de-Provence, in Gateau F., Gazenbeek M. (dir.), *Les Alpilles et La Montagne*, Paris, AIBL (coll. CAG, 13-2), p. 254-400.
- Rebiscoul A. 1994** : Le sanctuaire de Viuz-Faverges (Haute-Savoie), *AVF*, 34, p. 13-30.
- Rebiscoul A., Serralongue J. 1994-1995** : Le sanctuaire gallo-romain de Viuz-Faverges (Haute-Savoie), *Bulletin d'études préhistoriques et archéologiques alpines*, 5-6, p. 221-231.
- Rey-Vodoz V. 1991** : Les offrandes dans les sanctuaires gallo-romains, in Brunaux J.-L. (dir.), *Les sanctuaires celtiques et leurs rapports avec le monde méditerranéen*, Actes du colloque de Saint-Riquiez Riquier, 8-11 novembre 1990, Paris, Errance (coll. Dossiers de Protohistoire, 3), p. 215-220.
- Rémy B. 1999** : Religion populaire et culte impérial dans le sanctuaire indigène de Châteauneuf (Savoie), *RAN*, 32, p. 31-38.
- Rémy B., Amandry M., Serralongue J. 1995-1996** : Les monnaies du sanctuaire de Viuz-Faverges, *AVF*, 35 et 36, p. 1-102.
- Rémy B., Ballet F., Ferber E. (dir.) 1996** : *La Savoie*, Paris, AIBL (coll. CAG, 73), 247 p.
- Rimbert J. 1996** : *Le dépotoir gallo-romain de La Cassine I (Peyruis, Alpes-de-Haute-Provence), le mobilier d'un sanctuaire gallo-romain : quelques données complémentaires sur les céramiques à pâte claire*, Aix-en-Provence, SRA PACA, 55 p.
- Rimbert J. 1997** : Cultes publics et cultes privés dans la cité d'Apt à l'époque romaine, in Dossier : le Pays d'Apt dans l'Antiquité, questions d'organisation du territoire, *Archipal*, 41, hors-série, p. 40-63.
- Roland C. 1837** : *Cadenet historique et pittoresque*, Paris, A. Mercklein, 270 p.
- Rolland H. 1936** : Fouille d'un habitat préromain à Saint-Rémy-de-Provence, *Provincia*, 16, 3^e et 4^e trimestre, p. 195-243.

- Rolland H. 1958** : *Fouilles de Glanum, 1947-1956*, Paris, Éditions du CNRS (coll. Suppl. à *Gallia*, 11), 135 p.
- Rolland H. 1964** : Informations archéologiques, Circonscription d'Aix-en-Provence (région Nord), *Gallia*, 22, p. 545-572.
- Rolland H. 1968** : Nouvelles fouilles du Sanctuaire des Glaniques, in Dossier : Hommages à F. Benoit, II, *Revue d'études ligures*, 34, fasc. 1-3, p. 7-34.
- Roth-Congès A. 1997** : La fortune éphémère de *Glanum* : du religieux à l'économique (à propos d'un article récent), *Gallia*, 54, p. 157-202.
- Roth-Congès A. 2004** : Le contexte archéologique de la statuaire de *Glanon* (Saint-Rémy-de-Provence), *Documents d'archéologie méridionale*, 27, p. 23-43.
- Rothé M.-P., Heijmans M. (dir.) 2008** : *Arles, Crau, Camargue*, Paris, AIBL (coll. CAG, 13-5), 906 p.
- Rouzeau N., André P., Meyer A., Roux L., Pournot J.-B. 2016** : Les sanctuaires à céramiques réduites, in Rouzeau N., Bois M. (dir.) 2016, p. 131-145.
- Rouzeau N., Bois M. (dir.) 2016** : *Objets de cultes gaulois et romains entre Rhône et Alpes. Autour des Voconces*, Paris, Errance, 207 p.
- Sadaillan R. 1985** : La colline St-Jacques à Cavaillon, *Bulletin de la Société française de numismatique*, 40-6, p. 649-653.
- Salviat F. 1967** : Informations archéologiques, Circonscription de Provence-Côte-d'Azur-Corse (région Nord), *Gallia*, 25-2, p. 373-396.
- Scheid J. 1996** : Pline le Jeune et les sanctuaires d'Italie. Observations sur les Lettres IV, 1, VIII, 8 et IX, 39, in Chastagnol A., Demougin S., Lepelley C. (dir.), *Splendidissima civitas. Études d'histoire romaine en hommage à François Jacques*, Paris, Publications de la Sorbonne (coll. Histoire ancienne et médiévale, 40), 282 p.
- Scheid J. 2007** : *La religion des Romains*, Paris, Armand Colin (coll. Cursus), 176 p. (1^{re} éd. 1998).
- Scheid J. 2009** : Les biens des temples à Rome et dans le monde romain, *Archiv für Religionsgeschichte*, 11, p. 1-4.
- Scheid J. 2017** : Quelques données sur les rites de fondation des temples romains, in Agusta-Boularot S., Huber S., Van Andringa W. (dir.), *Quand naissent les dieux. La fondation des sanctuaires antiques. Motivations, agents, lieux*, Rome, EFR/EFA (coll. EFR, 534), p. 239-245.
- Serralongue J. 1994** : Chroniques des découvertes archéologiques dans le département de la Haute-Savoie : Faverges, rocade, *Revue Savoisiennne*, 134, p. 33-44.
- Serralongue J. 2002** : Le sanctuaire de Viuz-Faverges (Haute-Savoie), in Jospin J.-P. (dir.), *Les Allobroges, Gaulois et Romains du Rhône aux Alpes*, Catalogue d'exposition, Musée Dauphinois, Grenoble, Infolio Editions, p. 160-163.
- Serralongue J., Daviet J. 1999** : Annecy, Les Alluèges, 5-7 chemin des Fins, in Serralongue J. (dir.), Dossier : Chronique des découvertes archéologiques dans le département de la Haute-Savoie en 1999, *Revue Savoisiennne*, 139, p. 33-40.
- Vallentin F. 1882** : Chronique, *Bulletin épigraphique de la Gaule*, 2, p. 46-48.
- Van Andringa W. (dir.) 2014** : Dossier : La fin des dieux. Les lieux de culte du polythéisme dans la pratique religieuse du III^e au V^e s. apr. J.-C. (Gaules et provinces occidentales), *Gallia*, 71-1, 326 p.
- Van Andringa W. 2017** : *La religion en Gaule romaine. Piété et politique (I^{er}-IV^e siècle apr. J.-C.)*, Arles, Errance, 383 p. (1^{re} éd. 2002).
- Veyne P. 1983** : *Titulus Praelatus* : offrande, solennisation et publicité dans les ex-voto gréco-romains, *Revue archéologique*, 2, p. 281-300.
- Vidal R. 1897** : Archéologie du Var, Toulon, Chef-lieu d'arrondissement, *Bulletin de l'académie du Var*, nouvelle série, 20, p. 89-198.
- Wiblé F. 1983** : Le téménos de Martigny, *Archéologie Suisse*, 6-3, p. 57-67.
- Wiblé F. 1985** : Fouilles gallo-romaines de Martigny ; I activités archéologiques à Martigny en 1984 ; II considérations sur l'urbanisme de *Forum Claudii Vallensium*, *Annales Valaisannes*, p. 117-150.
- Wiblé F. 1986** : Fouilles gallo-romaines de Martigny, activités archéologiques à Martigny en 1985, *Annales Valaisannes*, p. 181-189.
- Wiblé F. 1995** : Leytron, *Vallesia*, 50, p. 361-366.
- Wiblé F. 1996** : Martigny, lieu-dit « Coin de la Ville », *Vallesia*, 51, p. 322-330.
- Wiblé F. 1998a** : Le sanctuaire de Leytron, in Wiblé F. (dir.), *Vallis Poenina, le Valais à l'époque romaine*, Catalogue d'exposition, musée cantonal d'archéologie, 1998, Sion, musée cantonal d'archéologie, p. 178-180.
- Wiblé F. 1998b** : Dieux et sanctuaires du Valais romain, in Wiblé F. (dir.), *Vallis Poenina, le Valais à l'époque romaine*, catalogue d'exposition, musée cantonal d'archéologie, 1998, Sion, musée cantonal d'archéologie, p. 99-108.
- Wiblé F. 1998c** : *Forum Claudii Vallensium*, les faubourgs de la ville romaine, *Dossiers d'histoire et d'archéologie*, 237, p. 76-83.
- Wiblé F. 2008** : *Martigny-la-Romaine*, Martigny, Fondation Pierre Gianadda, 351 p.